

République Démocratique du Congo
GOUVERNEMENT

**Programme multisectoriel d'urgence
d'atténuation des effets de la COVID-19
en République démocratique du Congo
(PMUAIC-19)**

Version intérimaire

Mai 2020

Préface	4
Avant-propos	6
Remerciements	10
Résumé exécutif	12
0. Introduction	18
0.1. Contexte	18
0.2. Méthodologie	19
1. Contexte – pays	20
1.1. Evolution récente de la situation dans le pays	20
1.1.1. Sur le plan épidémiologique	20
1.1.2. Sur le plan macroéconomique	21
1.1.3. Sur le plan social	22
1.1.4. Sur le plan politique et sécuritaire	23
Sur le plan politique	23
Sur le plan sécuritaire	23
1.2. Opportunités et sources de résilience	23
1.2.1. Potentiel agricole	23
1.2.2. Potentiel en main-d’œuvre	24
1.2.3. Système communautaire	24
1.3. Impacts sanitaires et socioéconomiques de la COVID-19 et perspectives	25
1.4. Orientations de la politique gouvernementale	28
2. Conception du programme	29
2.1. Stratégie d’intervention du gouvernement	30
2.2. Opérations et appuis des partenaires au développement	30
3. Réponse programmatique du gouvernement à la crise du Covid-19	31
3.1. Objectifs et axes prioritaires	31
3.2. Axes prioritaires du PMUAIC-19	31
3.2.1. Riposte au Covid-19, surveillance et renforcement du système de santé	31
a) Situation et défis	32
b) Objectifs	32
3.2.2. Soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance économique	33
a) Situation et défis	33
b) Objectifs	33
3.2.3. Atténuation de risques et soutien aux populations	34
a) Situation et défis	34

a) Objectifs.....	34
3.2.4. Cadre de résultats du Programme.....	35
3.3. Coût estimatif du Plan d'actions et modalités de financement.....	38
3.3.1. Coût estimatif du plan d'actions.....	38
3.3.2. Modalités (stratégies) de financement.....	40
4. Mise en œuvre et suivi-évaluation du programme.....	42
4.1. Modalités de mise en œuvre	42
4.2. Dispositif de suivi-évaluation.....	42
4.2.1. Cadre institutionnel de suivi-évaluation.....	43
4.2.2. Cadre et mécanisme ou système de suivi-évaluation.....	46
4.2.3. Analyse des risques	47
a) Contraintes	48
b) Risques.....	48
Annexe 1 : Matrice du cadre des résultats du PMUAIC-19	51
Annexes 2: Plan d'Actions du PMUAIC-19	57

Préface

Après presque 75 années de l'histoire du monde, nous sommes à nouveau confrontés à une crise d'envergure mondiale, liée à la pandémie de coronavirus. Ce virus apparu en Chine à Wuhan en décembre 2019, s'est propagé avec une vitesse vertigineuse dans le monde et n'a épargné aucun continent. Pour une première fois dans l'histoire de l'humanité, cette pandémie frappe plus de 3 millions de personnes et a déjà tué plus de 250 mille individus en cinq mois. La situation est tellement alarmante que cette maladie défie même les pays détenant les meilleures institutions sanitaires du monde en l'occurrence les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume Uni, l'Italie, la France et l'Espagne. Ces pays ont enregistré plus de décès liés à cette pandémie que tous les autres pays de la planète.

Par ailleurs, nous devons également déplorer la présence de ce virus sur le continent africain car sa propagation est essentiellement due à la connexion mondiale, en particulier par voie aérienne. Ceci ne devrait pas dissuader les pays et ses dirigeants à revenir sur des comportements autarciques, mais au contraire, de raffermir les liens de coopération mutuelle pour lutter globalement contre ce fléau mondial.

Mon pays, la République Démocratique du Congo, n'a pas échappé au Covid-19 et le niveau de contamination se chiffre à plus de 500 personnes et 30 personnes décédées. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes vives préoccupations et ma détermination à ne ménager aucun effort pour soulager les douleurs de notre peuple, au premier chef les personnes déjà atteintes du virus et qui sont dans nos centres hospitaliers pour des soins appropriés.

Notre pays a connu le premier cas de la COVID-19 le 10 mars 2020 et aussitôt, j'ai pris un ensemble de mesures drastiques pour protéger la population, notamment : le confinement de son épiscentre, la ville-province de Kinshasa en plus d'autres mesures d'hygiène pour toute l'étendue du territoire national. J'ai en plus déclaré l'état d'urgence sanitaire le 21 mars au regard de la dangerosité de la pandémie et des risques élevés de son extension dans les provinces. Ces mesures ont porté un choc économique sur notre pays et nécessitent d'autres mesures de correction pour contenir notre économie en pleine hibernation.

Ainsi, avec le concours de partenaires au développement, le gouvernement de la RDC a élaboré un Programme d'urgence multisectoriel d'urgence d'atténuation des effets du Covid-19, PMUAIC-19 en sigle, pour faire face aux chocs enregistrés aussi bien sur la demande que sur l'offre. Ce programme de 9 mois devrait permettre, d'une part, de renforcer et de

concrétiser les mesures sanitaires et sécuritaires idoines et urgentes que j'avais prises récemment et, d'autre part, de limiter la détérioration du bien-être social et de servir de balise à la relance pour revenir à la trajectoire de référence du Plan National Stratégique du Développement de la République Démocratique du Congo (PNSD), une fois la pandémie sous-contrôle.

C'est aussi ici l'occasion pour moi de remercier, en mon nom personnel et celui du peuple congolais, les partenaires techniques et financiers, pour leur engagement sans faille d'accompagner la RDC dans ce combat, mieux cette guerre contre l'ennemi commun mais invisible, le Covid-19. Je leur demande de ne point se fatiguer et de participer activement au financement et à la mise en œuvre de ce programme en étroite collaboration avec le Gouvernement, sous l'égide du Premier Ministre.

Dans ce contexte de crise sanitaire, il a été constaté que la majorité des entreprises évoluant dans le pays ainsi que les ménages sont impactés négativement. Ce choc affecte tous les secteurs économiques et entraîne un changement dans le mode vie de toute la population. Les gestes barrières qui sont prônés constituent des nouvelles habitudes que la population est supposée adopter pendant cette crise. Je l'invite à ne pas baisser les bras et à persévérer tant que la pandémie sera à nos portes. C'est qui est sûr, nous la vaincrons et très bientôt !

Malgré les difficultés encourues actuellement, nous devons garder une lueur d'espoir que le confinement en RDC sera, au moment opportun, relayé par une série de mesures liées au déconfinement prudent et progressif. L'impulsion des actions menées par le gouvernement devra préserver tant soit peu les conditions de vie de la population durant ce moment d'incertitude et soutenir la reprise progressive des activités économiques dans leur diversité au grand enchantement de tous.

Je souhaite que ce programme s'exécute le plus rapidement possible, dans les meilleures conditions de transparence, de gouvernance et de collaboration mutuelle entre les différentes parties prenantes, et à la grande satisfaction de la population, particulièrement les plus vulnérables. Je veillerai particulièrement à cela.

Felix Antoine TSHISEKEDI
Chef de l'Etat

Avant-propos

Lorsqu'au mois de décembre 2019, dans la ville de Wuhan (Chine), apparaît l'épidémie à coronavirus (Covid-19), d'aucuns ont cru à une maladie transitoire dont les effets seraient locaux. Mais de par sa vitesse de propagation, le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré le Covid-19 comme une urgence sanitaire de portée internationale et depuis le 11 mars, après avoir dépassé 120 000 cas diagnostiqués dans 110 pays et territoires à travers le monde, le Covid-19 a été relevé au rang de pandémie mondiale.

Ce choc sanitaire s'est aussitôt mû en choc économique. À l'instar des 192 pays du monde touchés actuellement par cette pandémie, la République Démocratique du Congo (RDC) est de ce fait confrontée aux difficultés d'ordre sanitaire qui aggravent celles d'ordre économique et social. En effet, ce choc exogène a rendu quasi impossible le fonctionnement de l'économie nationale du fait principalement, de la fermeture des frontières internationales, des mesures de confinement généralisé de la population, obligeant les économies à fonctionner en mode d'hibernation.

Dans cette lutte coordonnée contre la pandémie, la RDC, à travers la déclaration de l'état d'urgence sanitaire faite par Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI Tshilombo, Chef de l'Etat, a été contrainte à un fonctionnement au ralenti de son économie et de ses institutions. Ainsi, en un temps record, un nombre élevé de travailleurs aussi bien dans le secteur formel qu'informel se sont retrouvés sans activité productive consistante. Face à cette pression sociale, l'Etat doit trouver une solution rapide et appropriée.

Afin d'amortir ce choc et de préparer avec sérénité la reprise, puis la relance de l'économie nationale, un ajustement des stratégies de développement et des modalités de mise en œuvre des politiques publiques s'est avéré nécessaire si pas indispensable. Cet ajustement est d'autant nécessaire que la RDC venait de réviser son Plan National Stratégique de Développement à l'horizon 2050 pour sa mise en œuvre effective.

En effet, la RDC s'est dotée en 2019 d'un Plan quinquennal de développement (PNSD 2019-2023) avec comme ambition principale de tendre vers un pays à revenu intermédiaire d'ici 2030, un pays émergent à l'horizon 2040 et développé en 2050. Lors de son élaboration, le contexte socioéconomique mondial était différent du contexte actuel. Pour exécuter le PNSD

avec satisfécit, il faut donc tenir compte des effets de la COVID-19 sur l'économie de la RDC et les conditions de vie de la population.

En outre, on observe une évolution préoccupante de la situation macroéconomique du pays au premier trimestre 2020, du moins dans sa tranche annuelle telle que consignée dans la loi des finances 2020, à cause une fois de plus de la pandémie de Covid-19 qui fragilise à la fois les fondamentaux de l'économie nationale et de l'économie mondiale. Ceci requiert donc une requalification des ambitions et une reconsidération des priorités du Gouvernement au regard de l'urgence de sauver les vies humaines grâce à une atténuation des effets du choc au plan socioéconomique.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement congolais s'est décidé d'élaborer un programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de la COVID-19 (PMUAIC-19). Pour prémunir le pays de ces effets néfastes, le Gouvernement entend réaliser une série d'actions consignées dans ce Programme. Ce dernier devrait spécifiquement permettre, d'une part, de renforcer et de concrétiser les mesures sanitaires et sécuritaires idoines et urgentes prises récemment par le Chef de l'Etat et, d'autre part, de limiter la détérioration du bien-être social et de servir de balise à la relance pour revenir à la trajectoire de référence du PNSD une fois la pandémie sous-contrôle.

Ce programme repose sur une étude des impacts sanitaires et socioéconomiques de la COVID-19 en RDC, réalisé par le Ministère du Plan avec l'assistance technique par le Think Tank Congo Challenge, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). Je félicite Congo Challenge pour la qualité et le standard professionnel de ce travail.

En tant que cadre fédérateur devant guider l'action du Gouvernement au cours de cette période de crise, son élaboration a été faite suivant un cadre général de cohérence qui tient compte des possibilités réelles de financement. Cette étude s'est proposée de :

- 1) analyser les mécanismes et les canaux de transmission de la COVID-19 sur l'économie et les conditions de vie des populations de la RDC ;
- 2) évaluer l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en RDC et le risque d'augmentation sensible des personnes qui pourraient faire face à la faim et à la malnutrition du fait du covid-19.
- 3) proposer des stratégies pour soutenir la relance agricole et l'atténuation des effets de la COVID-19 ainsi que l'assistance des zones et personnes affectées ;

- 4) projeter les éventuels effets économiques et sociaux de la COVID-19 sur la RDC et sur ses perspectives de croissance et de développement de court, moyen et long terme ;
- 5) évaluer les effets de la COVID-19 sur le compte courant et sur le budget de l'Etat ainsi que ses implications sur la stabilité du cadre macroéconomique ;
- 6) simuler l'impact de la COVID-19 sur le financement des actions prioritaires du Gouvernement comme la Couverture Santé Universelle, la gratuité de l'éducation, la relance agricole et la lutte contre la pauvreté ;
- 7) évaluer, à partir du choc Covid-19, les faiblesses et vulnérabilités du système sanitaire national, et proposer des mesures pour renforcer la surveillance et la prévention aux maladies épidémiques ;
- 8) évaluer les risques environnementaux de la COVID-19 (gestion des déchets et autres) et proposer des mesures d'atténuation ;
- 9) proposer des recommandations et des politiques de court, moyen et long terme visant à atténuer les incidences de la COVID-19 sur les différents secteurs, et à renforcer la résilience socioéconomique.

Si dans sa première phase, cette étude identifie la chaîne de transmission des effets de la COVID-19 partant du choc sanitaire au social via l'économique et la proposition des politiques, dans sa deuxième phase, elle met en exergue les impacts à moyen et long-termes pour ajuster le cadre opérationnel du PNSD en 2021.

Le Programme d'urgence vise ainsi à : *(i) limiter la propagation de la COVID-19 en renforçant le système de santé par une riposte holistique et efficace aux principaux défis sanitaires du pays ; (ii) contenir la dégradation du cadre macroéconomique à travers un ajustement budgétaire conséquent et une limitation de la détérioration de la position extérieure du pays ainsi qu'un appui aux activités économiques pour contenir le coût social du choc ; et (iii) mitiger les effets de la pandémie sur le développement humain et le bien-être social en vue de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).*

En termes de mise en œuvre, ce programme comprend des actions priorisées suivant trois modalités à savoir : les actions d'urgence, les actions d'appui à l'urgence et les actions structurelles nécessaires à contribuer à la relance économique. Ainsi, le coût total du programme se chiffre à USD 2.610.620.000, soit respectivement USD 1.787.790.000 pour les actions d'urgence, USD 513.250.000 pour les appuis à l'urgence et USD 309.580.000 pour les projets et réformes structurels.

Au regard des besoins importants et des moyens limités du Gouvernement, les sources de financement de ce programme ont été diversifiées : Gouvernement, partenaires techniques et financiers, secteur privé et organisations caritatives.

Je voudrais ici profiter de cette opportunité pour remercier, au nom du Gouvernement, nos partenaires techniques et financiers qui ont déjà manifesté leur intérêt au programme et dont les contributions sont déjà annoncées. Je remercie également les autres donateurs pour leur geste de générosité attendue pour permettre à l'Etat congolais de lutter efficacement contre cet ennemi invisible qui terrasse l'humanité.

Je saisis cette occasion également pour présenter mes remerciements à tous les membres du Gouvernement, à travers le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan, Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE, pour la qualité du travail et l'esprit de cohésion gouvernementale qui a caractérisé tous les travaux préparatoires. Un mot de remerciement aussi aux différents services de la Présidence qui se sont joints à ceux du Gouvernement pour consolider et enrichir davantage le présent travail.

Il sied de rappeler ici que ce programme a été élaboré suivant une approche participative pour en faire un cadre programmatique unique et fédérateur des interventions du Gouvernement et de ses partenaires (partenaires au développement, secteur privé, société civile) pendant cette période de crise. Et le succès de sa mise en œuvre dépendra en grande partie du niveau d'engagement et d'appropriation des différentes parties prenantes tant au niveau institutionnel que des acteurs du secteur privé et de la société civile. Aussi, le développement d'une politique ou stratégie de communication sera nécessaire pour garantir une bonne compréhension des actions du programme.

Je voudrais clore ce propos en invitant tous les membres du Gouvernement et toutes les parties prenantes concernées à concourir à la mise en œuvre réussie de ce programme. Que chacun, en ce qui le concerne, veille à sa réalisation sans faille, en faisant prévaloir toute la transparence requise et en agissant sur fond des règles de bonne gouvernance. La traçabilité des actions est du reste un facteur de succès tout comme la collaboration de toutes les structures mises en place pour le pilotage du PMUAIC-19.

Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Remerciements

L'élaboration du Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des effets de la COVID-19 en République démocratique du Congo (PMUAIC-19) a été un exercice laborieux, mais noble en ce sens qu'il a une utilité supérieure pour la nation congolaise butée à la propagation de la pandémie du Covid-19.

Cet exercice est le fruit des cogitations et préoccupations des hautes autorités du pays, singulièrement du Président de la République, Chef de l'Etat, qui lors du Conseil des ministres du vendredi 17 avril 2020 a instruit le Gouvernement à réfléchir aux voies et moyens pour lutter efficacement contre la propagation de la COVID-19 au sein de la population. En plus, le Chef de l'Etat a instruit ses Services spécialisés (Task force) de travailler en étroite collaboration avec le Ministère du Plan pour cet exercice.

C'est dans cette logique que le Ministère du Plan a initié, sur instruction de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des travaux ayant abouti à l'élaboration d'un Programme multisectoriel d'urgence devant permettre au pays de répondre de manière efficace aux effets néfastes de la propagation du Covid-19.

Au regard des moyens matériels et financiers insuffisants face aux besoins énormes qu'exige la lutte contre cette pandémie le Gouvernement a jugé opportun de disposer d'un programme d'urgence devant servir de document de plaidoyer vis-à-vis de différents partenaires traditionnels et de potentiels bailleurs de fonds.

C'est à ce titre que les PTF ont décidé d'accompagner le Gouvernement dans cet exercice car en finançant l'étude sur les **Impacts sanitaires et socioéconomiques de la COVID-19 en République démocratique du Congo selon une approche prospective et d'orientation de la riposte multisectorielle**.

Cette étude, réalisée par le Think Tank Congo Challenge, a évalué les impacts globaux et sectoriels de la pandémie de la COVID-19 sur la société congolaise. Elle a en outre identifié les canaux de transmission de ce choc sanitaire en vue de permettre au pays de formuler le présent programme multisectoriel d'urgence. Celui-ci permet d'atténuer les impacts de la pandémie sur les conditions de vies de la population congolaise, en particulier les personnes vulnérables, dont les enfants, les personnes âgées et les femmes.

Sur la base d'une approche scientifique rigoureuse alliant expériences de terrain, analyses quantitatives, simulations et usage du modèle d'équilibre général calculable, cette étude a permis notamment de mettre en cohérence les projections sur la croissance économique faites par le CPCMC avec celles sur l'emploi en la collaboration avec le BIT, étant entendu l'existence d'une relation stable entre le niveau de l'activité économique et le nombre d'emplois pourvus. Par ailleurs, toutes ces analyses ont été enrichies par un ensemble d'évidences et régularités empiriques sur la dynamique historique de l'économie congolaise et par une série de données provenant des enquêtes microéconomiques entreprises en vue de collecter des données primaires.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier vivement les partenaires pour leur appui qui est arrivé à point nommé, ainsi que le Think Tank Congo Challenge pour son efficacité dans la réalisation de cette étude en un temps record et pour la mise sur pied du Programme multisectoriel d'urgence destiné à atténuer la propagation du Covid-19.

Cela a été possible grâce aussi au concours des services spécialisés du gouvernement, particulièrement les DEP sectoriels, différents services du Ministère du plan, dont la DEME et le CPCM qui ont fourni le cadrage macroéconomique de la RDC conformément aux hypothèses plausibles de l'évolution de l'environnement mondial et national.

Il sied également de préciser que la formulation du PMUAIC-19 a été envisagée suivant une approche participative impliquant l'administration publique, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers (PTF) qui appuient le pays. En tant que cadre fédérateur devant guider l'action du Gouvernement au cours de cette période de crise, son élaboration a été faite suivant un cadre général de cohérence qui tient compte des possibilités réelles de financement. Je voudrais aussi remercier la Cellule Présidentielle d'Appui au Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire (CAPUIDC) et le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) pour leur appui logistique en phase de préparation du Programme.

Au demeurant, je voudrais terminer en remerciant sincèrement tous ceux qui ont consacré leur temps et énergie pour l'élaboration de ce Programme. Je remercie particulièrement Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, et Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour le pilotage politique et stratégique de ce plan, et pour tous les sacrifices consentis pour que la propagation de la COVID-19 soit rapidement contenue, maîtrisée et que très bientôt les Congolais reprennent la vie normale comme avant mars 2020.

Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE

Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan

Résumé exécutif

I. Introduction

1. Face à la pandémie du COVID-19, le Gouvernement de République Démocratique du Congo (RDC) a pris l'option de se doter d'un document de Programme multisectoriel d'urgence dans l'objectif primordial d'en atténuer les effets sur l'économie et le social. Je voudrais ce jour annoncer le dépôt de la version provisoire dudit document que je partagerai également avec toutes les parties prenantes pour enrichissements et amendements
2. Elaboré suivant une approche participative pour en faire un cadre programmatique unique et fédérateur des interventions du Gouvernement et ses partenaires pendant cette période de crise, ledit Programme, d'une durée de 9 mois, permettra d'une part, de renforcer et de concrétiser la série de mesures sanitaires et sécuritaires idoines et urgentes prises et renforcées récemment par le Chef de l'Etat et d'autre part, de servir de balise à la relance pour revenir à la trajectoire du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) une fois la situation rétablie. Il permet aussi de mutualiser toutes les mesures tangibles et opérationnelles proposées par les acteurs étatiques et non étatiques dans le but de nourrir le collectif budgétaire et de mobiliser le financement auprès des bailleurs pour l'atténuation des effets du Covid-19.
3. Il y a lieu de noter que l'étude d'impacts socioéconomiques de la pandémie à coronavirus en RDC dont la version définitive sera disponible ce mardi 5 mai, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a permis dans sa première phase d'informer ledit programme sur la chaîne de transmission des effets de la COVID-19 partant du choc sanitaire au social via l'économie et la proposition des politiques. Dans sa deuxième phase, ladite étude mettra en exergue ces impacts à moyen et long termes pour ajuster la cadre opérationnel du PNSD en 2021.

II. Contenu du Programme

4. La version provisoire du programme s'articule autour des points ci-après: *(i) l'introduction qui décrit le contexte d'élaboration, l'approche et l'analyse des parties prenantes ; (ii) le contexte-pays qui renseigne sur l'évolution récente de la situation, les opportunités et sources de résilience de la RDC pour la lutte contre le Covid-19, les impacts socioéconomiques de la COVID-19 et les orientations de la politique gouvernementale ; (iii) la justification et conception du programme, (iv) la réponse programmatique du gouvernement à la crise qui reprend les objectifs et les axes prioritaires, le Plan d'Actions et les couts estimatifs et les modalités de financement ;(v) les mécanismes de mise en œuvre et suivi-évaluation du programme.*
5. La mise en œuvre de ce programme répond aux orientations de la politique gouvernementale qui, tout en faisant respecter les mesures déjà prises par le Chef de l'Etat pour lutter contre cette pandémie, devra :
 - 1) Encourager la poursuite des activités économiques dans les zones non touchées pour suppléer aux déficits causés par la pandémie dans les zones touchées. Cependant, les gouvernements provinciaux devront, tout en poursuivant les activités économiques, faire appliquer toutes les mesures appropriées pour prévenir l'apparition de la pandémie dans leurs provinces respectives, à l'instar de la Chine pendant la période de crise ;
 - 2) Encourager les opérateurs économiques d'appartenir à une organisation patronale reconnue en République Démocratique du Congo en vue de lutter contre la fraude fiscale et endiguer le secteur informel ;
 - 3) Mettre en place un système de filet de sécurité sociale pour réduire l'impact de la pandémie sur les maillons les plus vulnérables de la société. Ces derniers auront, peut-être, souffert de manière disproportionnée de la baisse des revenus, de l'accès limité à la nourriture et de l'augmentation des coûts de santé. Les mesures pourront comprendre la prise en charge des soins psychologiques et de santé, le paiement des factures (eau et énergie électrique) et impôts, la fourniture d'autres formes de soutien économique-financier, telles que les vivres, la réduction du loyer, etc.
 - 4) Appuyer les provinces dans la formulation et la mise en œuvre des programmes provinciaux d'urgence (PPU) qui tiennent compte de spécificités de chaque province selon les besoins qui seront exprimés et le niveau de propagation

provinciale du Covid-19. Dans ce cadre, le Gouvernement s'attellera à promouvoir les appuis aux médias communautaires et aux points focaux, ériger quelques laboratoires avec du personnel qualifié pour une meilleure couverture géographique de provinces, capitaliser la caisse nationale de péréquation pour appuyer les provinces les plus vulnérables dans ce contexte du Covid-19, encourager la coopération interprovinciale et entre les ETD dans la lutte contre le Covid-19 et ce, dans le cadre de la solidarité nationale, et enfin, s'appuyer sur les technologies de l'information et de la communication pour maintenir le cadre de concertation permanent entre le pouvoir central et les provinces.

- 5) Appuyer les solutions locales innovantes susceptibles de contribuer à la riposte au Covid-19 ainsi qu'à la promotion de l'entrepreneuriat local dans divers domaines d'activités y compris la recherche scientifique. En effet, plusieurs innovations émanant du génie créateur congolais se sont déjà manifestées dans le cadre de la riposte au Covid-19 et de l'atténuation de ses effets socio-économiques.
 - 6) Il y a lieu de rappeler que les orientations de politiques susmentionnées s'inscrivent dans l'atteinte de l'objectif ultime de la diversification économique pour garantir la résilience et conduire le pays vers une transformation structurelle, nécessaire à son émergence.
6. Je précise que le Programme d'actions multisectoriel d'urgence du Gouvernement s'adosse sur le PNSD et s'articule autour de trois axes ci-après :
- 1. Riposte au COVID-19, surveillance et renforcement du système de santé** ; à travers un projet holistique et efficace de prise en charge de la maladie à Covid-19.
 - 2. Soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance de l'économie** ; à travers la mise en œuvre des mesures et l'appui aux activités économiques indispensables et susceptibles d'atténuer le choc dû à la pandémie, d'encadrer les secteurs productifs (agriculture, pêche et élevage, petites et moyennes entreprises, les hydrocarbures, industrie, les mines, secteur informel) et de promouvoir un paquet minimum d'infrastructures structurantes et industrialisantes. Cet axe vise également le renforcement de la résilience à travers une diversification de l'économie.
 - 3. Atténuation de risques et soutien aux populations** ; à travers des mesures et actions devant répondre aux besoins minimums de populations pendant la période de crise. Il

s'agit des questions relatives à la sécurité et au mouvement de populations, l'accès à la justice et au soutien des services sociaux essentiels dont notamment l'assistance sociale et humanitaire, la sécurité alimentaire et les approvisionnements. Les questions liées à la protection de l'emploi, au genre, l'enfant et groupes vulnérables y sont également abordées.

7. Dans ce dernier axe, une attention particulière est accordée aux effets sur l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes. En effet, le repli de l'activité économique se traduira nécessairement par un resserrement des opportunités de travail et une diminution de certains avantages socioprofessionnels. Cet état de choses aura une incidence sur la capacité de certaines catégories sociales à trouver de l'emploi, notamment les femmes qui généralement font l'objet de beaucoup de discrimination sur le marché de l'emploi en RDC. La crise réduira également leur degré d'autonomie économique-financière. Il pourrait s'en suivre par ailleurs une montée des cas de violence basée sur le genre. Face à un resserrement important de leur espace budgétaire, certains ménages pourraient décider de sacrifier la scolarisation de leurs enfants de sexe féminin au profit de ceux de sexe masculin.
8. De même, toujours dans cet axe important, un regard particulier est porté à la jeunesse, à travers notamment son éducation. En effet, le resserrement de l'espace budgétaire de l'Etat pourrait également peser sur le processus d'accumulation du capital humain par l'incapacité de celui-ci à payer régulièrement les salaires des enseignants aussi bien au niveau de l'école primaire et secondaire que des études supérieures et universitaires. Un appui budgétaire conséquent et orienté vers le secteur de l'éducation pourrait aider le pays à relever ce défi. Les établissements scolaires privés pourraient également éprouver du mal à fonctionner au vu de la situation économique préoccupante et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, lesquelles ne leur permettraient pas de couvrir les frais de scolarité de leurs enfants.
9. Pour faciliter les arbitrages des ressources, les actions ont été priorisées suivant trois modalités à savoir : les urgences « 1 », les appuis à l'urgence « 2 » et le structurel « 3 ». Ainsi, les coûts provisoires ont été estimés respectivement à USD **1.787.790.000** pour les urgences, USD **513.250.000** pour les appuis à l'urgence et USD **309.580.000** pour les projets et réformes structurels, soit un total de USD **2.610.620.000**.

10. En ce qui concerne particulièrement les mesures/actions d'urgence, elles sont ventilées en trois (3) axes répartis comme suit :
- 1) Le premier axe sur la Riposte, surveillance au COVID-19 et renforcement du système de santé vise la protection de la population contre le coronavirus et s'élève à USD **267.410.000, soit 15%** de l'enveloppe des urgences ;
 - 2) Le deuxième axe du maintien de la stabilité macroéconomique et la relance économique comprenant les interventions stratégiques pour atténuer les effets néfastes de la pandémie sur le cadre macroéconomique, le soutien et la relance des secteurs productifs se chiffre à USD **733.260.000, soit 41%** ;
 - 3) Le troisième axe sur l'atténuation de risques et soutien aux populations vise à préserver les conditions de vie de la population pendant la période pandémique. Le coût global de cet axe est de USD **787.120.000, soit 44%**.
11. L'exécution du PMUAIC-19 incombera à chaque ministère sectoriel concerné chacun dans son domaine en partenariat avec d'autres partenaires au développement tels les ONG, le secteur privé et les organisations de la société civile. Ces partenaires seront également associés à la mise en œuvre des actions dans leurs domaines et secteurs d'intervention aux niveaux national et provincial.
12. Le succès de la mise en œuvre du PMUAIC-19 dépend en grande partie d'une meilleure stratégie de communication et d'un renforcement des capacités du personnel soignant, des services de sécurité et des volontaires. Ce renforcement des capacités des structures tant publiques que privées se fera dans le cadre des actions programmées dans les 3 axes prioritaires.
13. Le présent programme est sous **la responsabilité politique du Président de la République**, Chef de l'Etat et **la responsabilité stratégique du Premier Ministre**, Chef du Gouvernement. Le cadre institutionnel est constitué de trois organes : le **Comité d'orientation** présidé par le Président de la République, le **Comité Multisectoriel de Riposte** présidé par le Premier Ministre et le **Comité de suivi du Programme** présidé par le Ministre en charge du Plan. En outre, les **Comités provinciaux de riposte** sont dirigés par les Gouverneurs de province.
14. La mise en œuvre du PMUAIC-19 appelle l'implication de tous les acteurs au développement et son succès dépend de la prise en charge rapide de ses actions à

caractère urgent. Pour ce faire, le pilotage assuré successivement par le Président de la République et le Chef du Gouvernement facilitera la meilleure coordination, la célérité dans la prise de décision et la mise en œuvre de mesures au niveau tant central que provincial. Ces différents Comités intègrent en plus de certains ministères directement impliqués, les délégués de la Présidence de la République et de la Primature.

15. In fine, le programme finalisé répond à un choc ponctuel et ne remplace nullement le PNSD. Par contre, ses actions devraient nourrir les réflexions devant conduire à la révision de la trajectoire de croissance de l'économie congolaise et servir d'input dans le processus d'ajustement du cadre opérationnel du PNSD qui sera enclenché au cours des prochaines semaines.
16. Je voudrais terminer en sollicitant dans ce combat contre la pandémie du Covid-19, le portage politique de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ainsi que de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et l'appui de tous les membres du Gouvernement, pour une mise en œuvre sans faille de ce Programme, fruit de notre effort commun, et ce, dans l'intérêt de notre chère population. Les discussions constructives entre les services de la Présidence et ceux du Gouvernement qui ont eu lieu en sont les signes précurseurs.

0. Introduction

0.1. Contexte

1. A l'instar de tous les autres pays du monde, la République Démocratique du Congo (RDC) se trouve confrontée depuis le début de l'année 2020, aux affres de la pandémie du Covid-19. En effet, ce choc exogène d'origine sanitaire a mis en mal le fonctionnement de l'économie mondiale et devrait, quoiqu'à des degrés différents et par des mécanismes différents, détériorer sensiblement les conditions de vie de l'homme aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement (PED).
2. Un ajustement des stratégies de développement et des modalités de mise en œuvre des politiques publiques s'est avéré nécessaire si pas indispensable pour permettre aux pays de ne pas subir de plein fouet les effets de la pandémie de la COVID-19 et de voir comment réorienter leurs trajectoires de développement humain durable. C'est à ce titre que le Gouvernement congolais s'est décidé d'élaborer un programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de la COVID-19 (PMUAIC-19).
3. La RDC, elle s'est dotée en 2019 d'un Plan national stratégique de développement (PNSD 2019-2023) avec comme ambition principale de tendre vers un pays à revenu intermédiaire en 2030, un pays émergent à l'horizon 2040 et développé en 2050. Lors de son élaboration, le contexte socioéconomique mondial était différent du contexte actuel. Pour exécuter le PNSD avec satisfécit, il faut tenir compte des effets de la COVID-19 sur l'économie de la RDC et les conditions de vie de la population.
4. La survenance de cette pandémie met à rude épreuve la RDC qui se trouve déjà confrontée à une situation sanitaire assez préoccupante, laquelle pèse sur son processus d'accumulation du capital humain et ses perspectives de développement. En effet, durant ces cinq dernières années, la RDC a été ponctuée par plusieurs flambées épidémiques (choléra, maladie à virus Ebola, poliomyélite et rougeole) qui ont altéré le bien-être de sa population et limité ses capacités à contribuer à la réalisation d'un progrès continu et soutenu.
5. Le tableau épidémiologique montre qu'au 30 avril 2020, le Covid-19 a déjà tué 234 769 personnes dans le monde pour 3 330 829 contaminations. En RDC, la pandémie s'est révélée le 10 mars 2020 à travers un cas importé d'Europe et a donné lieu au premier décès 7 jours après. Au 30 avril, le pays connaît 31 morts pour 572 contaminations, soit un taux de létalité de 5,4 %. Ceci représente une grande menace sanitaire, quant à la vitesse de propagation de la COVID-19 et à ses conséquences dévastatrices sur tous les secteurs de la vie nationale
6. Les mécanismes ou canaux de transmission des effets de la pandémie de la COVID-19 sont multiples et diffèrent selon les structures sanitaires, économiques et sociales de pays. Pour des pays à économie extravertie comme la RDC, c'est-à-dire tributaire de la vente des matières premières, des importations des biens de première nécessité et des capitaux internationaux, les effets de la crise se ressentent par l'évolution des cours mondiaux et par les composantes de la balance de paiements, particulièrement le compte courant et le compte capital consolidé.

7. La propagation rapide et généralisée de la COVID-19 en RDC comme dans d'autres pays fragiles devrait conduire à : (i) un repli de la croissance économique ; (ii) un creusement du déficit public ; (iii) une dépréciation considérable du taux de change et une accélération de l'inflation avec comme corollaire la baisse du pouvoir d'achat ; (iv) une contraction des échanges commerciaux et des réserves de change ; (v) une augmentation du chômage et du sous-emploi ; et (vi) une augmentation des taux de morbidité et de mortalité ; etc.
8. Concernant l'évolution préoccupante de la situation macroéconomique du pays au premier trimestre 2020, la pandémie de Covid-19 paralyse peu à peu l'économie congolaise et met ainsi en souffrance l'exécution du PNSD, du moins dans sa tranche annuelle telle que consignée dans la loi des finances 2020. Ceci requiert donc une requalification des ambitions et une reconsidération des priorités du Gouvernement au regard de l'urgence de sauver les vies humaines grâce à une atténuation des effets du choc au plan socioéconomique.
9. Pour prémunir le pays de ces effets néfastes, le Gouvernement entend réaliser une série d'actions consignées dans le **PMUAIC-19**. Ce programme d'une durée initiale de 9 mois, devrait spécifiquement permettre de renforcer et de concrétiser les mesures prises par le Chef de l'Etat qui comprennent, d'une part, les mesures sanitaires, et d'autre part, les mesures visant à limiter la détérioration du bien-être social. En définitive, le Programme vise à servir de balise à la relance pour revenir à la trajectoire de référence du PNSD, une fois la pandémie sous-contrôle.
10. Le PMUAIC-19 se base sur une approche multisectorielle et ciblée qui prend en compte la réponse sanitaire, la réponse aux effets socio-économiques, celle d'atténuation de risques et de soutien aux populations. Il vise ainsi à : (i) limiter la propagation de la COVID-19 en renforçant le système de santé par une riposte holistique et efficace aux principaux défis sanitaires du pays ; (ii) contenir la dégradation du cadre macroéconomique à travers un ajustement budgétaire conséquent et une limitation de la détérioration de la position extérieure du pays ainsi qu'un appui aux activités économiques pour contenir le coût social du choc ; et (iii) mitiger les effets de la pandémie sur le développement humain et le bien-être social en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).
11. Plusieurs défis devront être relevés pour réaliser les objectifs cités ci-hauts. Il s'agit notamment de : (i) estimer et trouver des ressources budgétaires et financières supplémentaires ; (ii) décaisser efficacement les fonds disponibles couplés à un système efficient de contrôle ; (iii) suivre et comptabiliser les ressources déployées dans le cadre des interventions d'urgence et en rendre compte de manière transparente ; et (iv) assurer la continuité des activités en cas de déficit du personnel.

0.2. Méthodologie

12. Fondée sur une étude des impacts sanitaires et socioéconomiques de la COVID-19 en RDC, la formulation du PMUAIC-19 a été envisagée suivant une approche participative impliquant l'administration publique, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers (PTF) qui appuient le pays. En tant que cadre fédérateur devant guider l'action du Gouvernement au cours de cette période de crise, son élaboration a été faite suivant une approche

générale de cohérence qui tient compte des possibilités réelles de financement. En substance, l'exercice a consisté à :

- mettre en évidence les principaux défis du contexte-pays actuel et les effets à venir renseignés dans l'étude des impacts de la COVID-19 dans le pays ;
- intégrer les orientations spécifiques du Président de la République, Chef de l'Etat à travers des séances d'harmonisation du contenu du Programme entre les Services Spécialisés du cabinet du Chef de l'Etat et l'équipe du Ministère du Plan ;
- faire la revue des mesures déjà prises par le Gouvernement pour contrer la pandémie de la COVID-19 et identifier celles qui devraient être prises au regard des défis qu'elle implique ;
- définir les composantes du programme en fonction des défis à relever et des enjeux stratégiques du pays ;
- caler les mesures sur les récentes projections macroéconomiques en ayant pour support, un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour bien définir les enveloppes sectorielles ;
- évaluer les capacités nationales (gouvernance financière, gestion fiduciaire, structures et systèmes de passation des marchés, coordination et gestion opérationnelle) pour la mise en œuvre effective du programme et définir les modalités opérationnelles de son exécution efficace et efficiente en tenant compte du contexte-pays et des défis opérationnels ;
- présenter les contributions des parties prenantes à la formulation des actions urgentes à mener sur la période considérée ; et
- agréger les potentielles contributions des PTF afin d'assurer le bouclage budgétaire du programme.

13. Hormis la partie introductive, le cadre de résultats et la matrice des actions qui constituent le cadre opérationnel en annexes, le présent document comprend : (i) *le diagnostic qui décrit la situation politico-sécuritaire, macroéconomique et sociale du pays et renseigne sur les principaux impacts de la pandémie de la COVID-19 en RDC*, (ii) *les orientations stratégiques*, (iii) *le coût et les modalités de financement*, et (iv) *les mécanismes de pilotage, de coordination de la mise en œuvre et de suivi-évaluation*.

1. Contexte – pays

1.1. Evolution récente de la situation dans le pays

1.1.1. Sur le plan épidémiologique

14. Sur le plan sanitaire, le pays a connu durant la dernière décennie, la survenue de plusieurs flambées épidémiques notamment : le choléra, la maladie à virus Ebola (MVE), la poliomyélite et la rougeole. En 2018, le pays a connu sa 10^{ème} épidémie de la MVE qui, à ce jour, est en voie d'être contrôlée grâce à l'effort du pays avec l'appui de la communauté internationale.
15. En décembre 2019, la Chine a déclaré l'apparition d'une épidémie causée par un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2), dénommée Maladie à coronavirus 2019 ou COVID-19, dont l'épicentre est la ville de WUHAN. Depuis lors, plusieurs pays d'Afrique comme ceux du reste du monde sont confrontés à cette épidémie favorisée par les déplacements intercontinentaux des humains.

16. Devant la gravité de la situation et se référant au conseil du comité RSI (2005), le Directeur Général de l'OMS a déclaré le 30 janvier 2020 cette épidémie « une urgence de santé publique de portée internationale » (USPPI), et depuis le 11 mars 2020 comme une pandémie. Ainsi, plusieurs pays du monde sont devenus à risque à cause du nombre important de cas de COVID-19 qu'ils enregistrent. Il a également déclaré la nécessité de poursuivre les activités de lutte contre les autres problèmes de santé publique : VIH, tuberculose, paludisme, etc.
17. La situation épidémiologique au 30 Avril 2020 se présente comme suit : dans le monde, 3,3 millions de cas confirmés avec plus de 230.000 décès (7%) répartis dans 187 pays et territoires ont été notifiés. En Afrique, 52 pays sont touchés, dont 8 signalent la transmission locale.
18. La RDC, se trouvant en situation de fragilité due au flux important des échanges avec les pays affectés, n'a malheureusement pas pu échapper à l'importation des cas de COVID-19, malgré les mesures de prévention mises en place. Le premier cas a été confirmé à Kinshasa le 10 Mars 2020. Il s'agit d'un cas importé. Et en date du 30 avril 2020, au total 572 cas confirmés ont été notifiés dont 31 décès soit une létalité de 5,4%. Les cas importés représentent 41,2%. Les provinces touchées au 30 avril 2020 sont : Kinshasa (556 cas confirmés), Ituri (2 cas confirmés), Kwilu (1 cas confirmé), Nord-Kivu (6 cas confirmés), Sud-Kivu (4 cas confirmés), Kongo central (2 cas confirmés) et Haut Katanga (1 cas confirmé).

1.1.2. Sur le plan macroéconomique

19. Les résultats des simulations du taux de croissance économique effectuées par le Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM) sur la base des récents développements de la conjoncture internationale et nationale (notamment la récession de l'économie mondiale suite au confinement massif et prolongé des populations, la baisse sensible des cours des matières premières et la contraction de la demande des produits de base) permettent de confirmer la baisse des prévisions de croissance pour 2020, en raison principalement de l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 sur tous les secteurs de l'activité économique du pays.
20. Selon le cadrage macroéconomique produit par le Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique d'avril 2020, l'hypothèse optimiste de la mise en œuvre du présent programme d'urgence porte la croissance du PIB réel à 1,5 %, l'hypothèse médiane à 0,5% et celle dite pessimiste à -3,4% contre une prévision initiale de 5,4% renseignée dans la loi des finances 2020. Enfin, pour le scénario plaidoyer, le taux de croissance se situerait à -1,9%. Dans tous les cas de figure, les télécoms s'en tireraient mieux du fait du télétravail imposé par le confinement des populations, fût-il partiel
21. L'hypothèse optimiste suppose notamment l'expansion de la COVID-19 comme limitée à quelques provinces, celle dite médiane considère l'expansion de la pandémie susmentionnée dans le pays qui n'entraîne pourtant qu'une paralysie partielle des activités économiques alors que l'hypothèse pessimiste suppose l'expansion de la COVID-19 dans toutes les provinces. La dernière hypothèse du programme est assise, quant à elle, sur les perspectives en termes d'appuis budgétaires et à la balance des paiements à octroyer à la RDC.

22. L'inflation reste très volatile en RDC. Elle est passée de 7,2% en 2018 à 4,2 % en 2019 et 6,4% en fin avril 2020. Le taux de change s'est déprécié de 2,3 % en 2019 et de 1,9 % au premier trimestre 2020. Au 30 avril 2020, les opérations financières de l'Etat renseignent un déficit de 200,4 milliards de CDF et de 620,3 milliards de CDF en cumul annuel alors que le déficit à fin 2019 était de 557 milliards de CDF. S'agissant des réserves en devises, en dépit de l'appui de 368,4 millions USD du FMI, elles demeurent faibles et sont en fonte continue, se chiffrant à USD 978,35 millions au 27 avril 2020, contre 1035,5 millions USD à fin décembre 2019.

1.1.3. Sur le plan social

23. Durant ces dernières années, la RDC a baissé son taux de pauvreté passant de 71,3 % à 63,4 % de la population (cf. Enquête 1-2-3, 2012). Cependant, les conditions de vie se sont révélées globalement difficiles pour le congolais moyen, notamment en raison de la fragilité de la situation politico-sécuritaire du pays, du ralentissement de l'activité économique, d'une croissance peu inclusive et des chocs macroéconomiques enregistrés, plus particulièrement l'accroissement des prix des produits de base.
24. La même enquête renseigne que, le modèle de croissance de la RDC crée peu d'emplois structurés et ne distribue pas des revenus conséquents car reposant sur les industries extractives. Le secteur minier représente plus ou moins 10 % du total des emplois existants, tandis que le secteur agricole utilise le plus d'actifs (± 16 millions d'actifs, soit 56 % du total d'emplois). Il est prédominé par des emplois informels (à plus de 55 %) à revenu souvent aléatoire. Les secteurs « industrie » et « services » qui utilisent près de 7 millions offrent le plus grand nombre d'emplois structurés (25 % du total d'emplois).
25. Les opportunités d'embauche sur le marché du travail demeurent limitées, surtout pour les jeunes diplômés et les femmes qui sont plus vulnérables dans les emplois (90% d'entre elles) que les hommes (70%). La sous-utilisation de la main d'œuvre qui est le plus gros facteur de risque, est à un niveau élevé soit 73,3% si l'on prend en compte le sous-emploi, chiffre qu'on doit revoir à la hausse avec l'expansion envisagée de la pandémie Covid-19. Mais au-delà des inégalités dues au genre et à la nécessité pour les entreprises d'éviter des coûts additionnels de formation du personnel, cette situation résulte principalement de la frilosité du secteur privé qui dans un contexte particulier d'incertitudes et de méfiance, limite les embauches et évite la majoration des rémunérations pour conforter ses marges bénéficiaires. Le secteur informel, qui offre un complément de revenus aux ménages, présente également beaucoup de signes d'essoufflement.
26. L'insécurité alimentaire déjà grandissante, les difficultés d'accès des femmes aux ressources économiques du fait de l'existence de certaines pratiques rétrogrades ainsi que l'application de certaines dispositions législatives et réglementaires qui régissent les activités économiques (accès à la terre ; accès au crédit ; entrepreneuriat), la recrudescence du phénomène « enfants à risque », ainsi qu'un nombre croissant des personnes à mobilité réduite et d'orphelins, créent également beaucoup d'exclus dans la société qui par ailleurs, sont vulnérables au Covid-19.
27. En conséquence, le ralentissement de la croissance, le resserrement du marché du travail et la pression démographique ont lourdement pesé sur la qualité de la vie en RDC ces dernières années.

1.1.4. Sur le plan politique et sécuritaire

Sur le plan politique

28. La survenance de la pandémie de la COVID-19 en RDC a été officiellement déclarée en mars 2020. Il s'en est suivi une série des mesures de distanciation sociale et d'hygiène rendues publiques par le Président de la République le 18 mars 2020 avant la proclamation de l'Etat d'urgence intervenue le 21 mars. Celle-ci a porté essentiellement sur la restriction des mouvements, la fermeture des frontières et l'isolement de Kinshasa vis-à-vis des autres provinces.
29. La portée des dispositions prises pour lutter contre la pandémie a eu des conséquences non négligeables sur le plan politique. C'est dans ce registre qu'il faut situer notamment la suspension de toutes les activités parlementaires au niveau du Sénat et de l'Assemblée Nationale ainsi que le report du début de travaux dans de différentes assemblées provinciales. Il en est de même du renvoi à une date ultérieure de plusieurs rencontres internationales dont la tenue du 10^{eme} sommet de l'évaluation des mécanismes régionaux de suivi des accords d'Addis-Abeba pour la RDC et la région de grands lacs.

Sur le plan sécuritaire

30. Depuis quelques années, la situation sécuritaire de la RDC est caractérisée par la présence des poches d'insécurité causées par les groupes armés locaux et étrangers, les conflits intercommunautaires, fonciers et coutumiers, la présence des éleveurs MBORORO, les violences à répétition dans les zones en conflits, etc.
31. Au regard des urgences liées à la lutte contre le Covid-19, le Gouvernement a levé l'option d'assurer un déploiement conséquent des forces de l'ordre et des services de sécurité pour veiller au strict respect des mesures prises. Il s'avère cependant que ce déploiement bute sur l'insuffisance des moyens tant humains, techniques que logistiques. Cette situation paraît très préoccupante d'autant plus qu'elle risque de détériorer davantage les conditions sécuritaires déjà fragilisées par les facteurs de perturbation susmentionnés. Ainsi des défis énormes sont à relever dans ce secteur. Ceux-ci doivent porter aussi bien sur le renforcement des conditions sécuritaires que sur l'atténuation des risques et le soutien aux populations.

1.2. Opportunités et sources de résilience

32. En dépit des défis et contraintes présentés au niveau du contexte, la RDC possède plusieurs opportunités et sources de résilience, parmi lesquelles figurent (i) son énorme potentiel agricole, (ii) le dynamisme de ses petites et moyennes entreprises et industries ainsi que ses organisations paysannes, (iii) son potentiel en main d'œuvre locale relativement jeune, et (iv) sa dynamique communautaire à capitaliser.

1.2.1. Potentiel agricole

33. La RDC possède un vaste potentiel agricole et énergétique pour l'industrialisation. La valorisation du potentiel agricole du pays pourrait accélérer la transformation de l'agriculture et assurer la

sécurité alimentaire pour atténuer les effets de la pandémie sur la rareté des produits alimentaires. Les terres agricoles sont évaluées à environ 80 millions d'hectares, dont à peine 10% sont exploitées annuellement, 4 millions des terres irrigables, dont 1% seulement cultivées. Sa végétation peut supporter un élevage d'environ 40 millions de têtes de gros bétail et son potentiel halieutique est estimé à 700.000 tonnes de poissons par an. Au regard de cette potentialité du point de vue agricole au cas où la RDC serait dotée d'un programme de transformation agricole innovant, elle est capable de nourrir environ 2 milliards de personnes dans le monde. En outre, les conditions climatiques et écologiques sont très favorables à différentes spéculations agricoles et cultures d'exportation.

1.2.2. Potentiel en main-d'œuvre

34. La population de la RDC est majoritairement jeune car la structure démographique par groupe d'âge montre que les personnes âgées de 0 à 14 ans représentent plus de 49% contre 51% pour la tranche d'âge de 15 ans ou plus correspondant aux personnes en âge de travailler. Avec l'âge moyen qui s'établit à 23 ans et l'âge médian à 16 ans, le marché du travail est plus que dominé par cette dernière catégorie ; un avantage en termes de potentialité en main-d'œuvre et un désavantage pour l'accès à des emplois de qualité qui demandent une expérience professionnelle approuvée et plus de qualification.
35. Cependant, le nombre de personnes en âge de travailler s'établit à plus de 43,3 millions dont plus de 60% de jeunes. La main-d'œuvre représente 28,9 millions dont 77% de la population active et 48,7% par rapport au volume de l'emploi (+90) dans le secteur informel. Ces jeunes peuvent donc être mis à contribution dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre qui soutiendront les mesures de riposte dans les domaines d'interventions suivants : (i) l'agroalimentaire, (ii) les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et l'assainissement, (iii) les services (le personnel médical et les aides-soignantes, les secouristes, les vigiles et la confection des masques).

1.2.3. Système communautaire

36. Le pays possède un vaste réseau d'organisations actives de la société civile dans divers domaines d'activités économiques, sociales et communautaires. Il dispose également d'un réseau de corporations professionnelles dans divers métiers et domaines d'activités y compris le secteur de la santé. Cette dynamique communautaire pourrait être mise à contribution dans l'application des mesures de riposte. La RDC dispose également de plusieurs PME/PMI regroupées à travers la FEC, la COPEMECO et la FENAPEC. Jadis affaiblies par la concurrence, ces PME/PMI peuvent en ce moment critique faire montre de beaucoup d'ingéniosité et d'innovation pour améliorer la qualité et la quantité de leurs productions. Le gouvernement accompagnera par conséquent ces PME/PMI pour accroître leur productivité et maintenir leur main d'œuvre.
37. Dans le secteur agricole, il existe aussi des organisations paysannes bien structurées allant des villages au niveau national en passant par le niveau provincial. Du fait que ces plateformes facilitent le contact avec les producteurs agricoles dès la base au niveau des villages, elles constituent une opportunité qui sera valorisée dans le cadre de la collecte des produits agricoles. Elles serviront ainsi de courroie de transmission entre les centres de production et les centres de consommation.

38. Le pays possède également un vaste réseau d'organisations de la société à l'expertise diversifiée et reconnue au niveau aussi bien national qu'international. Ce réseau est constitué notamment des corporations professionnelles, des ONGs humanitaires et de développement ainsi que des Confessions religieuses. Celles-ci gèrent en partenariat avec l'Etat 60 à 70% des services sociaux dans le domaine de l'éducation et de la santé ainsi que des œuvres de bienfaisance (hospices de vieillards, orphelinats, centre de récupération des jeunes défavorisés). Grâce au partenariat qu'ils entretiennent avec les réseaux paires du monde entier. Les domaines d'interventions sont notamment l'apport annuel en ressources de l'ordre de USD 1 milliard à travers des actions humanitaires, religieuses ou de développement. Ils interviennent également dans le domaine de transport, des unités de transformation et de stockage des produits alimentaires et aménagement des infrastructures ainsi que des activités administratives. Les confessions religieuses offrent également une bonne opportunité à travers leurs réseaux de déploiement sur l'étendue du territoire nationale. Par conséquent, ce réseau est une mine d'or pour la stratégie de communication contre le Covid-19.

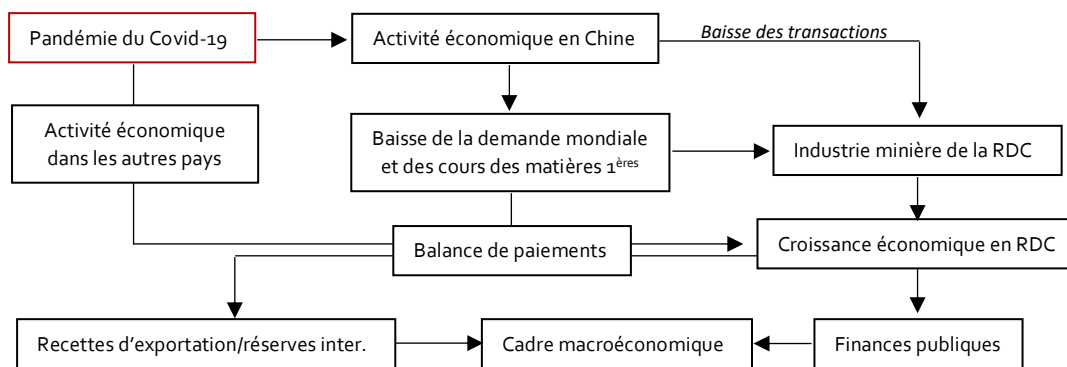
1.3. Impacts sanitaires et socioéconomiques de la COVID-19 et perspectives

39. **Sur le plan sanitaire**, la pandémie mettra à mal les indicateurs physiques de santé publique comme le taux de morbidité, le taux de mortalité et le taux de prévalence de certaines maladies, comme l'épidémie d'Ebola, celle du choléra et d'autres maladies endémiques comme le paludisme. En outre, par sa probable influence négative sur le fonctionnement, plus particulièrement sur l'offre des produits agricoles et/ou alimentaires (production locale et importations), la pandémie de la COVID-19 devrait avoir une incidence sur le taux de malnutrition aussi bien des adultes que des enfants (surtout en milieu rural) ainsi que sur la proportion des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale et sur la proportion des enfants accusant un retard de croissance.
40. Si la pandémie persiste, il serait possible de voir l'espérance de vie baisser. Le choc devrait agir négativement sur l'indice de développement humain de manière directe et indirecte, directe car l'état de santé est pris en compte dans le calcul de l'IDH et indirecte car le choc sanitaire ne peut qu'impacter négativement sur l'éducation, l'emploi et la productivité de l'économie qui sont aussi pris en considération dans la détermination de l'IDH.
41. En raison de la porosité des frontières du pays, des moyens financiers et matériels limités de l'Etat, aussi bien au niveau du pouvoir central que des gouvernements provinciaux, et des poches résiduelles d'insécurité dans la partie Est du pays, il sera difficile de garantir des interventions sanitaires préventives et curatives efficaces dans la quasi-totalité des localités de la république si la propagation se généralise.
42. Enfin, au regard du caractère préoccupant de la pandémie de la COVID-19 et des efforts déployés et à conjuguer pour y faire face, on pourrait craindre que la prise en charge financière de la riposte agisse sur l'allocation des ressources budgétaires dans le secteur de la santé. La peur serait que la réallocation se fasse au détriment d'autres activités importantes comme la vaccination des enfants et les efforts d'éradication d'autres épidémies (choléra, MVE, VIH/Sida, ...).
43. **Sur le plan économique**, au regard des vulnérabilités de l'économie de la RDC (faiblesse

industrielle, extraversion avec des exportations non diversifiées axées sur les minerais presque bruts et une dépendance vis-à-vis de la conjoncture mondiale, architecture financière à faible inclusion financière, structure économique non dynamique et non diversifiée, potentiel agricole non exploité, une économie dollarisée à 73% (2019), etc.), de ses partenaires extérieurs dont la Chine au 1^{er} rang, la RDC devra connaître un repli considérable de sa croissance et une détérioration de son cadre macroéconomique.

44. En effet, en paralysant l'économie mondiale, particulièrement l'économie chinoise qui représente 16 % du PIB mondial et 40 % des exportations de la RDC, la pandémie de la COVID-19 perturbera l'économie congolaise en 2020 – 2021. Les conséquences économiques et financières de cette pandémie en RDC sont de plusieurs ordres comme le montre la chaîne de transmission reprise dans la figure n°1 ci-dessus.

Figure 1. Effets de la COVID-19 sur l'économie en passant par la Chine



45. La lecture de cette figure montre qu'on devrait s'attendre à un ralentissement de la croissance économique, un resserrement sensible de l'espace budgétaire de l'Etat, une dégradation importante des comptes extérieurs (compte courant et compte capital consolidé), une baisse des financements extérieurs (IDE, aide publique au développement, ...), une perturbation des échanges commerciaux, une fragilisation de la stabilité externe et financière et un risque de montée des tensions inflationnistes.

46. Ainsi, les canaux de transmission de la crise actuelle sur l'économie congolaise au premier quadrimestre de l'année 2020 sont les suivants :

- **la chute des termes de l'échange** due principalement au recul des cours du cuivre (4,87 % à fin mars), du cobalt (2,19 % à fin mars), du pétrole (39,1 USD le baril à fin mars contre 61,4 USD à fin 2019) et d'autres produits de base ;
- **les contraintes d'offre** liées aux perturbations causées par la peur d'être infecté et la mortalité ainsi que par le confinement et la limitation des mouvements de personnes et de biens, qui pèsent sur les coûts de transactions et perturbent le commerce, le tourisme et le transport ;
- **les contraintes de demande**, qui résultent de la montée de l'incertitude, de la poussée de la méfiance, des efforts de confinement et du renchérissement des conditions financières qui dans l'ensemble pèsent sur les revenus et le pouvoir d'achat des ménages ;
- **l'instabilité des flux et des marchés financiers** traduite par les fuites des capitaux, la baisse des financements extérieurs, la diminution des IDE et le durcissement des conditions intérieures qui ont pour effet de limiter le financement du secteur privé ;
- **les contraintes budgétaires**, qui découlent des mesures (distanciation sociale, confinement,

...) prises par le Gouvernement pour limiter la propagation du Covid-19, à l'effet de peser sur la mobilisation des recettes publiques.

47. A cet effet, le rythme de croissance économique devrait continuer de baisser en liaison avec la forte contraction d'exportations. La détérioration des termes de l'échange devrait s'accroître. Le taux de croissance réel devrait se situer à -1,9% au lieu de 4,1% comme prévu du fait du recul du secteur minier et de la faiblesse des Investissements Directs Etrangers (IDE). Ce qui signifie un recul important du revenu par tête d'habitant.
48. Selon le Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique, le niveau de réserves de change de la BCC s'effriterait davantage en passant de 3,28 semaines d'importation à 1,95. Il est également projeté une contraction des réserves de change en raison de la baisse des exportations. Ce qui devrait significativement affecter la valeur relative de la monnaie nationale de 1654,28 CDF/USD à 1921,80 CDF/USD en moyenne (CPCM avril 2020).
49. Du fait en partie du manque de devises étrangères, la contraction des importations serait plus forte que prévue. Ceci devrait conduire également à une forte dépréciation de la monnaie nationale et une hausse brutale de l'inflation de 5,91% à 24,61% en moyenne (CPCM avril 2020). La dépréciation prévue du FC et l'inflation qui en découlera conduiront à l'augmentation de la proportion des dépenses pour les denrées alimentaires dans le total des dépenses des ménages au détriment du pouvoir d'achat d'autres biens et services (surtout en zones urbaines). Cela entraînera l'appauvrissement réel de certaines couches de la population, particulièrement celles dont le revenu est perçu en monnaie nationale.
50. **Sur le plan social**, les contreperformances qu'afficherait l'économie congolaise durant l'année 2020 seront de nature à porter sensiblement atteinte à la situation alimentaire et nutritionnelle, notamment du fait d'un ralentissement important de l'activité agricole, d'une mobilité réduite des personnes et des biens, et d'une baisse de l'offre alimentaire avec des niveaux de prix appelés à croître considérablement au fil des jours ou des semaines. Ce qui accroîtra le taux de malnutrition.
51. La propagation de la COVID-19 dans le pays aura également une incidence négative sur le secteur éducatif et cela, à différents niveaux. Au regard de l'espace budgétaire limité de l'Etat et des coûts requis pour une riposte efficace, les efforts de lutte contre le Covid-19 et de la prise en charge médicale des personnes infectées devraient évincer d'autres postes de dépenses de l'Etat, notamment les dépenses éducatives alors que le gouvernement s'est engagé à assurer la gratuité de l'éducation de base et réaliser d'importants investissements en infrastructures scolaires.
52. Ce resserrement de l'espace budgétaire pourrait également peser sur le processus d'accumulation du capital humain par l'incapacité de l'Etat à payer régulièrement les salaires des enseignants aussi bien au niveau de l'école primaire et secondaire que des institutions supérieures et universitaires. Un appui budgétaire conséquent et orienté vers le secteur de l'éducation pourrait aider le pays à relever ce défi.
53. Les premiers résultats du modèle d'équilibre général calculable¹ simulant les incidences de la pandémie sur le marché du travail et l'emploi en RDC, indiquent que les baisses attendues des

¹ Analyse faite par le BIT Kinshasa et la DEME du Ministère du Plan, avril 2020.

cours des matières premières (industries extractives, agriculture, bois, etc.), les baisses des volumes d'importation et d'exportation et de l'approvisionnement en facteurs de production, seront de nature à occasionner une baisse de la rémunération du travail formel, mais aussi du travail informel. Les changements qui peuvent intervenir dans les paramètres macroéconomiques sur les prix des matières premières et des échanges internationaux, peuvent entraîner une baisse des valeurs ajoutées des branches de production et un effet réducteur sur la projection initiale des emplois en 2020. Les simulations faites donnent une baisse entre 5% et 10% de la projection des emplois en 2020.

54. La pandémie conduira également à une forte détérioration des conditions de vie des ménages. Il devrait en résulter une baisse des opportunités de travail, surtout pour les jeunes et les femmes, voire des pertes d'emplois ; un effritement du pouvoir d'achat rendant les ménages incapables de subvenir à tous leurs besoins, en l'occurrence, le financement de leur alimentation, la scolarisation de leurs enfants, leurs soins de santé, leur consommation d'utilités publiques. La pandémie pourra enfin exacerber les violences basées sur le genre.

1.4. Orientations de la politique gouvernementale

55. Pour éviter ou réduire les effets de cette maladie sur les conditions socioéconomiques des populations dans les zones touchées, le gouvernement, tout en faisant respecter les mesures déjà prises pour lutter contre cette pandémie aux niveaux central, provincial et des ETD, devra :
1. Encourager la poursuite des activités économiques dans les zones non touchées pour suppléer aux déficits causés par la pandémie dans les zones touchées. Cependant, les gouvernements provinciaux devront, tout en poursuivant les activités économiques, faire appliquer toutes les mesures appropriées pour prévenir l'apparition de la pandémie dans leurs provinces respectives, à l'instar de la Chine pendant la période de crise ;
 2. Encourager les opérateurs économiques d'appartenir à une organisation patronale reconnue en République Démocratique du Congo en vue de lutter contre la fraude fiscale et endiguer le secteur informel ;
 3. Mettre en place un système de filet de sécurité sociale pour réduire l'impact de la pandémie sur les maillons les plus vulnérables de la société. Ces derniers auront, peut-être, souffert de manière disproportionnée de la baisse des revenus, de l'accès limité à la nourriture et de l'augmentation des coûts de santé. Les mesures pourront comprendre la prise en charge des soins psychologiques et de santé, l'exonération du paiement des factures (eau et énergie électrique) et impôts, la fourniture d'autres formes de soutien économique-financier, telles que les vivres, la réduction du loyer, etc.
 4. Appuyer les provinces dans la formulation et la mise en œuvre des programmes provinciaux d'urgence (PPU) qui tiennent compte de spécificités de chaque province selon les besoins qui seront exprimés et le niveau de propagation provinciale du Covid-19. Dans ce cadre, le Gouvernement s'attellera à promouvoir les appuis aux médias communautaires et aux points focaux, à accélérer le transfert des compétences et des ressources dans le secteur principalement de la santé, ériger quelques laboratoires avec du personnel qualifié pour une

meilleure couverture géographique de provinces, capitaliser la caisse nationale de péréquation pour appuyer les provinces les plus vulnérables dans ce contexte du Covid-19, encourager la coopération interprovinciale et entre les ETD dans la lutte contre le Covid-19 et ce, dans le cadre de la solidarité nationale, appuyer la concertation permanente entre le pouvoir central et les provinces, et enfin, s'appuyer sur les technologies de l'information et de la communication pour maintenir le cadre de concertation permanent entre le pouvoir central et les provinces.

5. Appuyer les solutions locales innovantes susceptibles de contribuer à la riposte au COVID-19 ainsi qu'à la promotion de l'entrepreneuriat local dans divers domaines d'activités y compris la recherche scientifique. En effet, plusieurs innovations émanent du génie créateur congolais se sont déjà manifestées dans le cadre de la riposte à la COVID-19 et de l'atténuation de ses effets socio-économiques.
 6. Dans le secteur agricole :
 - a. procéder à la cartographie de toutes les activités agricoles en cours y compris les programmes/projets et les activités du secteur privé ;
 - b. organiser, dans tous les territoires, un ramassage de la production locale avec un appui financier au secteur privé, et en cas de surplus, créer des réserves alimentaires stratégiques, pouvant être utilisées pendant les périodes de pénurie ;
 - c. élaborer en urgence un plan d'appui au secteur agricole et rural qui comprend les infrastructures, les intrants agricoles et qui tient compte des aspects liés à la santé et à l'énergie ;
 - d. mobiliser l'armée, le Service National et le volontariat aussi bien pour la production, la distribution des produits agricoles et l'entretien, l'aménagement, la réhabilitation des infrastructures de transport et des aires de stockage ;
 - e. tirer profit de cette situation de crise pour lancer un véritable processus d'amélioration du rendement de la productivité agricole en RDC ;
 - f. approvisionner en produits alimentaires essentiels locaux les zones les plus affectées à partir des achats locaux dans les zones de forte production, en privilégiant les denrées alimentaires telles que le maïs, le riz, le haricot, le sucre et l'huile végétale pendant les périodes de récolte.
 - g. renforcer la chaîne des valeurs agricoles au profit de petits exploitants en investissant dans les économies locales. Il s'agira notamment de s'assurer que tous les ménages ont accès aux semences de qualité et outils de base permettant de réduire les pertes post-récoltes et de conserver la production (bâches et tables de séchage, emballages de sac à puce, etc.).
56. Il y a lieu de rappeler que les orientations de politiques susmentionnées s'inscrivent dans l'atteinte de l'objectif ultime de la diversification économique pour garantir la résilience et conduire le pays vers une transformation structurelle, nécessaire à son émergence.

2. Conception du programme

2.1. Stratégie d'intervention du gouvernement

57. La formulation du PMUAIC-19 fait référence à la Politique du Gouvernement pour atténuer l'impact de la crise à court terme et permettre une meilleure mise en œuvre du PNSD dont les ambitions et séquences devront être revues. Le programme fera l'objet d'un ensemble de requêtes que le Gouvernement adressera aux PTF. Cette aide d'urgence au pays est cruciale car, la pénurie des réserves internationales pourrait gravement entamer les capacités d'importations du pays avec les risques d'entraîner également une pénurie généralisée de biens essentiels, des tensions inflationnistes accrues et une dégradation des conditions de vie de la population.
58. Le resserrement de l'espace budgétaire de l'Etat pourrait accroître les tensions déjà perceptibles au niveau des dépenses publiques et amenuiser les capacités de l'Etat à faire face à la fourniture de certains services publics clés et à garantir certaines prestations sociales. Cette situation aurait à son tour pour effet d'affecter négativement les perspectives de croissance et de développement humain du pays, et d'aggraver l'impact financier et social de la crise. Le PMUAIC-19 doit être aussi considéré comme une opération relais visant la stabilisation économique, financière et sociale en vue de faciliter la mise en exécution du PNSD après la crise sanitaire.
59. Dans le contexte d'urgence actuel, la mise en œuvre du PMUAIC-19 consistera à rechercher et à exploiter toute opportunité de partenariat, notamment entre le Gouvernement central, les Gouvernements provinciaux, le Secteur privé, la Société Civile, les organisations communautaires et les PTF. Elle doit en même temps privilégier les solutions permettant une meilleure efficacité dans la coordination des actions et une dynamique compatible avec la mutualisation des ressources. Pour ce faire, la priorité doit être accordée aux types de partenariats d'appui à la maîtrise d'œuvre du PMUAIC-19.

2.2. Opérations et appuis des partenaires au développement

60. Le PMUAIC-19 s'inscrit dans le cadre de la vision et de la politique du Gouvernement de promouvoir le bien-être de la population. Il a bénéficié, dès sa conception, d'un appui coordonné des PTF pour s'assurer de l'alignement et de l'efficacité des interventions ou actions de ces derniers dans la lutte contre les effets de la COVID-19 sur le bien-être de la population congolaise. A cet égard, un travail d'harmonisation des vues a été préalablement mené et devrait permettre de rendre plus efficace l'aide accordée au pays.
61. Dans la définition des composantes du programme mais également dans leur budgétisation et l'agencement des actions, il a été pris en compte les principaux défis à relever par le pays et des moyens dont il dispose effectivement pour agir. Dans cet exercice, les PTF ont accompagné l'administration publique et le Gouvernement à travers des réunions et séances de travail. Les différents instruments mis à la disposition du pays par les PTF ont été examinés et devraient être mis à contribution pour l'atteinte des objectifs poursuivis.
62. Les modalités de financement et d'exécution opératoire du programme ainsi que celles liées au suivi-évaluation du PMUAIC-19 seront définies en tenant compte des portefeuilles d'intervention des

bailleurs ainsi que de leurs opérations en RDC. Toutes les facilités, dont ils disposent et pouvant concourir à la réussite du programme, seront sollicitées.

63. La gestion de cette période de crise sanitaire nécessite une mutualisation des efforts de toutes les parties prenantes au processus de développement, y compris le secteur privé et la société civile. Dans cette perspective, le gouvernement mettra en place un espace de dialogue avec toutes les parties prenantes au processus du développement pour déterminer la nature et les domaines de leurs interventions respectives.

3. Réponse programmatique du gouvernement à la crise du Covid-19

3.1. Objectifs et axes prioritaires

64. Le gouvernement de la RDC a élaboré ce programme d'urgence dans un triple objectif, à savoir :

- protéger la population contre la pandémie et renforcer les capacités techniques des institutions médicales dans le dépistage et la prise en charge de malades pour une plus grande résilience sanitaire ;
- prendre des mesures économiques indispensables à assurer une stabilité macroéconomique qui garantisse une relance de l'économie au crépuscule de la pandémie ;
- mettre en œuvre des mesures d'atténuation de risques et de soutien aux populations pour une meilleure protection sociale.

3.2. Axes prioritaires du PMUAIC-19

65. Au regard de la situation décrite dans le diagnostic, des objectifs et priorités susmentionnés le présent programme d'urgence s'articule autour de trois axes ci-après :

- 1. la riposte, la surveillance au Covid-19 et le renforcement du système de santé** à travers des projets holistiques et efficaces qui, en assurant la prise en charge de la maladie à Covid-19, intègre également les autres épidémies et l'amélioration de l'accès aux soins de santé.
- 2. le soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance de l'économie** à travers la mise en œuvre des mesures adaptées et l'appui aux activités économiques indispensables et susceptibles d'atténuer le choc dû à la pandémie, l'encadrement des secteurs productifs et la promotion des infrastructures structurantes et industrialisantes. Ces mesures porteront également sur l'appui à la promotion des solutions locales innovantes susceptibles de contribuer à la riposte au Covid-19 et à la relance socio-économique.
- 3. l'atténuation de risques et le soutien aux populations** à travers des mesures et actions devant répondre aux besoins minimum de populations pendant la période de crise. Il s'agit des questions relatives à la sécurité et au mouvement de populations, l'accès à la justice et au soutien des services sociaux essentiels dont notamment l'assistance sociale et humanitaire, la sécurité alimentaire ainsi que des approvisionnements.

3.2.1. Riposte au Covid-19, surveillance et renforcement du système de santé

a) Situation et défis

66. Le système de santé en RDC est établi en trois paliers comprenant : (i) le niveau central, avec un rôle normatif et régulateur ; (ii) le niveau intermédiaire qui joue le rôle d'appui technique aux zones de santé ; et (iii) le niveau périphérique qui constitue le cadre d'opérationnalisation des soins de santé primaire. Ce système fait face à plusieurs difficultés de fonctionnement et d'intégration qui entravent l'accès des populations aux soins de santé.
67. Pour résorber ces difficultés, empêcher et surveiller la propagation rapide de Covid-19, plusieurs défis devront être relevés notamment : (i) renforcement des activités de riposte et de résilience à cette pandémie à Kinshasa et dans d'autres provinces touchées, et la nécessité de préparation de la riposte dans les provinces à haut risque ; (ii) disponibilité et contrôle de fonds pour les unités de prestation de service ; et (iii) réduction et/ou suppression de l'effet de contagion de cette pandémie.

b) Objectifs

68. Pour relever les défis susmentionnés, la vision du Gouvernement dans cet axe consiste à limiter les effets de la crise sur la santé publique en menant à la fois des actions qui visent à contrecarrer la propagation de la COVID-19 et à répondre aux autres défis, à l'effet d'atteindre la résilience sur le plan sanitaire. Pour y parvenir, huit axes retenus dans le Plan de préparation et de riposte contre l'épidémie de Covid-19 en RDC, ont conduit à la formulation de quatre objectifs suivants :

Objectif 1 : Renforcer la gouvernance et organiser les structures de prise en charge des personnes touchées par le Covid-19.

69. Pour y parvenir, les actions phares à mener sont : (i) la préparation des zones de santé et de provinces à la riposte au Covid-19 et la redynamisation des structures multisectorielles ; (ii) la mise en place des unités de triage de la COVID-19 et le renforcement de la biosûreté et biosécurité ; et (iii) le développement des messages-clés sur le risque lié au Covid-19 et la gestion de ce risque au niveau communautaire ; (iv) mettre en place un cadre de coopération interprovincial pour permettre aux provinces de partager leurs expériences dans la lutte contre le Covid-19

Objectif 2 : Renforcer les capacités de diagnostic et de recherche, de surveillance et d'investigation des cas de différents laboratoires à travers le pays.

70. Pour ce faire, le Gouvernement entend mener les principales actions suivantes : (i) l'extension du diagnostic à la quasi-totalité de laboratoires ; (ii) le renforcement du système de gestion de l'information sanitaire dans le réseau de laboratoires ; et (iii) le renforcement de la surveillance passive au niveau des zones de santé.

Objectif 3 : Renforcer le système logistique d'urgence de Covid-19 et assurer la prise en charge psychosociale.

71. Les actions phares à mener à ce niveau sont : (i) le renforcement de capacités en logistique d'urgence ; (ii) la prise en charge psychosociale, matérielle et des besoins spécifiques des

personnes affectées (particulièrement les enfants séparés et des orphelins) ; et (iii) l'appui au fonctionnement de différentes commissions en intrants.

Objectif 4 : Mettre en œuvre les mesures de mitigation de risque de propagation notamment celles de distanciation sociale.

72. La concrétisation de cet objectif passera par les principales actions ci-après : (i) la mise en application des mesures de distanciation sociale en fonction de l'évolution de la pandémie ; (ii) l'organisation de confinement dans les régions pandémiques ; et (iii) la formation de policiers et d'autres agents de l'ordre sur les mesures de mitigation de risque.

3.2.2. Soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance économique

a) Situation et défis

73. La situation économique de la RDC décrite ci-dessus montre que le pays reste fragile en raison notamment de la faible diversification de son tissu productif. A cet effet, le présent axe propose un ensemble de mesures budgétaires, monétaires, financières, de soutien aux secteurs productifs et aux infrastructures structurantes et industrialisantes, pour soutenir la stabilité macroéconomique et la relance de l'économie pendant et après cette crise pandémique.

74. Pour ce faire, les principaux défis à relever sont : (i) le renforcement du contrôle et de la surveillance de la politique monétaire et de change ; (ii) la mobilisation des ressources budgétaires et financières supplémentaires ; (iii) la protection de l'ensemble du tissu économique ; et (iv) l'encadrement des secteurs productifs et la promotion des infrastructures structurantes et industrialisantes ; (v) l'octroi des subventions aux entreprises du portefeuille jugées vulnérables et à risque de faillite ainsi qu'aux entreprises publiques à caractère social intervenant dans le secteur de l'énergie (desserte en eau et en électricité) et des transports.

b) Objectifs

75. Pour cela, le Gouvernement entend limiter les effets de la crise sur les finances publiques grâce à un ajustement budgétaire conséquent ; Il compte également assurer un meilleur contrôle et surveillance de la politique monétaire et de change, et sécuriser l'ensemble du tissu productif. Aussi, cherche-t-il à consacrer la résilience économique par un ensemble d'actions qui visent à protéger et/ou accompagner les petites et moyennes entreprises ainsi qu'à garantir la sérénité et la solidité de l'environnement des affaires. A cet effet, il se fixe les objectifs suivants :

Objectif 1 : Soutenir la stabilité macroéconomique.

76. Pour y parvenir, les actions phares à mener sont : (i) l'exonération de tous les impôts, les droits, les taxes et les redevances, sur l'importation et la vente des intrants, des produits pharmaceutiques, des matériels et des équipements médicaux liés à la pandémie pendant une période de six mois ; (ii) l'affectation judicieuse de ressources en tenant compte des nouvelles priorités (rémunération, santé, stabilisation et relance de l'économie) ; (iii) la mobilisation des appuis budgétaires et l'appui

à la balance de paiements (BM, FMI, BAD, Afrexim) ; et (iv) l'approvisionnement des banques en billets de bonne qualité et en quantité suffisante.

Objectif 2 : Assurer la relance de l'économie.

77. Les actions phares à mener à ce niveau portent sur : (i) la baisse du taux directeur de la BCC de 9,0% à 7,5% et le financement d'entreprises par le FPI au taux de 0% ; (ii) l'appui à la modernisation des équipements industriels du secteur privé, le soutien aux entreprises industrielles en difficulté et l'implantation des centres agroalimentaires, l'appui aux solutions locales innovantes ; (iii) l'évaluation et l'augmentation des stocks des produits disponibles (productions locales et importations), (iv) l'Appui aux secteurs productifs et à la diversification, et (v) le Développement des infrastructures de soutien à la production.

3.2.3. Atténuation de risques et soutien aux populations

a) Situation et défis

78. En RDC, divers facteurs ont toujours contribué à fragiliser les congolais. Il s'agit notamment d'un environnement d'insécurité caractérisé par de nombreux conflits armés et/ou interethniques, un marché de travail caractérisé par le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois et un territoire national écartelé avec des espaces plus peuplés et plus actifs situés dans les périphéries, du fait de la faible structuration et intégration du territoire national par des réseaux de transports et de communications viables. Un autre facteur se rapporte au caractère non-inclusif de l'économie congolaise qui a des sources de croissance en faveur des secteurs extractifs et du commerce, faibles créateurs de valeur ajoutée, et en défaveur des secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière.

79. Ces facteurs sont exacerbés par la propagation de Covid-19 qui impose la prise des actions exceptionnelles et de restrictions (confinement, distanciation sociale, ...), à l'effet de limiter notamment la libre circulation de personnes et le bon fonctionnement d'activités tant dans le secteur formel que dans l'informel. Ce qui a plusieurs conséquences sur le bien-être de populations.

80. Ainsi, pour répondre aux besoins minimums des populations pendant cette période de crise, plusieurs défis doivent être relevés. Il s'agit notamment de : (i) la sécurité de populations et leur accès à la justice ; (ii) le soutien des populations par les services sociaux essentiels notamment l'assistance sociale et humanitaire ; (iii) la sécurité alimentaire et des approvisionnements des produits de base ; (iv) l'atténuation des mouvements de populations et , (v) l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable (notamment par des adductions d'eau potables et l'érection des points d'eaux en milieu urbain et rural) et à l'énergie par le développement des infrastructures d'énergie nouvelle et renouvelable (solaire, éolienne, biomasse,...).

a) Objectifs

81. Dans cet axe, le Gouvernement vise à atténuer les effets de la crise sur le bien-être social notamment en cherchant à préserver le pouvoir d'achat de ménages, à leur garantir un accès

acceptable à l'alimentation, aux opportunités socioprofessionnelles et aux utilités publiques, et à leur assurer une certaine sécurité sociale tout en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables à la crise actuelle (les personnes à faible mobilité, les femmes, les jeunes, les enfants, les vieillards ...) et les indigents. A cet effet, les principales actions à mener sont :

Objectif 1 : assurer la sécurité de populations, l'accès à la justice, limiter et contrôler les mouvements de populations.

82. Pour y parvenir, les actions phares à mener sont : *(i) le renforcement de la sécurité des frontières avec les pays voisins et entre les provinces ; (ii) le suivi de la mise en œuvre des mesures d'urgence sanitaire dans le respect des droits humains pendant la période de crise ; (iii) le renforcement du système d'alerte précoce dans les zones à risque ; et (iv) le déploiement des forces spéciales (Brigades d'élite) sur toute l'étendue de la république.*

Objectif 2 : Améliorer l'accès de la population aux services sociaux essentiels et l'approvisionnement des produits de base.

83. La concrétisation de cet objectif passera par les principales actions ci-après : *(i) l'appui en équipements des structures d'assistance et de prise en charge des populations à risque ; (ii) l'organisation des campagnes de collecte de fonds et autres biens sociaux ; (iii) la constitution du stock stratégique pour des interventions humanitaires d'urgence ; (iv) la mise en place des dispositifs de protection des enfants affectés et en situation d'urgence ; (v) le soutien aux ménages et personnes les plus exposés aux effets de la COVID-19 par des transferts sociaux en nature (alimentaire) ou en espèces (somme d'argent) ; (vi) l'organisation des sites de stockage et récupération des biens de première nécessité ; et (vii) la mise en place du système de ramassage des produits agricoles, halieutiques, forestiers, ... aux niveaux local, provincial et central.*

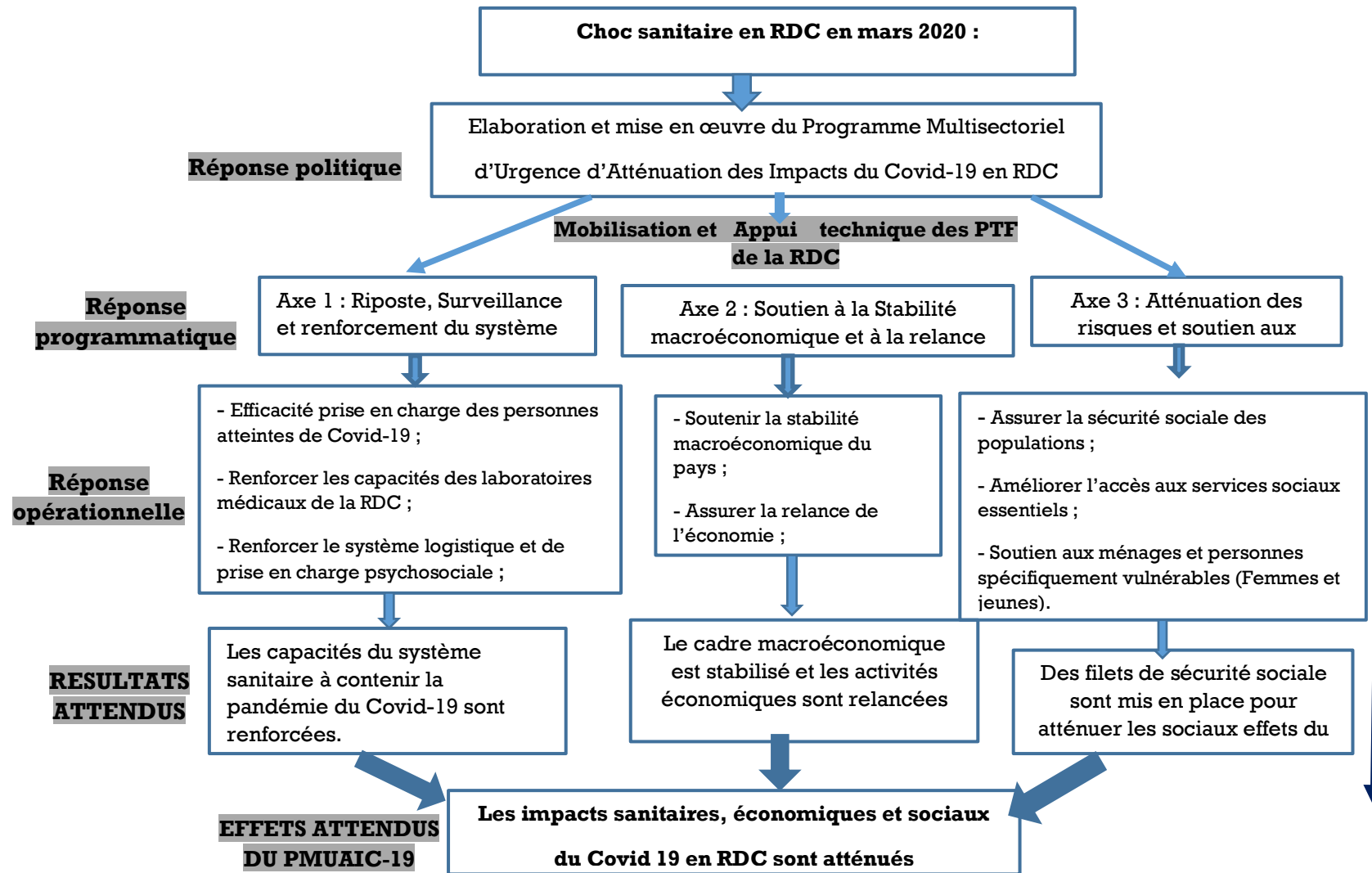
3.2.4. Cadre de résultats du Programme

84. La meilleure mise en œuvre des actions reprises au niveau de trois axes ci-dessus s'effectuera suivant le cadre de résultats joint en annexes du présent programme. Ce cadre se base sur la théorie de changement du PMUAIC-19 qui répond à toutes les caractéristiques d'un programme d'urgence de mitigation d'une pandémie, tout en reprenant les trois types de potentiels effets immédiats et impacts de la pandémie de la COVID-19 en RDC. Il postule, à cet effet, que les effets immédiats et les impacts de la pandémie peuvent être neutralisés par des réponses politique, programmatique et opérationnelle urgentes.

85. L'analyse de ces potentiels effets et impacts a permis d'identifier trois principales causes immédiates de la pandémie Covid-19 : (i) la submersion du système de santé. En effet, le système de santé, déjà éprouvé par certaines épidémies (Ebola, Malaria, ...) est sous pression et n'est pas en mesure de mettre en place des capacités supplémentaires de réponse à la pandémie ; (ii) la récession économique (d'après l'évaluation faite par la CEA, la Banque mondiale, le FMI. avril/2020) dans un contexte de croissance économique non inclusive et de dépendance aux échanges extérieurs (secteur extractif) ; et (iii) l'accentuation de la vulnérabilité socio-économique des populations suite aux mesures de distanciation sociale notamment la baisse ou la perte de revenus de la majorité de la population active (surtout pour le secteur informel) et des travailleurs

du secteur formel non couverts par le système de protection sociale.

REPONSE AU CHOC SANITAIRE DE LA COVID-19 EN RDC. Mars 2020



3.3. Coût estimatif du Plan d'actions et modalités de financement

3.3.1. Coût estimatif du plan d'actions

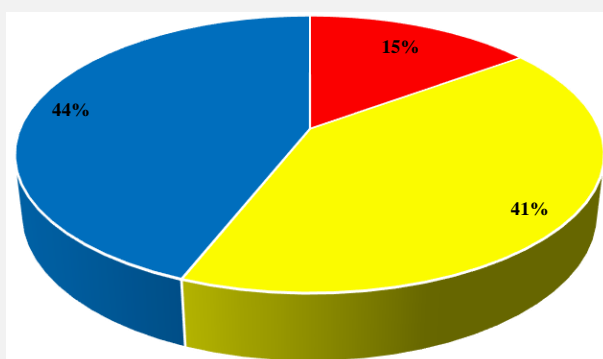
86. Le Gouvernement déploie des efforts pour lutter contre la pandémie COVID-19 ainsi que les effets néfastes de celle-ci sur l'économie et les conditions de vie de la population à court terme. Pour faciliter les arbitrages des ressources, les actions ont été priorisées suivant trois modalités à savoir : les urgences « 1 », les appuis à l'urgence « 2 » et le structurel « 3 ». Ainsi, les coûts provisoires ont été estimés respectivement à USD 1.787.790.000 pour les urgences, USD 513.250.000 pour les appuis à l'urgence et USD 309.580.000 pour les projets et réformes structurels, soit un total **de USD 2.610.622.000.**

87. En ce qui concerne particulièrement les mesures/actions d'urgence, elles sont ventilées en trois (3) axes répartis comme suit :

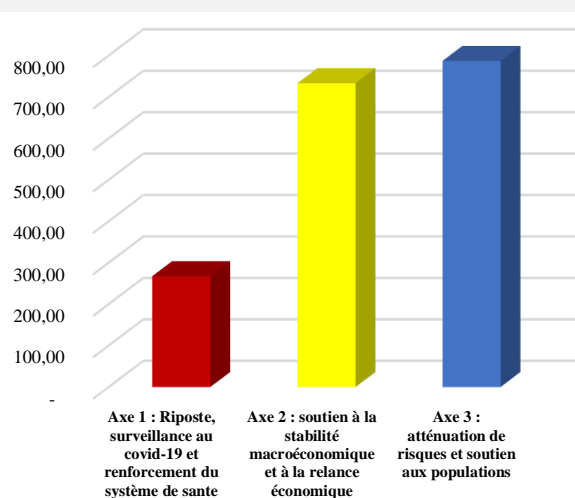
- Le premier axe sur la Riposte, surveillance au COVID-19 et renforcement du système de santé vise la protection de la population contre le coronavirus et s'élève à USD 267.410.000, soit 15% de l'enveloppe des urgences ;
- Le deuxième axe du maintien de la stabilité macroéconomique et la relance économique comprenant les interventions stratégiques pour atténuer les effets néfastes de la pandémie sur le cadre macroéconomique, le soutien et la relance des secteurs productifs se chiffre à USD 733.260.000, soit 41% ; et
- Le troisième axe sur l'atténuation de risques et soutien aux populations vise à préserver les conditions de vie de la population pendant la période pandémique. Le coût global de cet axe est de USD 787.120.000, soit 44%.

Figures n°02 : RDC, Coût du Programme Multisectoriel d'Urgence contre le Covid-19

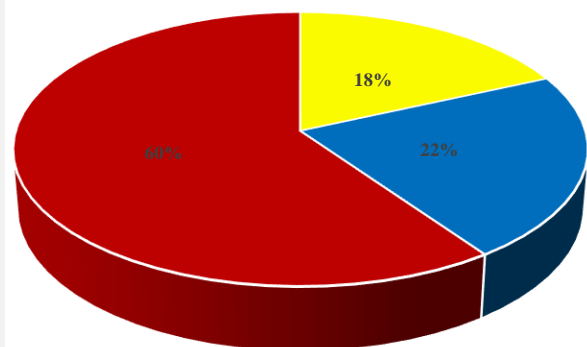
Axes/Programmes	Coût en 2020 (en millions de CDF)	Coût en 2020 (en millions de USD)
TOTAL GENERAL	3 124 249,25	1 787,79
Axe 1 : riposte, surveillance au covid-19 et renforcement du système de sante	467 969,00	267,41
<i>Interrompre la transmission de COVID-19 et minimiser son impact sanitaire et socio-économique sur toute l'étendue du pays</i>	467 969,00	267,41
Axe 2 : Soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance économique	1 278 821,29	733,26
<i>Soutenir la stabilité macroéconomique dans le contexte de la crise sanitaire</i>	10 758,75	6,15
<i>Assurer la relance économique</i>	1 087 168,29	622,14
<i>Développer les infrastructures de soutien à la relance de la production</i>	180 894,24	104,97
Axe 3 : Atténuation de risques et soutien aux populations	1 377 458,97	787,12
<i>Renforcer la résilience de l'Etat et baliser la voie d'une reprise</i>	5 840,00	3,34
<i>Assurer la sécurité de populations, l'accès à la justice ; limiter et contrôler les mouvements de populations</i>	756 122,30	432,07
<i>Améliorer l'accès de la population aux services sociaux essentiels et l'approvisionnement des produits de base</i>	773 136,66	441,79



- Axe 1 : Riposte, surveillance au covid-19 et renforcement du système de sante
- Axe 2 : soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance économique
- Axe 3 : atténuation de risques et soutien aux populations

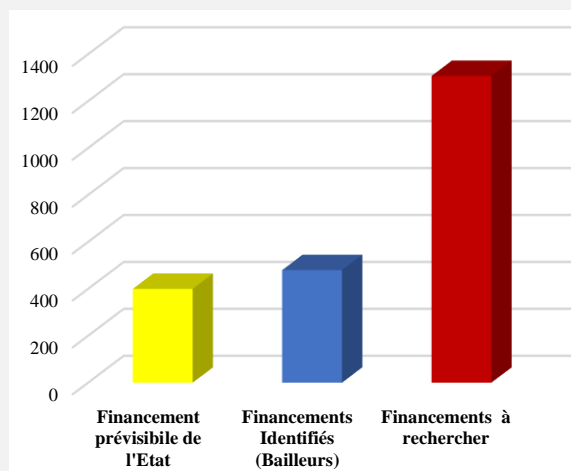


RDC: PMUAIC-19, Financements prévisibles et à rechercher (Urgences)



- Financement prévisible de l'Etat
- Financements Identifiés (Bailleurs)
- Financements à rechercher

RDC: PMUAIC-19, Financements prévisibles et à rechercher (Urgences)



Source : Ministère du Plan, Groupe technique d'experts, préparation du PMUAIC-19, 2020.

88. La stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du programme d'urgence Covid-19 s'insère parfaitement dans la stratégie de financement du PNSD à travers son PAP-CDMT. Cette stratégie de financement du programme d'urgence devra également combiner

plusieurs types de financements novateurs pour son alignement sur toute la période de la pandémie Covid-19.

89. En outre, le Gouvernement a mis en place une Caisse/Fonds national de solidarité, pour lutter contre la maladie à virus Covid-19, dans l'optique d'attirer différentes ressources qui peuvent émaner de particuliers ou du secteur privé. Le recours au collectif budgétaire et la mobilisation des ressources auprès des partenaires multilatéraux et bilatéraux, constitue l'épicentre du financement de la stratégie. Les partenariats stratégiques avec le secteur privé constituent également une piste à explorer. Par ailleurs, la restructuration et/ou recadrage des projets et programmes en cours de financement par différents partenaires techniques et financiers pour leur contribution à la riposte multisectorielle devrait également constituer une source de financement non négligeable.
90. Aussi, les mesures pour la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques seront-elles prises pour une gestion efficiente des ressources mobilisées.

3.3.2. Modalités (stratégies) de financement

91. La stratégie portera sur les mécanismes de financements novateurs suivants :

- (i) L'allègement de la dette. Les financements liés à l'allègement de la dette permettront au Gouvernement de calibrer le programme d'emprunt annuel et le calendrier d'émission pour réaffecter ces ressources à l'urgence du moment.
- (ii) Le Paiement pour le Service des Ecosystèmes (PSE). Ce financement produit par les prestations des services environnementaux tels que la séquestration de carbone des forêts, la régulation de la quantité et de la qualité de l'eau provenant des bassins versants, la beauté pittoresque et la biodiversité, etc. Ces prestations sont récompensées au travers des mécanismes mis en place pour transférer les financements de ceux qui bénéficient des services environnementaux à ceux qui les gèrent. Le Gouvernement entend activer ces mécanismes pour attirer un maximum de financement dû au PSE.
- (iii) La mobilisation des ressources publiques en urgence. Par rapport à cette stratégie, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur les impôts qui offrent le plus grand potentiel. Pour ce faire, il compte rationaliser de manière systématique la collecte des impôts sur le revenu et l'impôt foncier pour mobiliser suffisamment les ressources. Un autre aspect de cette stratégie va consister à mettre en place un système d'application plus rigoureuse des règles et procédures douanières pour permettre une mobilisation accrue des recettes supplémentaires. Dans ce cas, le Gouvernement va s'atteler à éliminer les exonérations jugées inutiles pendant cette période de crise sanitaire et mettre en place des mesures rigoureuses de sanctions en cas de non-respect. Pour mobiliser davantage les recettes internes, il faudra aussi s'attaquer aux facteurs structurels sous-jacents notamment la corruption, la fraude et l'évasion fiscales. De même, le Gouvernement s'engage également à mobiliser les différentes entreprises publiques pour contribuer aux efforts de maximisation des recettes publiques.

- (iv) La mobilisation de l'aide au développement à titre exceptionnel. Face à la multiplicité des besoins liés à l'atténuation des effets négatifs de la survenance du CoVid-19, la communauté internationale s'est mobilisée pour soutenir les différents pays parmi les plus vulnérables touchés par la crise. Cet appui va se faire sous forme d'une aide spéciale au développement. Il pourra prendre diverses physionomies notamment : aide multilatérale, aide bilatérale, dons-projets, aide humanitaire, droits de tirage spéciaux du FMI, aide en faveur des pays en grande difficulté, plan Maréchal sous forme de dons, soutien aux économies faibles, appui aux projets et aux programmes, appui aux mécanismes de riposte etc. Le Gouvernement congolais est conscient des efforts à entreprendre pour rendre le pays éligible vis-vis des mécanismes d'octroi de cette aide. Pour ce faire, il compte mener les actions visant la mobilisation de l'aide au développement à travers le renforcement de la coopération tant bilatérale que multilatérale.
- (v) La diversification des sources de financement privé. En période d'une crise, comme celui de la COVID-19 qui sévit actuellement en RDC, les efforts déployés par le Gouvernement pour endiguer celle-ci peuvent être compatibles avec un afflux important des investissements privés. Pour associer davantage le secteur privé à la relance de l'économie congolaise pendant la période couverte par le programme d'urgence, le Gouvernement entend :
- alléger les contraintes d'ordre juridique qui pèsent sur les investissements privés ;
 - assouplir davantage les procédures d'accès au crédit ou au marché par les entreprises privées ;
 - accorder des avantages fiscaux qui pourraient dans certains cas alléger la fiscalité des entreprises ;
 - attirer les IDE par le renforcement de la stabilité macroéconomique et l'amélioration du climat des affaires ; et
 - favoriser le développement des PPP en vue d'attirer davantage des financements susceptibles d'atténuer les effets néfastes de la COVID-19 sur l'économie nationale.
- (vi) La mise en contribution du secteur minier, pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du programme, est un atout que le gouvernement compte saisir. Pour rappel, le secteur minier constitue le principal levier de la croissance en RDC. De ce fait, il détient un potentiel énorme d'amélioration sensible de sa valeur ajoutée aussi bien par une recherche géologique poussée en vue d'explorer d'autres gisements miniers que pour l'accroissement de la production en vue d'améliorer les recettes. Ainsi le Gouvernement compte mettre à contribution sa stratégie de mobilisation de ressources par le biais de ce secteur à travers de prêts aux conditions à convenir mais aussi par la certification et la titrisation des actifs miniers et pétrolier sur les marchés financiers. Ce qui pourra rapporter des centaines des milliers de dollars US au pays.
- (vii) La RDC dispose d'un faible niveau d'endettement. En effet, avec un PIB de US 55 milliards et un ratio-dette ne représentant que 6%, le pays dispose de beaucoup d'atouts pour s'endetter. Le ratio de service de l'Etat se situe en deca de la norme requise de 15% (soit 0,25%). De ce fait, le taux d'endettement du pays reste faible et l'expose de moins en moins au risque de taux d'intérêt et de refinancement défavorables. Ainsi, la RDC peut tirer profit de cette opportunité pour solliciter, sous forme de prêt, le financement de son programme auprès de bailleurs mondiaux (Banque Mondiale, FMI, ...) ou régionaux (BAD, ...).
- (viii) Un autre mode de financement de ce programme au profit des provinces concerne l'opérationnalisation effective de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP) à travers les ressources du fond de péréquation dont les modalités sont à préciser à travers un acte réglementaire y relatif.
92. Pour assurer la durabilité du financement du programme Covid-19, le Gouvernement est appelé à conjuguer les efforts pour une rationalisation de dépenses ; ceci en assurant un meilleur

alignement du budget à la stratégie. Pour ce faire, le Gouvernement est engagé à : (i) favoriser le passage du mode de gestion axé sur les moyens à celui axé sur les résultats pour l'atteinte des objectifs visés ; (ii) renforcer la crédibilité, l'exhaustivité et la transparence du budget. Dans cette nouvelle approche de l'élaboration du Budget de l'Etat, les allocations budgétaires aux Ministères et Institutions sont basées sur des principes directeurs clairs notamment les priorités des cadres de références adoptés par le Gouvernement, les besoins urgents tirés du cadre opérationnel du Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) Codiv-19.

4. Mise en œuvre et suivi-évaluation du programme

4.1. Modalités de mise en œuvre

93. En vue d'une mise en œuvre effective et efficace du Programme, une Unité technique de coordination des interventions chargée de l'exécution du Programme sera mise en place au sein du Ministère du Plan. Cette Unité travaillera en collaboration avec les Services spécialisés de la Présidence de la République chargé de fédérer les actions urgentes du Chef de l'Etat (CAPUIDC et la Task Force présidentielle). Elle travaillera également en collaboration avec des unités techniques au niveau sectoriel de chaque ministère impliqué dans la mise en œuvre du Programme ainsi que les services déconcentrés en charge de la planification en provinces.
94. L'Unité technique de coordination des interventions dispose en son sein d'une unité de gestion fiduciaire. Cette dernière capitalisera les mécanismes existant au niveau sectoriel qui bénéficient des appuis de partenaires pour le financement des projets/programmes mis en œuvre au niveau sectoriel ainsi que tout autre mécanisme du système national mis en place dans le cadre de la riposte contre le Covid-19.
95. Le succès de la mise en œuvre du PMUAIC-19 dépend en grande partie du niveau d'engagement et d'appropriation des différentes parties prenantes tant au niveau institutionnel que des acteurs du secteur privé et de la société civile. Aussi, le développement d'une meilleure politique et stratégie de communication sera nécessaire pour garantir une meilleure compréhension des actions du programme. Un plan de communication spécifique au PMUAIC-19 sera élaboré à cet effet en collaboration avec le Ministère en charge de la Communication et Médias.

4.2. Dispositif de suivi-évaluation

96. La mise en œuvre du PMUAIC-19 appelle l'implication de tous les acteurs au développement et son succès dépendra de la prise en charge rapide de ses actions à caractère urgent. Pour ce faire, un mécanisme de pilotage politique et technique sera utile pour une meilleure coordination et un suivi-évaluation efficace des décisions et des actions arrêtées par rapport aux résultats escomptés.
97. La mise en œuvre du PMUAIC-19 repose sur les principaux outils ci-après : l'ordonnance fixant les attributions ministérielles, l'ordonnance portant création et fonctionnement du Service spécialisé de la Présidence de la République chargé de fédérer les actions urgentes du Chef de l'Etat (CAPUIDC), l'ordonnance portant création et fonctionnement de la Task Force présidentielle, le PAP PMUAIC-19 pour la programmation des actions au niveau provincial, le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) central qui prendra en charge la mise en œuvre du programme au niveau central,

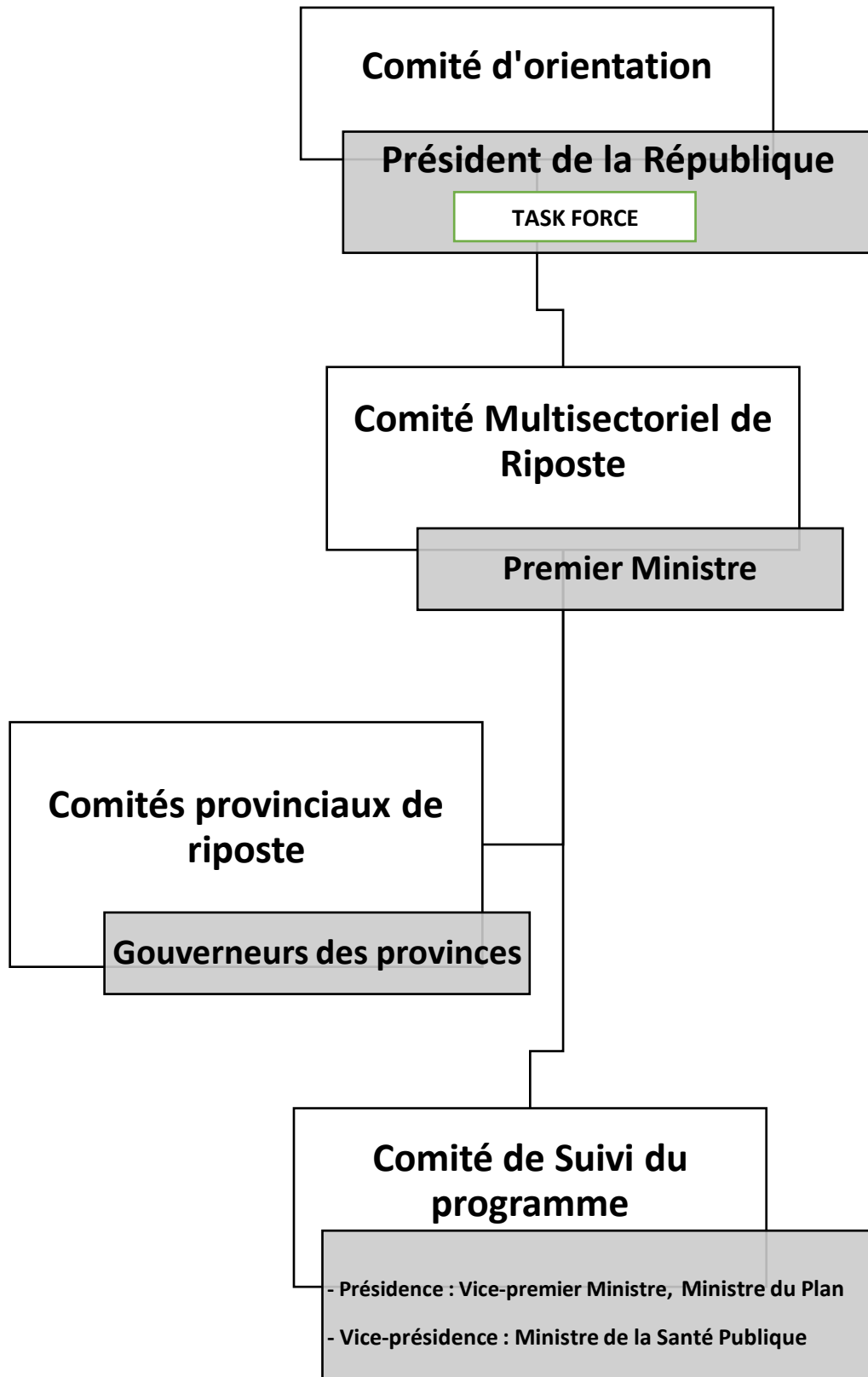
la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG), le Budget de l'Etat pour la mise en œuvre des actions d'urgence, les lettres de mission pour déterminer les attributions ainsi que le plan de préparation et de riposte contre l'épidémie au covid-19, le plan de communication, le cadre des résultats et le plan de suivi-évaluation.

4.2.1. Cadre institutionnel de suivi-évaluation

98. Le dispositif de pilotage répond au contexte d'Etat d'urgence et à la décision prise par le Chef de l'Etat d'assurer le portage politique de la riposte au Covid-19. A cette fin, le cadre institutionnel est constitué, au niveau central, de trois organes : le Comité d'orientation (CO) ; le Comité multisectoriel de riposte (CMR) et le Comité de suivi du programme (CSP).
99. Le Comité d'orientation est l'organe de pilotage politique, stratégique et de décisions. A ce titre, il lève les options politiques et stratégiques et formule des orientations nécessaires à prendre en compte pour la bonne marche du Programme. Le Comité d'orientation se réunit une fois le mois. Il est composé de : (i) Président de la République ; (ii) Premier Ministre ; (iii) Vice-premiers Ministres ayant en charge la planification, le Budget, les affaires Intérieures, les Infrastructures et les travaux publics ainsi que la Justice ; et (iv) Ministres ayant en charge la Santé publique, la Décentralisation et les Finances. Le Président de la République est assisté par la Task force présidentielle de la riposte au Codiv-19.
100. Le Comité multisectoriel de riposte est l'organe de pilotage technique. Il se réunit deux fois le mois et a pour mandat de : (i) examiner l'état d'avancement et de mise en œuvre du programme, (ii) s'assurer de la coordination du programme, des projets et des mesures retenus ; (iii) examiner les progrès accomplis, identifier les goulots d'étranglement et apporter des ajustements au programme, conformément aux décisions prises par le Comité d'Orientation ; et (v) faciliter le suivi des activités du programme entre les différentes entités impliquées dans la mise en œuvre tant au niveau national que provincial.
101. Ce comité est composé de : (i) *Premier Ministre qui en assure la présidence ; (ii) délégués de la présidence de la République (Task-force, CAPUIDC, CRESP) ; (iii) Ministres ayant en charge la planification du développement ; l'Intérieur et la sécurité ; la Justice ; le Budget ; les Infrastructures et les travaux publics ; la Santé ; les Finances ; la Défense ; l'Agriculture ; le développement rural ; les Actions Humanitaires ; l'Economie Nationale ; l'Emploi ; le Travail et la Prévoyance Sociale ; les Affaires sociales ; la Décentralisation ; les Ressources Hydrauliques et Electricité ; l'Industrie ; le Commerce Extérieur ; le Genre, famille et enfants ; la pêche et élevage ; les hydrocarbures ; l'environnement ; les petites et moyennes entreprises ; le Tourisme ainsi que les autres Ministres et acteurs du développement sur invitation ; (iv) les co-présidents du groupe de coordination de partenaires ; (v) deux représentants du secteur privé ; et (vi) deux représentants de l'organisation de la société civile. Le secrétariat technique de cet organe est assuré par le comité de suivi.*
102. Le Comité de Suivi du Programme (CSP) est l'organe en charge du suivi et de la coordination technique de la mise en œuvre du Programme. Il assure le suivi régulier de l'exécution et de l'évaluation périodique de la mise en œuvre du programme, sur base des résultats issus des analyses des données et des informations collectées dans le cadre de l'exécution du Programme.

Il fournit des éléments nécessaires à la prise de décision au Comité multisectoriel de riposte. Il se réunit chaque semaine et à chaque fois que de besoin.

103. Ce comité, présidé par le Ministre ayant la planification dans ses attributions et le Ministre de la santé publique qui en assure la vice-présidence, est composé de : *(i) des Ministres sectoriels concernés, (ii) les représentants de la Présidence de la République (Task-force, CAPUIDC, CRESP, Fonds National de solidarité) et de la Primature ; (iii) les représentants du GCP, du secteur privé et de la société civile.*
104. Au niveau provincial, il sera constitué des Comités provinciaux de riposte placés sous la supervision des Gouverneurs de Province.



4.2.2. Cadre et mécanisme ou système de suivi-évaluation

105. La responsabilité globale du suivi et du reporting relatifs aux résultats du programme tels qu'ils sont définis dans le Cadre des résultats adjoint sera endossée par le Ministère du Plan. Avec l'appui technique des experts en S&E. Un plan de suivi-évaluation sera élaboré en vue de permettre le suivi des résultats du Programme. Ce plan spécifiera la méthode, les sources de données et la fréquence des rapports pour chaque indicateur du programme.
106. Le système de suivi du programme utilisera des données statistiques et informations collectées au niveau des ministères sectoriels, des structures et ou institutions impliquées dans la mise en œuvre des politiques macroéconomiques, sanitaires et sociales. Ces données et informations seront fournies avec l'appui des points focaux désignés au niveau des unités sectorielles au sein des ministères cibles et au niveau des provinces. Le programme aidera au renforcement des capacités de suivi dans chacune de ces entités. Le système de suivi-évaluation du programme fournira les données nécessaires pour évaluer le rendement du programme et orienter l'adoption rapide de mesures correctives en fonction des informations sur l'évolution de la pandémie et ses effets.
107. A cet effet un cadre du suivi-évaluation du Programme sera élaboré. Ce cadre décrira en détail dans le manuel de mise en œuvre du Programme et sera basé sur les points suivants : (i) la chaîne des résultats du programme et les hypothèses sous-jacentes de la théorie du changement ; et (ii) la conformité aux exigences des partenaires, y compris la sélection des principaux indicateurs de base ainsi que des indicateurs spécifiques pour chaque axe du programme.
108. En vue de la mise en place d'un système efficace de suivi-évaluation, le programme élaborera une architecture sous forme d'un cadre détaillé des activités en cohérence avec le cadre des résultats. Cette architecture devrait relier les actions et activités clés aux résultats escomptés en alignant chaque activité sur un indicateur de résultat au niveau des objectifs poursuivis par le Programme, ainsi que sur chaque indicateur de résultat intermédiaire.
109. L'élaboration d'un plan détaillé de suivi-évaluation formera un autre livrable important, qui montrera comment chacun des indicateurs de résultat sera suivi, en précisant sa définition, son unité de mesure, sa méthode d'analyse et de calcul d'accomplissement de l'objectif ou autre. A défaut de nouvelles enquêtes et au vu de l'urgence, l'on devra recourir aux données et informations disponibles au ministère de la Santé, à la Banque centrale, au Ministère des Finances, au Ministère du Plan à travers l'Institut National de la Statistique (INS), à la CAPUIDC et auprès des partenaires techniques et financiers.
110. Dans un but comptable, le Ministère du Plan à travers le Secrétariat technique en charge de la mise en œuvre du Programme s'engage à fournir des rapports réguliers au Gouvernement de la RDC ainsi qu'aux bailleurs de fonds. A cette fin des missions de supervision périodiques conjointes seront organisées pour le suivi de la mise en œuvre et la prise en compte des constatations clés de ces visites afin d'améliorer la performance globale du programme.
111. Une évaluation à mi-parcours sera conduite et les constatations et recommandations y relatives seront utilisées pour améliorer la performance, l'efficacité et l'efficacité du programme. Les

services en charge du suivi-évaluation au niveau sectoriel produiront des rapports de suivi-évaluation (RSE) comportant des données actualisées pour chaque indicateur selon leur domaine d'intervention, qui seront mis à la disposition du Ministre du Plan en vue de la préparation du rapport global de suivi-évaluation du Programme à l'attention du comité de suivi. Ce rapport servira de référence aux différents niveaux. Ces rapports seront également postés sur le site Web du Ministère du Plan dans un volet dédié au programme.

112. Le suivi du programme sera complété par une composante d'évaluation de l'impact en lien avec le PNSD en vue de capitaliser et pérenniser certains résultats en perspective de la relance.
113. Les résultats et les répercussions du programme seront évalués par le biais de l'Objectif du Programme et des indicateurs de niveau intermédiaire et énoncés au niveau du cadre de résultats. Au vu du caractère urgent du programme, l'enquête de référence qui devrait être effectuée avant la mise en œuvre du programme sera réalisée avec l'appui des services techniques spécialisés comme l'Institut National de la Statistique (INS). Les données de référence seront recueillies au niveau de différentes sources existantes au niveau Central et Provincial au niveau de la Banque centrale, de l'INS, du Ministère de la Santé, du Ministère des Finances, du Ministère du Budget, du Ministère du Plan, de la CAPUIDC et des partenaires au développement. Les enquêtes à mi-parcours et finale seront réalisées par des services techniques du Ministère du Plan avec l'appui des experts ou consultants externes en se basant sur la méthodologie établie pour la collecte des données de référence. Le suivi des extrants du programme sera réalisé par l'unité technique de coordination de mise en œuvre du Programme en partenariat avec les différentes structures ou entités qui seront nationales.
114. L'unité technique de coordination de mise en œuvre du Programme sera responsable de la consolidation des données, du contrôle et de l'analyse de la qualité et des rapports, qui seront suivis au moyen d'un système de gestion et d'information. Une formation spécialisée sera fournie aux services du Ministère du Plan en charge du suivi-évaluation pour construire et développer des capacités autour des questions de suivi-évaluation. Les rapports trimestriels de surveillance permettront de s'assurer que le programme est sur la bonne voie lors de l'élaboration du plan opérationnel de travail et du budget, et par les missions de supervision conjointe du Gouvernement et des bailleurs de fonds. L'unité technique de coordination de mise en œuvre du Programme supervisera également la communication des données de surveillance au Ministère en charge du Plan pour alimenter le système national de suivi-évaluation.
115. En perspective de la relance à la suite de la mise en œuvre du programme, le secrétariat technique étudiera la possibilité d'inclure une évaluation d'impact pour mesurer l'apport des interventions du programme en lien avec le PNSD.

4.2.3. Analyse des risques

116. L'environnement économique et social de la RDC offre des atouts qui peuvent aider à atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est assigné dans la mise en œuvre du Programme d'urgence Covid-19. Toutefois, le Gouvernement est conscient des contraintes et risques qui pourraient également remettre en cause les performances attendues. En voici les traits caractéristiques :

a) Contraintes

117. La situation socioéconomique actuelle étant difficile, les différentes stratégies retenues dans le présent programme ne pourront pas y faire face sans que certaines contraintes ne soient contournées. Compte tenu des enjeux de l'heure, les contraintes à contourner, qui ont été mises en exergue sont les suivantes :

- (i) L'insuffisance des mécanismes d'appui aux secteurs porteurs d'une croissance durable. Ces secteurs sont censés remettre rapidement l'économie sur les rails après le choc actuel lié à la survenance de la pandémie de la COVID-19. Il y a lieu de noter ici qu'à défaut d'un soutien de taille la contribution de ces secteurs à la résilience risque d'être compromise ;
- (ii) La fragilité de la reprise de l'économie mondiale qui pourrait avoir des retombées négatives sur les exportations et investissements directs étrangers importants ressorts de la croissance économique en RDC ;
- (iii) La faiblesse des capacités institutionnelles et humaines particulièrement dans les administrations publiques en ce qui concerne entre autres l'élaboration et l'évaluation des projets ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;
- (iv) La faible capacité de l'Etat à livrer des services sociaux de qualité en vue de contribuer au relèvement communautaire pendant et après la crise actuelle créée par la pandémie ;
- (v) La faible culture de gestion axée sur le résultat qui handicape la mise en œuvre des stratégies de développement (déconnexion du budget de l'Etat aux politiques de développement, faible niveau d'exécution du Budget de l'Etat dans les secteurs liés à la réduction de la pauvreté) ;
- (vi) Les déficiences de l'appui apporté aux secteurs de travaux d'infrastructures routières, énergétiques, sanitaires et des transports ;
- (vii) L'insécurité juridique qui rend délétère le climat d'affaires et freine la promotion du secteur privé ;
- (viii) La faible capacité d'absorption expliquée par la lourdeur administrative et des procédures très longues.

b) Risques

118. La mise en œuvre ainsi que la réalisation des effets du programme sont assujetties à des risques aussi bien internes qu'externes au programme. Il s'agit de risques politiques et sociaux (moyen), de risques macroéconomiques (élevé), de risques de mise en œuvre (moyen et faible), de risques de réversibilité des engagements du Gouvernement (faible) et de risques fiduciaires (moyen) pour lesquels des mesures d'atténuation ont été identifiées. Ces risques doivent être comparés au risque de ne pas apporter une assistance au pays dans cette situation difficile du principalement aux effets de la crise financière internationale sur l'économie et la fragile stabilité sociale, politique et sécuritaire.

119. Les principaux risques identifiés sont :

- (i) La propagation rapide de la maladie à virus Covid-19 qui peut entraîner une crise de la faim compte tenu du fait que la RDC est fortement dépendante des chocs alimentaires mondiaux. Dans ce cas, l'instabilité des prix des produits alimentaires et leur hausse tendancielle expose le congolais moyen dont le budget est déjà serré à des risques d'incertitudes alimentaires. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement entend surveiller les prix sur les marchés intérieurs et mettre en place un système de protection des pauvres à travers une politique rigoureuse de gestion des stocks des produits alimentaires de base ;
- (ii) L'existence d'un GAP très élevé de financement de la stratégie qui nécessite un effort important de mobilisation des ressources internes et externes ainsi que la persistance des incertitudes qui entourent les apports extérieurs, particulièrement sous forme des appuis budgétaires. La faiblesse de la mobilisation des ressources est due aux carences dans la mise en œuvre de la TVA, à la défiscalisation de l'économie du fait de la prédominance du secteur informel et de la fraude ainsi que de l'évasion fiscales. Cette faiblesse dans la mobilisation des ressources internes couplées aux effets ravageurs de la pandémie et à l'amenuisement des ressources peut menacer la stabilité du cadre macroéconomique et provoquer des tensions sur le taux de change et les autres prix relatifs ;
- (iii) Les crises économiques et financières internationales sont des risques qui peuvent à tout moment aggraver les effets néfastes de la COVID-19 en RDC. Ceci est la conséquence de l'extraversion et de la forte dépendance de l'économie nationale vis-à-vis des pays développés. Pour prévenir ces genres des risques ; le Gouvernement doit mettre en place des mécanismes d'alerte précoce à travers des outils de prévision macroéconomique qui prendront en compte l'évolution de l'économie mondiale en vue d'intégrer la dimension cyclique des crises dans la politique du Gouvernement ;
- (iv) Le risque du recul de la production, dans le secteur tertiaire en particulier considéré comme moteur de la croissance et principal pourvoyeur de l'économie en devises étrangères. Ceci constitue un risque de dysfonctionnement du secteur mettant en cause la diversification tant souhaitée de l'économie du pays.
- (v) Les conséquences défavorables sur l'économie nationale qui reste extravertie et le risque de la non diversification de l'économie du fait de l'enclavement persistant de certains pôles de croissance et zones de production ;
- (vi) Le risque d'une faible allocation du budget de l'Etat aux urgences du programme d'atténuation du fait de son niveau faible ;
- (vii) Le risque d'augmentation du chômage et ses conséquences perverses. Ces conséquences peuvent être soit la délinquance juvénile, le banditisme, les violences de toute sorte au risque de remettre en cause la cohésion nationale nécessaire au maintien de la sécurité en ces temps de crise. Par conséquent, la fragilité de la paix et de la sécurité dans le pays pendant et après la période de la pandémie risquerait d'amoindrir les efforts de sortie de crise.

(viii) La recrudescence des groupes armés apparaît pour le moment comme un risque mineur dans la mise en œuvre du programme à cause de l'accalmie qui règne dans certains coins du pays. Il y a lieu de noter toutes fois que cette accalmie, qui est entretenue par la crainte de la propagation rapide de la pandémie, n'est que provisoire. Il est donc à craindre une recrudescence des violences entretenues par les groupes armés une fois la pandémie vaincue. Pour ce faire ; il est envisageable de renforcer les services de sécurité pour endiguer ces groupes armés pendant cette accalmie.

Annexe 1 :
Matrice du cadre des résultats du PMUAIC-19

1. Matrice du cadre des résultats du PMUAIC-19

N°	Axes/Objectifs/Résultats/Activités	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Situation de référence	Cibles	Sources des données	Fréquence des données	Portée géographique	Sources ou moyens de vérification	Hypothèses
AXE 1 : RIPOSTE, SURVEILLANCE AU COVID-19 ET RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE										
1.1.	Interrompre la transmission de COVID-19 et minimiser son impact sanitaire et socio-économique sur toute l'étendue du pays	<i>La transmission de la COVID-19 est interrompue et ses impacts socioéconomiques minimisés</i>	Taux de propagation de la COVID-19 ; taux de prévalence de la COVID-19 ; Nombre des personnes atteints de la COVID-19					Toute l'étendue du Territoire national	Rapport sanitaire	
1.1.1.	Renforcer la gouvernance et organiser les structures de prise en charge des personnes touchées par le Covid-19	<i>La qualité de la gouvernance sanitaire s'est améliorée et les structures de prise en charge des personnes infectées organisées et renforcées</i>	Montant total du financement alloué au secteur de la santé ; Nombre des décès du au COVID-19 ; Nombre de nouveaux cas de prévalence de la COVID-19 ; Qualité de prestation des services de santé ; Nombre des structures des santé fonctionnant dans les normes et répondant aux standards en matière de santé ; Niveau d'appréciation de la qualité des soins santé/ Niveau de perception par les citoyens de la qualité des prestations sanitaires	A renseigner	A renseigner	Ministère de la Santé/DEP Santé	A renseigner	Toutes les ZS	Rapport sanitaire	
1.1.2.	Renforcer les capacités de diagnostic et de recherche, de surveillance et d'investigation des cas de différents laboratoires à travers le pays	<i>Les capacités de diagnostic et de recherche, de surveillance et d'investigation des cas de différents laboratoires à travers le pays sont renforcées</i>	Nombre des rapports diagnostic de qualité ; taux de fiabilité des données des rapport diagnostic ; Nombre et qualité des rapports de recherche, de surveillance et d'investigation fiables par Laboratoire	A renseigner	A renseigner	Ministère de la Santé/DEP Santé	A renseigner	Toutes les Provinces	Rapport diagnostic ; Rapport de surveillance ; Rapport d'investigation	
1.1.3.	Renforcer le système logistique d'urgence de Covid-19 et assurer la prise en charge psychosociale	<i>Le système logistique d'urgence Covid-19 est renforcé et la prise en charge psychosociale est assurée</i>	Quantité de temps consommée pour apporter une réponse logistique par rapport au besoin d'urgence ; nombre des personnes prises en charge au plan psychosociale ; Quantité, Qualité et délai conformes aux attentes et besoins d'urgence	A renseigner	A renseigner	Ministère de la Santé/DEP Santé	A renseigner	Provinces touchées	Rapports sanitaires ; Rapport logistique	
1.1.4.	Mettre en œuvre les mesures de mitigation de risque de propagation notamment celles de distanciation sociale	<i>Les mesures de mitigation de risque de propagation (notamment celles de distanciation sociale) sont respectées et mises en œuvre</i>	Relevé de mesures sanitaires prises ; Liste des mesures sanitaires prises ; Nombre de cas documentés de violation des mesures sanitaires ; Nombre des personnes n'ayant pas respectée les mesures sanitaires prises	A renseigner	A renseigner	Ministère de la Santé/DEP Santé	A renseigner	Provinces touchées	Rapport de police ; Rapport sur les relevés bancaires des amendes payées	
AXE 2: SOUTIEN A LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET A LA RELANCE ECONOMIQUE										

2.1.	Soutenir la stabilité macroéconomique dans le contexte de la crise sanitaire	<i>La stabilité du cadre macroéconomique est assurée durant toute la période sous Covid-19</i>	Taux de croissance économique en période sous Covid-19 ; Taux de variation des différents agrégats macroéconomiques ; Taux de variation des fondamentaux de l'économie					Niveau national	Rapport de suivi de la conjoncture macroéconomique ; Rapport BCC	
2.1.1.	Améliorer la gestion des finances publiques	<i>La gestion des finances publiques est saine et efficace en période sous Covid-19</i>	Taux de déficit budgétaire ; Taux de variation des recettes publiques ; Montant de financement du déficit Budgétaire ; Montant des dépenses réalisées par nature	A renseigner	A renseigner	Ministère Budget ; Ministère Finances ; Ministère du Plan ; DEP/DEME	A renseigner	Niveau national	Rapport de suivi de l'exécution budgétaire ; Rapport cours des comptes ;	
2.1.2.	Améliorer la gestion de la politique monétaire et de change	<i>La gestion de la politique monétaire et de change s'est améliorée</i>	Évolution du taux de change et évolution du taux d'inflation, évolution du taux directeur	A renseigner	A renseigner	Ministère Finances BCC	A renseigner	Niveau central	Rapport de la BCC	
2.1.3.	Planifier, Programmer et Assurer le Suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Urgence COVID-19 tant au niveau central, provincial que local	<i>La mise en œuvre du Programme d'Urgence COVID-19 tant au niveau central, provincial que local est planifiée, programmée et suivie et évaluée</i>	Nombre des missions de suivi-évaluation ; Plan d'actions de la mise en œuvre du PMUAIC-19, Nombre d'outils de gestion et coordination du PMUAIC-19 produits (Cadre logique, Cadre des résultats, PPM, Plan de décaissement,)	A renseigner	A renseigner	Ministère du Plan	Bi-hebdomadaire	Niveau Central et Provincial	Rapport d'activités ; Rapport de Suivi-évaluation ; Rapports financiers	
2.1.4.	Améliorer le climat des affaires	Le climat des affaires est amélioré	Nombre des cas des plaintes exprimées par les entreprises du secteur privé ; Nombre d'instruments de la réforme du climat des affaires conçus et opérationnels	A renseigner	A renseigner	Ministère du Plan ; Ministère du Commerce Extérieur	Mensuelle	Niveau central	Rapport doing Business (DOBU), Rapport ANAPI,	
2.2.	Assurer la relance économique	<i>L'activité économique est relancée</i>	PIB ;					Kinshasa et provinces	Rapport du Ministère de l'Economie sur la production, Rapport BCC, Rapport DEME	
2.2.1.	Renforcer l'intégration des filières prioritaires ciblées	<i>L'intégration des filières prioritaires ciblées est renforcée</i>	Nombre des filières prioritaires ciblées intégrées ;	A renseigner	A renseigner	Ministère de l'Agriculture ; Ministère Développement Rural	A renseigner	Kinshasa et provinces	Rapport du Min Agriculture	
2.2.3.	Relancer la production minière et soutenir le secteur privé	<i>La production minière est relancée et le secteur privé soutenu</i>	Volume/quantité total de production minière par rapport à la situation d'avant Covid-19 ; Nombre d'entreprises du secteur privé soutenues	A renseigner	A renseigner	Ministère des Mines	A renseigner	National et en provinces	Rapport Min Mines	
2.2.4.	Assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et la valorisation du Gaz	<i>L'approvisionnement du pays en produits pétroliers et la valorisation du Gaz est effectif</i>	Volume/ stock des produits pétroliers constitués ; Quantité de Gaz produite localement	A renseigner	A renseigner	Ministères des hydrocarbures	A renseigner	Niveau Central et Provincial	Rapport Min Mines et PMEA	

2.2.5.	Juguler la crise en assurant la sécurité alimentaire	<i>La crise est jugulée et la Sécurité alimentaire assurée</i>	PV de constat de la fin de la crise ; Niveau de sécurité alimentaire atteint	A renseigner	A renseigner	Ministère Agriculture	A renseigner	Niveau Central et Provincial	Rapport Min D�v Rural ; Rapport Min Sant� Publique	
2.2.6.	Contribuer � l'am�lioration de la disponibilit� des produits d'�levage et de pisciculture	<i>Les produits d'�levage et de pisciculture sont assur�s</i>	Volume/ quantit� des produits d'�levage et de la pisciculture produits	A renseigner	A renseigner	Ministère Agriculture, P�ches et Elevage	A renseigner	Niveau Central et Provincial	Rapport de distribution	
2.2.7.	Am�liorer les conditions de productivit� ainsi que la qualit� de vie en milieu rural	<i>Les conditions de productivit� ainsi que la qualit� de vie en milieu rural se sont am�lior�es</i>	Niveau de productivit� en milieu rural ; Volume de production en Milieu rural	A renseigner	A renseigner	Ministère D�veloppement Rural	A renseigner	Provinces	Rapport de production en milieu rural	
2.2.8.	Appuyer l'industrie touristique	<i>Le secteur touristique est appuy�</i>	Nombre des entreprises touristiques n'ayant pas tomb�es en faillite � la suite du COVID-19	A renseigner	A renseigner	Ministère Tourisme	A renseigner	Toutes les provinces	Rapport Min Tourisme	
2.3.	D�velopper les infrastructures de soutien � la relance de la production	<i>Les infrastructures de soutien � la relance de la production sont d�velopp�es</i>	Nombre et qualit� d'infrastructures de soutien � la relance de la production mises en place ;					Kinshasa et provinces	Rapport Min Economie	
2.3.1.	Promouvoir et d�velopper les technologies de l'information et de la communication	<i>Les technologies de l'information et de la communication sont encourag�es et promues</i>	Taux de p�n�tration des TIC ; Nombre d'utilisateurs des TIC	A renseigner	A renseigner	Ministère PTNTIC	A renseigner	Kinshasa et provinces	Rapport Min NTIC	
2.3.2.	Am�liorer la desserte en eau	<i>La desserte en eau potable s'est am�lior�e</i>	Taux de desserte en eau potable ; Nombre des personnes ayant acc�s � l'eau potable de la REGIDESO ;	A renseigner	A renseigner	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricit�	A renseigner	Central et Provincial	Rapport REGIDESO ; Rapport Min Ressources Hydrauliques	
2.3.2.	Am�liorer la desserte en �nergie	<i>La desserte en �nergie est am�lior�e</i>	Taux de desserte en �nergie ; Nombre des personnes/ m�nages desservies	A renseigner	A renseigner	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricit�	A renseigner	Niveau Central et Provincial	Rapport du Min Ressources hydrauliques	
2.3.3.	Renforcer la mobilit� pour la surveillance des mesures sanitaires	<i>La mobilit� pour la surveillance des mesures sanitaires est assur�e</i>	Nombre des missions de surveillance pour l'application des mesures sanitaires	A renseigner	A renseigner	Ministère de l'Int�rieur	A renseigner	Kinshasa et provinces	Rapport Min Sant� ; Rapport Mini Transport	
2.3.4.	G�rer le r�seau routier d'int�r�t g�n�ral	<i>Le r�seau routier d'int�r�t g�n�ral est g�r�</i>	Nombre de Km du r�seau routier g�r� ; Qualit� de l'infrastructure routi�re	A renseigner	A renseigner	Ministère des Transports et voies de Communication	A renseigner	Kinshasa et provinces	Rapport Min Transport ; Rapport Office des Routes	
AXE 3 : ATTENUATION DE RISQUES ET SOUTIEN AUX POPULATIONS										
3.1.	Renforcer la r�silience de l'Etat et baliser la voie d'une reprise	<i>La r�silience de l'Etat est renforc�e et la voie pour une reprise rapide trac�e</i>	Qualit� des politiques sociales ; Nombre des mesures et d'instrument de gestion des risques sociaux					Kinshasa et provinces	Rapport MINAS	
3.1.1.	Renforcer les capacit�s sanitaire, financi�re et administrative provinciale et locale pendant et apr�s la pand�mie	<i>Les capacit�s sanitaire, financi�re et administrative provinciale et locale pendant et apr�s la pand�mie renforc�es</i>	Nombre des nouveaux cas de Covid-19 ; Montant total mobilis� pour att�nuer les impacts sociaux	A renseigner	A renseigner	Ministère D�centralisation, Minist�re de l'Int�rieur	A renseigner	Toutes les provinces	Rapport MINAS	

3.2.	Assurer la sécurité de populations, l'accès à la justice ; limiter et contrôler les mouvements de populations	<i>La sécurité de populations, l'accès à la justice ; limiter et contrôler les mouvements de populations</i>	Taux d'accès à la justice ; Niveau de sécurité ; Nombre des missions de contrôle surveillance des mouvements des populations					Provinces les plus touchées	Rapport Min Inter	
3.2.1.	Défendre l'intégrité du territoire national et des frontières dans le contexte pandémique	<i>L'intégrité du territoire national et des frontières dans le contexte pandémique sont défendues</i>	Nombre des cas de violation de l'intégrité territoriale ;	A renseigner	A renseigner	Ministère de la Défense ; Ministère de l'Intérieur (DGM)	A renseigner	Provinces et ETD	Rapport Min Inter	
3.2.2.	Renforcer la gouvernance sécuritaire pour le maintien de la paix et l'atténuation de risques et soutien aux populations	<i>La gouvernance sécuritaire pour le maintien de la paix et l'atténuation de risques et soutien aux populations est renforcée et s'est améliorée</i>	Qualité de la gouvernance sécuritaire ; Nombre des mouvements des groupes armés anéantis	A renseigner	A renseigner	Ministère de la Défense ; Ministère de l'Intérieur (DGM)	A renseigner	Kinshasa et provinces	Rapport Min Inter et Min Défense	
3.2.3.	Améliorer l'accès aux services publics de base: logement, eau et électricité	<i>L'accès aux services publics de base : logement, eau et électricité s'est amélioré</i>	Nombre des personnes ayant accès à l'eau, l'électricité et à un logement décent	A renseigner	A renseigner	Ministère de l'Habitat, Ministère des ressources hydrauliques et électricité, Ministère des Affaires sociales	A renseigner	Kinshasa et provinces		
3.3.	Améliorer l'accès de la population aux services sociaux essentiels et l'approvisionnement des produits de base	<i>L'accès de la population aux services sociaux essentiels et l'approvisionnement des produits de base s'est amélioré</i>	Taux d'accès aux services sociaux de base ; Nombre des personnes/ménages ayant accès aux produits de base					Toutes les provinces	Rapport Min Economie	
3.3.1.	Développer un mécanisme d'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et Supérieur à distance	<i>Un mécanisme d'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et Supérieur à distance est développé et opérationnel</i>	Nombre des personnes ayant accès à l'éducation durant la période Sous Covid-19 à travers le mécanisme mis en place	A renseigner	A renseigner	Ministère de l'EPST, Ministère de l'ESU	A renseigner	Toutes les provinces	Rapport Min EPST	
3.3.2.	Renforcer l'offre des connaissances scientifiques et techniques	<i>L'offre des connaissances scientifiques et techniques est renforcée</i>	Qualité des connaissances scientifiques et techniques offerte	A renseigner	A renseigner	Ministère de l'ESU ; Ministère de Recherche Scientifique	A renseigner	National	Rapport Min EPST ; Min ESURS	
3.3.3.	Promouvoir l'emploi dans le contexte pandémique (COVID-19) et renforcer le système de prévoyance sociale	<i>L'emploi dans le contexte pandémique (COVID-19) est promu et le système de prévoyance sociale relancé et opérationnel</i>	Nombre d'emplois préservés ; Nombre de nouveaux emplois créés ; Nature du système de prévoyance sociale en place	A renseigner	A renseigner	Ministère de ETPS ; Ministère des Affaires sociales, Ministère de la Santé	A renseigner	National	Rapport du Min ETPS	
3.3.4.	Prendre en charge les VBG et améliorer l'autonomisation économique de la femme dans le cadre du Covid-19	<i>Les VBG sont pris en charge et l'autonomisation économique de la femme dans le cadre de la COVID-19 s'est améliorée</i>	Nombre des VBG pris en charge ; Nombre des femmes ayant améliorées les capacités d'autonomisation ; Nombre d'activités créées par les femmes durant la Période sous Covid-19	A renseigner	A renseigner	Ministère du Genre, Ministère des Affaires sociales	A renseigner	Toutes les provinces	Rapport Min ETPS ; Rapport ONU Femmes ; Rapport Min PME	
3.3.5.	Renforcer la protection sociale des personnes handicapées et des groupes vulnérables	<i>La protection sociale des personnes handicapées et des groupes vulnérables est renforcée</i>	Nombre des personnes handicapées ayant bénéficiées d'une protection sociale appropriée ; Nombre des groupes vulnérables bénéficiant d'une protection sociale appropriée	A renseigner	A renseigner	Ministère des Affaires sociales, Personnes handicapées	A renseigner	Central et Provinciales	Rapport MINAS ; Rapport Min ETPS ; Rapport FNPS	

3.3.6.	Gérer durablement l'environnement et s'adapter aux changements climatiques	<i>L'environnement est géré de manière durable et s'adapte aux changements climatiques</i>	Nombre des cas de violation de l'environnement ; Nombre des sanctions prises envers les contrevenants ; taux de pollution	A renseigner	A renseigner	Ministère de l'Environnement et Développement durable	A renseigner	Toutes les provinces	Rapport Min EDR	
--------	--	--	---	--------------	--------------	---	--------------	----------------------	-----------------	--

Annexes 2 :

Plan d'Actions du PMUAIC-19

Matrice des mesures d'urgence

Matrice des mesures d'appui à la relance

Matrice des mesures structurelles

1. MATRICE DES MESURES D'URGENTES/PMUAIC-19

N°	Axes/Programmes/Sous-programmes/Projets	Indicateurs	Localisation	Structures responsables (impliquées)	Coût en 2020 (en millions de CDF)	Coût en 2020 (en millions de USD)	Sources de financement	Durée d'exécution	Observations
TOTAL GENERAL					3 124 249,25	1 787,79			
AXE 1 : RIPOSTE, SURVEILLANCE AU COVID-19 ET RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE					467 969,00	267,41			
1.1. Interrompre la transmission de COVID-19 et minimiser son impact sanitaire et socio-économique sur toute l'étendue du pays					467 969,00	267,41			
1.1.1. Renforcer la gouvernance et organiser les structures de prise en charge des personnes touchées par le Covid -19					81 806,22	46,75			
1.1.1.1	Renforcement de la coordination de la riposte multisectorielle	<i>Nombre de/Rapport sur les mesures prises/ Nombre de/Rapports sur les mesures appliquées/ Nombre de/Rapports sur les voyages/tournées de supervision effectuées ; Nombre /Rapports des réunions de coordination/ direction tenues</i>	Niveau central	Présidence, Min Santé, Min Plan, Sec Techn Lutte COVID-19, SCFV	2 780,61	1,59	Banque Mondiale		47 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer la réponse d'urgence à l'épidémie de COVID-19 en RDC.
1.1.1.2	Préparation de provinces à la riposte au COVID-19	<i>Nombre d'/Rapports sur les équipes d'intervention rapide mise en place par ZS ; Nombre de prestataires formés par ZS ; Nombre/Rapports des séances de sensibilisation organisées ; Nombre de/Rapports sur les kits/lots/équipements/matériels de travail fournis/livrés</i>	Toutes les ZS	Présidence, Min Santé, Min Plan, Sec Techn Lutte COVID-19, SCFV ; Min de la Com. et Méd	3 707,48	2,12	Banque Mondiale		
1.1.1.3	Regroupement des ZS/communes autour d'une ou deux structures de soins pour une bonne prise en charge des malades	<i>Nombres de ZS regroupés en site sélectionné</i>	Toutes les ZS	Présidence ; Min Santé	10 411,64	5,95	Fond de lutte contre COVID-19		
1.1.1.4	Aménagement des structures de soins ciblées	<i>Nombre de FOSA sélectionnées et réhabilitées</i>	ZS ciblées	Présidence ; Min Santé	27 764,38	15,87	Banque Mondiale		
1.1.1.5	Appui d'urgence à l'hôpital de Monkole et à la Plateforme hospitalière	<i>Accord de don et de non objection signé ; Rapport de mise en œuvre de programme</i>	Kinshasa	Présidence ; Min Santé ; Opérateur CREDES/Médecins du Monde	3 850,00	2,20	Opérateur CREDES/Médecins du Monde		Appui d'urgence à l'hôpital de Monkole et à la Plateforme hospitalière 2 M€ (2,2 M\$)
1.1.1.6	Classification clinique des cas de COVID-19	<i>Nombre de malades classifiés en stade bénin, modéré et grave</i>	Toutes les ZS	Présidence ; Min Santé	6 941,10	3,97			
1.1.1.7	Mise en place des unités de triage au COVID-19 et renforcement de la biosûreté et biosécurité	<i>Nombre d'hôpitaux disposant d'unité de triage ; Nbre de mesures prises et appliquées</i>	Toutes les ZS	Présidence ; Min Santé	6 941,10	3,97			
1.1.1.8	Préparation des structures des soins dans les provinces à risque	<i>Nombre de structures des soins ciblées par province à risque ; Nbre de structures sanitaires</i>	Provinces à risques	Présidence ; Min Santé	17 352,74	9,92	Banque Mondiale		

		<i>aménagées et équipées par province à risque</i>							
1.1.1.9	Appui aux structures de santé (Hôpitaux, DPS, ZS, INRB) impliquées dans la riposte au COVID-19	<i>Nombre de véhicule acquis ; Nombre de chauffeur recruté à l'INRB ; Nombre de Kits informatiques acquis (inclus accessoires) pour surveillance & data mangement ; Nombre des lots d'EPP acquis ; médicaments protocole PEC (incl chloroquine + azithromycine) acquis ; Nombre d' Ambulances acquis ; Nombre d'équipement pour PEC avec administration d'oxygène + oxygène ; Nombre de prestataires de première ligne formés (Tshopo) ; Nombre de types en matériel et équipements HGR Makiso (Tshopo) acquis ; Hôpital réhabilité en infrastructure PEC Hôpital Saint-Joseph) ; Nombre de RH formées ; Nombre de Lot de consommables soins hospitaliers et produits désinfectants acquis ; Nombre de C4D acquis.</i>	Kinshasa ; Tshopo ; Sud-Ubangui ; Haut Katanga, Lualaba	Présidence ; Min Santé ; Belgique ; Suède (SANRU) ; FNPSS (Projet CURE) ; Min. du plan (CNAEHA)	2 057,18	1,18	Belgique ; Suède (SANRU) ; FNPSS (Projet CURE dont 500 000\$usd du Projet CURE/FNPSS A réaliser en urgence : Projet CURE/FNPSS)	Depuis Mars et Avril 2020	i) Déjà réalisées : (i.1) appui véhicule + chauffeur à l'INRB ; (i.2) 200 Kits informatiques (inclus accessoires) pour surveillance & data mangement, (i.3) 2 lots d'EPP, médicaments protocole PEC (incl chloroquine + azithromycine), (i. 4) 4 Ambulances, équipement pour PEC avec administration d'oxygène + oxygène ; (i.5) Formation des prestataires de première ligne (Tshopo) ; (i.6) Dotation en matériel et équipements HGR Makiso (Tshopo) ; (ii) Planifiées : (ii.1) réhabilitation infrastructure PEC (Hôpital Saint-Joseph) ; (ii.2) formation RH, (iii.3)lot de consommables soins hospitaliers et produits désinfectants (i.4) C4D ; Projet CURE/FNPSS (500 000\$usd)
1.1.2. Renforcer les capacités de diagnostic et de recherche, de surveillance et d'investigation des cas de différents laboratoires à travers le pays					94 154,24	53,80			
1.1.2.1	Renforcement des capacités du personnel pour le diagnostic de Covid-19	<i>Nbre de personnel formé par ZS</i>	Toutes les Provinces	Présidence ; Min Santé	3 360,07	1,92	Banque Mondiale		
1.1.2.2	Appui au fonctionnement de l'INRB	<i>Nombre d'appui par type de matériel acquis ; Volume de ressources financières reçu</i>	Niveau central	Présidence ; Min Santé	5 040,11	2,88	Banque Mondiale et France (543.000\$)		
1.1.2.3	Extension du diagnostic à d'autres laboratoires du pays	<i>Nombre par type de matériel de diagnostic doté par centre ciblé en provinces</i>	Toutes les Provinces	Présidence ; Min Santé	5 040,11	2,88	Banque Mondiale ; USAID (1,5M)		INRB Goma Lab, \$1.5 mln (dev funds) USAID

1.1.2.4	Dépistage de ménage/contact à haut risque autour du cas confirmé	<i>Nbre de ménages dépistés</i>	Toutes les Provinces	Présidence ; Min Santé	8 400,18	4,80	Banque Mondiale		
1.1.2.5	Dépistage de masse dans les hotspots	<i>Nbre de personnes dépistées par hotspots</i>	Toutes les Provinces	Présidence ; Min Santé	5 040,11	2,88	Banque Mondiale		
1.1.2.6	Renforcement du système d'information dans le réseau de laboratoires	<i>Système d'information dans le réseau de laboratoire renforcé</i>	Toutes les ZS	Présidence ; Min Santé	3 360,07	1,92	Banque Mondiale		
1.1.2.7	Renforcement de la coordination de la recherche	<i>Nbre de mesures prises ; Nbre par type d'outil acquis</i>	Toutes les Provinces	Présidence ; Min Santé	3 360,07	1,92	Banque Mondiale		
1.1.2.8	Renforcement des capacités des prestataires	<i>Nbre de prestataires formés</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min Santé	12 110,70	6,92	Banque Mondiale		
1.1.2.9	Renforcement de la surveillance passive au niveau des ZS	<i>Nbre d'experts par ZS formés sur la surveillance passive</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min Santé ; Suède (Croix Rouge RDC travers CR Suédois)	6 055,35	3,46	Banque Mondiale ; Suède (Croix Rouge RDC travers CR Suédois)		Renforcement des capacités et coordination dans 3 zones à Kinshasa - avec les dirigeants locaux et les prestataires de services de santé (Suède (Croix Rouge RDC travers CR Suédois))
1.1.2.10	Mise en place des espaces d'isolement et des équipes d'Intervention Rapide	<i>Nbre d'espaces d'isolement et d'équipes d'intervention rapide mise en place</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min Santé	15 138,38	8,65	Banque Mondiale		
1.1.2.11	Recherche active des cas COVID-19	<i>Nbre d'équipes mise en place ; Nbre de cas COVID-19 identifiés</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min Santé	15 138,38	8,65	Banque Mondiale		
1.1.2.12	Renforcement de la gestion de l'information sanitaire	<i>Système de gestion d'informations renforcé</i>	Toutes les ZS	Présidence ; Min Santé	12 110,70	6,92	Banque Mondiale		
1.1.2.13	Interconnexion par le MPLS de tous les hôpitaux publics du pays en collaboration avec un opérateur local afin de faciliter la communication et les échanges des données sur les différents cas liés à la maladie	<i>Nombre d'hôpitaux publics interconnectés avec un opérateur local</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min de la PTNTIC ; Min de la Santé	-	-			
1.1.2.14	Equipelement du centre de pilotage de riposte contre le covid-19 d'un système de télé centre vidéo-conférence	<i>Nombre d'équipement par type acquis</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min de la PTNTIC ; Min de la Santé	-	-			
1.1.2.15	Formation accélérée du personnel de santé intervenant dans la riposte en outils informatiques	<i>Nombre du personnel de la santé formés ; Nombre de formations organisées</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min de la PTNTIC ; Min de la Santé	-	-			
1.1.3. Renforcer le système logistique d'urgence de Covid-19 et assurer la prise en charge psychosociale					195 915,09	111,95			
1.1.3.1	Renforcement des capacités en logistique d'urgence	<i>Nbre par type d'outil acquis</i>	Provinces touchées	Présidence, Min Santé	64 772,98	37,01			
1.1.3.2	Appui au fonctionnement de différentes commissions en intrants	<i>Nbre par type d'intrants acquis</i>	Provinces touchées	Présidence, Min Santé	120 292,67	68,74			
1.1.3.3	Renforcement des capacités des prestataires	<i>Nbre de prestataires formés</i>	Provinces touchées	Présidence, Min Santé	5 424,72	3,10			

1.1.3.4	Prise en charge nutritionnelle	<i>Nbre de personnes prises en charge</i>	Provinces touchées	Présidence, Min Santé	5 424,72	3,10			
1.1.4. Mettre en œuvre les mesures de mitigation de risque de propagation notamment celles de distanciation sociale					96 093,46	54,91			
1.1.4.1	Coordination et encadrement des mesures de mitigation	<i>Nbre de mesures de mitigation coordonnées et encadrées</i>	Toutes les Provinces	Min Santé	2 154,32	1,23			
1.1.4.2	Organisation de confinement pour les régions, territoires épidémiques	<i>Nbre de régions, territoires épidémiques confinés</i>	Provinces touchées	Présidence, Min Santé	2 154,32	1,23			
1.1.4.3	Mise en application des mesures de distanciation sociale par phase d'évolution de l'épidémie	<i>Nbre de mesures distanciation sociale par phase d'évolution de l'épidémie respectées</i>	Toutes les Provinces	Min Santé	2 154,32	1,23			
1.1.4.4	Suivi de la mise en œuvre des mesures de mitigation et de distanciation sociale	<i>Rapport de suivi</i>	Toutes les Provinces	Présidence, Min Santé	2 154,32	1,23			
1.1.4.5	Formation des policiers sur la mise en œuvre des mesures de mitigation	<i>Nbre de policiers formés</i>	Provinces touchées	Min Santé	4 308,63	2,46			
1.1.4.6	Subvention des soins pour les malades suspects de COVID-19 dans les structures de santé ciblée	<i>Nbre de malades suspects de COVID-19 pris en charge</i>	Provinces touchées	Min Santé	8 617,27	4,92			
1.1.4.7	Renforcement des structures de santé, sensibilisation	<i>Nombre de structures sanitaires renforcées ; Nombre de campagnes de sensibilisation organisée</i>	Lomami et Sud-Kivu	Min de la Santé ; Min de la Com. et Méd			Allemagne (GIZ)		
1.1.4.8	Développement des messages-clés sur le risque au COVID-19	<i>Nbre de points de presse organisés</i>	Provinces touchées	Min Santé	18 741,32	10,71			
1.1.4.9	Gestion de risque communautaire lié au COVID-19	<i>Nbre de risque communautaire maîtrisé</i>	Niveaux Central et Provincial	Min Santé	34 805,32	19,89			
1.1.4.10	Renforcement des capacités des prestataires cliniques et communautaires	<i>Nbre de prestataires cliniques et communautaires formés</i>	Provinces touchées	Min Santé	7 813,66	4,46	BM		
1.1.4.11	Dotations en équipements	<i>Nbre par type d'équipements dotés</i>	Provinces touchées	Min Santé	5 581,19	3,19			
1.1.4.12	Renforcement des directives et équipements de PCI/WASH	<i>Nbre par type d'équipement acquis</i>	Provinces touchées	Min Santé ; Min. du Plan (CNAEHA) ; Min. de l'Environnement	3 348,71	1,91			
1.1.4.13	Solidarités International, PCI et WASH Ituri	<i>Nbre par type d'équipements dotés</i>	Ituri	Min Santé ; Min. du Plan (CNAEHA) ; Min. de l'Environnement	935,08	0,53	France	April 2020	Solidarités Internationale, PCI et WASH Ituri (500 k€ ?)
1.1.4.14	Renforcement des capacités des agents dans 65 centres de santé	<i>Nombre d'agents formés</i>	Kinshasa	Min Santé ; DFID (ACF)	3 325,00	1,90	DFID (ACF)	April 2020	\$1.9m (£1.5m) PCI Kinshasa 65 centres de santé Renforcement des capacités des agents de santé
AXE 2: SOUTIEN A LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET A LA RELANCE ECONOMIQUE					1 278 821,29	733,26			
2.1. Soutenir la stabilité macroéconomique dans le contexte de la crise sanitaire					10 758,75	6,15			
2.1.1. Améliorer la gestion des finances publiques					-	-			

2.1.1.1	Renforcement du contrôle fiscal ciblant les secteurs qui sont favorisés par les effets conjoncturels du COVID-19	<i>Nombre de missions de contrôles fiscal ; Rapport de missions de contrôle fiscal ; Pression fiscale de secteurs ciblés</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Cette action a pour objectif de prévenir les risques liés aux pratiques d'optimisation fiscale par les entreprises. Les secteurs susceptibles d'être favorisés par la conjoncture actuelle sont : agroalimentaire, pharmaceutique, des télécommunications.
2.1.1.2	Annulation des arrêtés pris unilatéralement par les ministères sectoriels et qui occasionnent des prélèvements parafiscaux, surchargeant les opérateurs économiques et échappant au Trésor Public	<i>Arrêtés d'abrogation de prélèvements parafiscaux</i>	Niveau national	Ministères concernés ; Min des finances	-	-		Cette action vise à améliorer le climat des affaires et la canalisation des recettes publiques vers le Trésor Public
2.1.1.3	Application du décret n°11/32 du 29 juin 2011 portant suppression des perceptions illégales et autres sans contrepartie à l'importation	<i>Document de mesures d'application ; Rapport de mise en œuvre de mesures d'application</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Cette action a pour objectif de : (i) Alléger les charges des importations des produits de première nécessité ; (ii) Assainir le nombre des services prestataires aux frontières
2.1.1.4	Redynamisation des comités de supervision et de suivi de la réforme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICDE)	<i>Comités de supervision et de suivi redynamisés</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Cette réforme permettra de renforcer le suivi des recettes douanières et accélérer les procédures de dédouanement des marchandises
2.1.1.5	Suspension de la perception de certains frais connexes à l'importation, notamment la commission OGEFREM	<i>Arrêtés de suspension</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Faciliter l'importation des biens de première nécessité
2.1.1.6	Redynamisation du comité de suivi des prix des produits de première nécessité	<i>Comités de suivi redynamisé</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Lutter contre la spéculation des prix sur le marché local et d'autres pratiques de rationnement de l'offre des produits de première nécessité
2.1.1.7	Renforcement du mécanisme de contrôle sur pièce et sur place pour lutter contre la fraude fiscale, douanière, la contrebande et la corruption	<i>Mécanisme de contrôle renforcé ; Rapport de mission la lutte contre la fraude fiscale, douanière, la contrebande et la corruption</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Consolidation de la lutte contre le coulage des recettes publiques

2.1.1.8	Révision à la baisse des frais de fonctionnement des institutions publiques	<i>Part de frais de fonctionnement dans le Budget</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Redéployer les ressources financières en faveur de la riposte contre le COVID-19
2.1.1.9	Identification des postes de dépense qui devraient subir des réaffectations au profit des priorités du PMUAIC	<i>Rapport d'identification des postes</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Prioriser les dépenses de santé pour faire face au COVID-19
2.1.1.10	Sollicitation d'un délai de grâce pour le paiement du service de la dette extérieure et son amortissement	<i>Lettre d'accord de délai de grâce</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Alléger la contrainte budgétaire en vue de dégager le financement en faveur du secteur de la Santé
2.1.1.11	Suspension du processus de mécanisation des nouvelles unités dans l'Administration Publique ; sauf dans les secteurs de la Santé et de la Défense	<i>Arrêté de suspension</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Eviter une augmentation exponentielle des dépenses du personnel au détriment de celles de la santé
2.1.1.12	Encadrement des dons de solidarité pour la riposte contre le COVID-19	<i>Rapport d'encadrement</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Sécuriser les ressources financières en faveur de la riposte contre le COVID-19
2.1.1.13	Renforcement du suivi de la mobilisation des ressources extérieures auprès des partenaires bi et multilatéraux	<i>Cadre de suivi de la mobilisation des ressources extérieures renforcé ; Rapport de mobilisation de ressources extérieures</i>	Niveau national	Min. des Finances	-	-	Gouvernement	Rechercher des fonds supplémentaires pour atténuer l'impact de la crise sanitaire
2.1.1.14	Exonération de tous impôt, droit, taxes et redevance sur l'importation et la vente des intrants, des produits pharmaceutiques, des matériels et équipements médicaux liés à la pandémie	<i>Arrêté interministériel (Plan et Finances) ; Nombre (liste) d'entreprises exonérées</i>	Niveau national	Ministère des Finances, DGDA, DGI, Ministère du Budget ; Ministère de la Santé	-	-	Gouvernement	Alléger les charges des entreprises à l'effet de contenir le renchérissement des produits concernés
2.1.1.15	Suspension, durant trois mois, du paiement de l'impôt sur le revenu locatif à charge des entreprises	<i>Arrêté ministériel ; Nombre (liste) d'entreprises exemptées par l'impôt sur le revenu locatif</i>	Toutes les provinces	Ministère des Finances ; Entités décentralisées	-	-	Gouvernement	Cette mesure concerne le paiement attendu dans le cadre de l'exercice 2020 et a pour objectif d'alléger les charges des entreprises
2.1.1.16	Suspension de la perception de la TVA à l'importation sur la production et la vente des produits de première nécessité (produits de consommation de masse)	<i>Arrêté ministériel ; Nombre de produits concernés par la mesure</i>	Toutes les provinces	Ministère des Finances, DGDA, Ministère de l'Economie, Ministère du Commerce	-	-	Gouvernement	Cette mesure permettra d'éviter la hausse des prix des produits concernés afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Les produits concernés sont notamment: - Farine de froment locale et - importée ; - Farine de

									maïs locale et importée ; - Riz ; - Haricot ; - Sucre local et importé ; - Poissons salés ; - Poissons surgelés ; - Huile locale et importée ; - Volailles ; - Sel marin ; - Viande de bœuf ; - Viande de porc ; - Tomates concentrées ; - Sarcines à huile ; - Pilchards ; - Lait en poudre ; - Bières locales ; - Boissons gazeuses locales ; - Eau minérale locale ; - Fruits ; - Savons ; - Détergents ; - Allumettes.
2.1.1.17	Création d'un fonds de soutien des mesures de riposte à la crise	<i>Ordonnance ; Fonds de soutien créé</i>	Niveau central	Min du Plan ; Présidence ; Primature ; Ministère des Finances ; Banque Centrale	-	-	Gouvernement		Cette action consiste à mobiliser les ressources spécifiques à la lutte contre les effets néfastes de la propagation du coronavirus. Contributions volontaires des entreprises et des personnes de bonne volonté. Un mémo relatif à cette mesure sera adressé au Premier Ministre par la BCC
2.1.1.18	Paiement à la REGIDESO et à la SNEL des arriérés de consommation d'eau et d'électricité par l'administration publique	<i>Rapport de paiement ; Ratio montant payé sur montant dû</i>	Toutes les provinces	Ministère des Finances, DGDA, Ministère de l'Economie, Ministère du Commerce	-	-	Gouvernement		Ce paiement devra permettre le bon fonctionnement de ces entreprises de manière à faciliter la desserte en eau potable et en électricité dans les entités affectées par le Covid-19
2.1.2. Améliorer la gestion de la politique monétaire et de change					-	-			
2.1.2.1	Baisse du coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale entre 2 et 0%	<i>Coefficient de la réserve obligatoire</i>		BCC	-	-	BCC		Libérer la liquidité au profit des banques
2.1.2.2	Gel des règles de classification des prêts pendant la période de crise	<i>Règles de classification des prêts gelés</i>	National	BCC		-	BCC		Cette mesure permettra aux institutions

									financières de suspendre l'application des pénalités de retard sur les créances en souffrance
2.1.2.3	Approvisionnement des banques en billets de bonne qualité et en quantité suffisante	<i>Nombre de banques approvisionnées suffisamment en billets de bonne qualité</i>	Toutes les provinces	BCC	-	-	BCC		Permettre un bon fonctionnement de leurs guichets automatiques et répondre, en permanence, aux besoins de la clientèle
2.1.2.4	Poursuite de la fourniture de la liquidité aux banques	<i>Fréquence de la fourniture de la liquidité aux banques</i>	Toutes les provinces	BCC	-	-	BCC		Permettre de réaliser aisément les services bancaires attendus . Mesure permanente
2.1.2.5	Relèvement de la limite des montants des transactions journalières en monnaie électronique à USD 2.500, ou son équivalent en CDF et du déplafonnement de la limite mensuelle des transactions électroniques	<i>Montant des transactions journalières relevées ; Montant de transactions mensuelles déplafonnées</i>	Toutes les provinces	BCC	-	-	BCC		Promouvoir l'utilisation de la monnaie électronique
2.1.2.6	Promotion de l'interopérabilité bilatérale, d'une part, entre établissements de monnaie électronique et, d'autre part, avec les autres institutions financières	<i>Rapport de rencontres bilatérales ; Nombre de mesures prises et suivies</i>	Toutes les provinces	BCC		-	BCC		Faciliter les transferts et les paiements dans les petits commerces
2.1.2.7	Suspension de l'application des pénalités de retard sur les créances en souffrance pendant la période de crise	<i>Document d'instructions du Gouverneur ; Nombre de clients bénéficiaires de la mesure</i>	Toutes les provinces	BCC et ACB	-	-	BCC		Eviter l'asphyxie financière des débiteurs et renforcer la confiance de la clientèle dans le système bancaire
2.1.2.8	Assouplissement par les banques des conditions de prêt et de remboursement en faveur de leurs clients, en tenant compte de la situation provoquée par le coronavirus	<i>Document d'instructions du Gouverneur ; Nombre de clients bénéficiaires de la mesure</i>	Toutes les provinces	BCC et ACB	-	-	BCC		Eviter l'asphyxie financière des débiteurs et renforcer la confiance de la clientèle dans le système bancaire. Promotion du crédit aux secteurs alimentaire et pharmaceutique
2.1.2.9	Accélération de la procédure de rétribution des opérateurs impliqués dans la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat à travers l'émission des bons du Trésor	<i>Nbre de banques rétribuées dans le délai ; Bons du Trésor émis</i>	Toutes les provinces	Ministères des Finances et du Budget	-	-	Gouvernement		Renforcer la trésorerie des banques et faciliter le déploiement de leurs équipes dans les zones dépourvues d'établissements de crédit

2.1.2.10	Suspension de certaines missions de contrôle fiscal, parafiscal dans les entreprises	<i>Nombre de contre missions sur terrain ; Acte réglementaire</i>	Toutes les provinces	Ministère des Finances, Ministère de l'Économie, BCC, DGDA	-	-	Gouvernement		Alléger la pression sur les entreprises. Les missions permanentes liées à la constatation immédiate des infractions telles que la contrebande ne sont pas concernées
2.1.2.11	Baisse du taux directeur de 9,0 % à 7,5 %	<i>Instructions du Gouverneur de la BCC ; Taux directeur</i>	Niveau central	BCC	-	-	Gouvernement		Réduire le coût du crédit
2.1.3. Planifier, Programmer et Assurer le Suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Urgence COVID-19 tant au niveau central, provincial que local					7 297,50	4,17			
2.1.3.1	Elaboration de l'étude d'impact du COVID 19	<i>Document d'étude</i>	Niveau national	Présidence ; Min du Plan/DEME	297,50	0,17			Appuyer le Gouvernement, à travers les Ministères du Plan, des Finances et de la Santé à développer une étude d'impacts sanitaires et socioéconomiques du Covid-19, devant informer l'élaboration du plan multisectoriel d'urgence de réponse au Covid-19.
2.1.3.2	Elaboration du programme d'urgence multisectoriel d'atténuation contre le Covid-19	<i>Document du programme</i>	Niveau national	Présidence ; Min du Plan/DEME	-	-	Gouvernement ; PNUD		Cfr la lettre d'Intention du Gouvernement pour la requête au titre de la FCR au FMI
2.1.3.3	Elaboration du Plan de communication	<i>Rapport d'élaboration ; Document du plan</i>	Niveau central	Présidence ; Min du plan (DEME) ; Min de la Communication et Médias	175,00	0,10	PNUD		Appuyer le Gouvernement à mettre en place un plan de Communication (Hardware et software) et de continuité d'activités en cette période de crise.
2.1.3.4	Organisation de l'enquête/ODD et élaboration du Rapport sur la mise en œuvre des ODD en RDC	<i>Rapports de l'enquête et des ODD produits</i>	Niveau national	Min du Plan/OCDD	5 950,00	3,40			Gvt (1000 000 USD), BAD (628 000 USD), PNUD (500 000 USD). Gap de financement (1 272 000 USD)
2.1.3.5	Plaidoyer pour la mobilisation des ressources extérieures pour le programme multisectoriel d'urgence de transition et de relance_COVID19	<i>Ressources mobilisées</i>	Niveau national	Présidence ; Min du Plan/Cabinet	350,00	0,20			

2.1.3.6	Appui à la coordination et au suivi-évaluation du programme multisectoriel d'urgence Covid-19.	<i>Nombre de consultants recrutés ; Rapport de consultant ; Rapport de coordination ; Rapport de suivi-évaluation ; Cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre</i>	Niveau central	Présidence ; Min du plan	525,00	0,30	PNUD		
2.1.4. Améliorer le climat des affaires					3 461,25	1,98			
2.1.4.1	Financement par le FPI des entreprises locales œuvrant dans le secteur agricole (filières maïs, haricots, riz, semencières et fertilisants) et celles qui transforment les matières premières locales, à des taux concessionnels, soit de 1 à 4%	<i>Mesure réglementaire</i>	Niveau national	Primature ; Min de l'Industrie		-	Gouvernement		
2.1.4.2	Simplification de la procédure dans l'application de la loi sur les entreprises en difficulté et mise en place d'un plan de soutien aux entreprises touchées directement ou indirectement du fait de la pandémie au travers de l'octroi des subventions d'équilibre à ponctionner sur les recettes issues des Institutions dénommées « placeurs institutionnels »	<i>Mesure réglementaire</i>	Niveau national	Primature ; Min de l'Industrie ; Min PMEVA ; Min des Finances		-	Gouvernement		
2.1.4.3	Subvention des unités économiques chargées de la production d'engrais	<i>Arrêté Interministériel</i>	Niveau national	Min. Fin et agri		-	Gouvernement		
2.1.4.4	Soutien au secteur privé pour la création de 10 incubateurs dédiés à l'agro-industrie	<i>Arrêté Interministériel</i>	Kisangani, Nord-Kivu, Kalemie, Mbuji-Mayi, Haut-Lomami, Luiza, Bandundu Ville, Mbandaka, Boma et Gemena	Min Industrie et Agriculture		-	Gouvernement		
2.1.4.5	Régulation et surveillance de la conformité des prix sur les marchés	<i>Système de régulation et de surveillance mise en place ; Rapport de régulation et de surveillance journalier régulier</i>	Kinshasa et provinces	Min de l'Economie Nationale	900,00	0,51	Gouvernement		
2.1.4.6	Mise en place d'un système permanent d'approvisionnement en produits de première nécessité	<i>Système permanent mis en place ; Rapport d'approvisionnement hebdomadaire régulier</i>	Kinshasa et provinces	Min de l'Economie Nationale	500,00	0,29	Gouvernement		
2.1.4.7	Suivi des dispositifs d'approvisionnement des grands centres de consommation	<i>Rapport de suivi hebdomadaire régulier</i>	Kinshasa et provinces	Min de l'Economie Nationale	1 000,00	0,57	Gouvernement		
2.1.4.8	Approvisionnement des grands centres de consommation en produits de première nécessité	<i>Tonnage des produits de première nécessité</i>	Kinshasa et provinces	Présidence ; Min de l'Economie Nationale	900,00	0,51	Gouvernement		
2.1.4.9	Evaluation des stocks des produits disponibles en RDC (Productions locales et importations)	<i>Rapport d'évaluation</i>	Kinshasa et provinces	Min de l'Economie Nationale	100,00	0,06	Gouvernement		

2.1.4.10	Mise en place de la politique d'incitation des importateurs des biens d'équipement, des intrants et de certains produits de première nécessité par les facilités administratives et autres avantages fiscaux	<i>Nombre d'avantages obtenus</i>	Administration Centrale	Présidence ; Ministère du Commerce Extérieur	61,25	0,04	Gouvernement		
2.1.4.11	Renforcement de la procédure de main levée des importations des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des équipements, des intrants des produits alimentaires	<i>Nombre de jours pour le dédouanement</i>	Tous les postes frontaliers	Présidence ; DGDA, DGM, Hygiène aux frontières, OCC et SEGUCE	-	-	Gouvernement		
2.2. Assurer la relance économique					1 087 168,29	622,14			
2.2.1. Renforcer l'intégration des filières prioritaires ciblées					226 259,41	129,29			
2.2.1.1	Appui aux unités de production agro-alimentaire	<i>Nombre d'Entreprises agro-alimentaire ; Nombre de bénéficiaires ; Rapport d'accompagnement industriel</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min de l'Industrie (BNEPI, DEP)	100,00	0,06	Gouvernement		
2.2.1.2	Subvention aux unités de fabrication de produits pharmaceutiques, en l'occurrence, la PHARMAKINA	<i>Rapport d'évaluation de besoins ; Nombre d'unité de fabrication ayant bénéficié d'un encadrement substantiel</i>	Provinces touchées	Min de l'Industrie (BNEPI) ; Min de la Santé	3 500,00	2,00	Gouvernement		
2.2.1.3	Appui à la production de l'hydroxy chloroquine (PHARMAKINA)	<i>Quantité des hydro chloroquines produite</i>	Bukavu	Présidence ; Min de l'Industrie ; PHARMAKINA ; FPI	1 454,25	0,83	FPI		Objectif : prod 23.750 bte de 20compr X 200 mg/bte
2.2.1.4	Financement des entreprises par le FPI au taux d'intérêt zéro	<i>Nombre d'entreprises financées</i>	Provinces touchées	Ministère de l'industrie et celui de CMPMEA	-	-	Gouvernement		
2.2.1.5	Appui à la production et la distribution des dispositifs lave-mains à pédale et distributeur automatique des solutions hydro-alcooliques, gangs et masques	<i>Nbre de lave-mains à pédale et distributeur automatique de solutions produit et distribué</i>	National	Présidence ; Min de l'Industrie (BNEPI, DEP)	17 583,38	10,05	Gouvernement		
2.2.1.6	Facilitation de l'accès des PME au financement et aux marchés		Niveau central	Présidence ; Min. de PME	7 287,50	4,16	Gouvernement		
2.2.1.7	Production des équipements de protection individuelle préconisés contre le COVID-19 par les PME et artisans locaux (regroupement des artisans en organisations d'unités de production informelle, accès d'au moins 50% à la commande publique de ces EPI)	<i>Nombre de chaque EPI produit par jour ; Décret du PM</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min. Industrie, PME, Fin	9 000,00	5,14	Gouvernement		
2.2.1.8	Elaboration d'une étude sur la mise en place des incitations pour favoriser la migration du secteur informel vers le formel	<i>Document d'étude</i>	National	Min. PME, Marchés Publics, Protection sociale, Femmes, Agriculture, Economie, Plan, Finances, Justice, BIT	43,00	0,02	Gouvernement		

2.2.1.9	Appui à la production et à la commercialisation des produits industriels et vivriers	<i>Quantité par type de Produits industriels et vivriers acquis</i>	Kinshasa	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; FPI	2 195,18	1,25	FPI		Objectif : Vente de 6.450 T prod ind, 6.300 T prod vivriers ; Vente sur la Mongala, le Nord et le Sud Ubangi
2.2.1.12	Appui à la modernisation unité de production de détergents	<i>Unités de production de détergent</i>	Bukavu	Présidence ; Min de l'Industrie ; FPI	445,18	0,25	FPI		Prod : 150 à 500 Kg/mois
2.2.1.14	Appui à la production alimentaire/semoulerie	<i>Quantité de semoule produite</i>	Goma	Présidence ; Min de l'Industrie ; FPI	6 150,94	3,51	FPI		Dont 1.058.765 \$ à décaisser pour la semoulerie en premier
2.2.1.15	Appui à la production des Minoteries	<i>Quantité produite</i>	Kwilu	Présidence ; Min de l'Industrie ; FPI	3 500,00	2,00	FPI		
2.2.1.16	Appui au Programme d'urgence intégré de développement communautaire (PUIIDC) pour la promotion des filières à grand potentiel de création d'emplois	<i>Nombre des filières à grand potentiel de création d'emplois développées</i>	Toutes les 26 provinces	Présidence (CAPUIDC) ; FNPSS	175 000,00	100,00	CAPUIDC et PTF		Filières prioritaires à grand potentiel de création d'emplois déjà identifiés
2.2.2. Soutenir les entreprises fortement touchées par la pandémie					210 000,00	120,00			
2.2.2.1	Mise en place d'un mécanisme spécifique de financement à définir pour satisfaire les besoins de crédit des PME et des secteurs économiques durement affectés par le choc covid-19 (secteurs aériens, hôtellerie, transport, tourisme, bâtiment et travaux publics, agricole, etc.).	<i>Mécanisme spécifique de financement ; Nombre d'entreprises aériennes bénéficiaires ; Nombre d'hôtels bénéficiaires ; Nombre d'entreprises de transport ; Nombre d'entreprises de transport ; Nombre d'entreprises de bâtiment et travaux publics ; Nombre d'entreprises agricoles ; etc.</i>	National et en provinces	Présidence ; Min. Transp ; Min. de l'Industrie ; Min CMPMEA, Min de l'Agri, Min du Tourisme, Finances, Economie, ITPR	87 500,00	50,00	Gouvernement		
2.2.2.2	Mise en place d'un guichet spécial de refinancement d'une maturité allant de 3 à 24 mois, financement des producteurs maraichers actifs dans les MPME et coopératives productrices de vivres de première nécessité et renforcement de l'organisation des campagnes agricoles (plus ou moins USD 50,0 millions)	<i>Quotité de la dette apurée ; Nombre d'entreprises aériennes bénéficiaires ; Nombre d'hôtels bénéficiaires ; Nombre d'entreprises de transport ; Nombre d'entreprises de transport ; Nombre d'entreprises de bâtiment et travaux publics ; Nombre d'entreprises agricoles ; etc.</i>	National et en provinces	Présidence ; BCC, Ministère de l'Agriculture, Ministère des CMPMEA, Ministère des Finances, OPEC, ACB et IMFs	87 500,00	50,00	Gouvernement		A Apuration d'une quotité importante (au moins 50 millions USD) de la dette intérieure due aux entreprises gravement frappées par la crise covid-19 (secteurs aérien, hôtellerie, transport, tourisme, bâtiment & travaux public, etc.) Augmenter les ressources des banques et leur permettre d'accroître le financement de l'économie, à des conditions financières assouplies et faciliter l'approvisionnement des

									grands centres urbains en produits de première nécessité en vue d'éviter toute pénurie pouvant impacter les prix sur les marchés
2.2.2.3	Appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés	<i>Ratio enveloppes financières exécutées sur l'enveloppes globales</i>	National et en provinces	Min. Finances, BCC	35 000,00	20,00	Gouvernement		Cet appui sera sous la forme d'un prêt concessionnel avec deux ans de période de grâce et/ou sous forme de prise de participation ou d'augmentation du capital selon les modalités à définir.
2.2.3. Relancer la production minière et soutenir le secteur privé					83 423,00	47,67			
2.2.3.1	Limitation des mesures de confinement aux seules activités non essentielles et maintenir la production industrielle en l'encadrant au maximum pour limiter la contagion	<i>Arrêté limitatif ; Rapport poursuite des activités artisanales ; Rapport de poursuite des opérations de suivi et contrôle des activités des entreprises minières ; Nombre de mission contrôles d'inspection ; Rapport de missions de contrôles d'inspection</i>	Central et Provincial	Min Mines	1 050,00	0,60	Gouvernement		
2.2.3.2	Facilitation de l'approvisionnement en intrants et évacuation des produits miniers marchands	<i>Volume du stock des intrants, volume d'exportation des produits miniers</i>	Central et Provincial	Min Mines	-	-	Gouvernement		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des exportations de cuivre de 12.75% par rapport au 1er trimestre 2019 • Baisse de 15.18% des exportations de cobalt par rapport à 2019
2.2.3.3	Incitations fiscales qu'en cas d'extrême urgence, lorsque les prix baissent en-deçà d'un seuil plancher, et cela par le biais d'un moratoire	<i>Acte de fixation du moratoire</i>	Niveau central	Min Mines		-	Gouvernement		

2.2.3.4	Encadrement du secteur artisanal, qui emploie une grande partie de la main d'œuvre	<i>Nombre d'entreprises/activités du secteur artisanal encadrées</i>	Toutes les provinces	Min Mines ; Min CMPMEA	6 370,00	3,64	Gouvernement		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les mesures d'hygiène prises par les autorités en période de confinement de COVID-19 ; • Collaboration du SAEMAPE, des Divisions Provinciales de Mine avec les Inspections Provinciales de la Santé pour la mise en œuvre des mesures strictes de contrôle sanitaire au niveau des sites miniers artisanaux ; • Elaboration de la note technique de vulgarisation des mesures d'hygiène prises par le Gouvernement adaptées au secteur minier artisanal ; • Dotation des artisanaux et Coopératives en équipement d'hygiène contre le COVID-19.
2.2.3.5	Mise en place des voies alternatives d'évacuation des produits miniers marchands en privilégiant à moyen terme la voie nationale pour plus de souveraineté	<i>Voies alternatives d'évacuation des produits miniers marchands mise en place ; Volume d'exportation via les voies alternatives</i>	Toutes les provinces	Min Mines	-	-	Gouvernement		
2.2.3.6	Création d'un fonds d'appui au secteur privé	<i>Décret création d'un fond d'appui ; Nbre d'entreprises appuyées, nbre de PME et PMA redynamisées</i>	Niveau Central et Provincial	Min. de PMEA ; FMI ; DFID	17 500,00	10,00	Gouvernement ;DFID		
2.2.3.8	Subventions aux TPE, PME, auto-entrepreneurs, du secteur formel comme informel	<i>Nombre de TPE, PME, auto-entrepreneurs subventionnés</i>	Niveau Central et Provincial	Présidence ; Min. de PMEA	17 502,00	10,00	Gouvernement		Ce projet a pour objectif d'aider ces entreprises à payer les salaires, les loyers, l'eau et l'électricité, l'augmentation des charges (notamment de télécoms et d'appro), les coûts sanitaires et de sécurité. Cette subvention est à obligation de maintien de l'emploi. Pour le financement Cfr la lettre

									d'Intention du Gouvernement pour la requête au titre de la FCR au FMI
2.2.3.9	Assistance technique aux entreprises pour les aider à améliorer leur mobilité et digitalisation, à se réorganiser et se réorienter	<i>Nombre d'entreprises bénéficiaires</i>	Niveau Central et Provincial	Présidence ; Min. de PME	8 000,00	4,57	Gouvernement		
2.2.3.10	Renforcement de la capacité des CCI à aider les entreprises (formelle et informelles) à trouver des marchés et des fournisseurs : secteur aérien et manufacturier en priorité	<i>Nbre d'entreprises assistées</i>	Niveau Central et Provincial	Min. de PME	8 001,00	4,57	Gouvernement		
2.2.3.11	Mettre en place un programme de subvention plus élargie : transfert de cash aux entreprises du secteur informel, notamment les travailleurs indépendants, dotation de téléphones mobiles (aidera à la distribution de cash par mobile money, fournir des formations en ligne, des applications, etc.), subvention pour extension d'activités, subvention à des start-ups innovatifs)	<i>Document de programme élargi de subvention ; Rapport de mise en œuvre du programme ; Nombre d'entreprises du secteur informel bénéficiaire</i>	Niveau Central et Provincial	Résidence ; Min. de PME	25 000,00	14,29	Gouvernement		
2.2.4. Assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et la valorisation du Gaz					-	-			
2.2.4.1	Mise à jour du Prix Moyen Frontière (PMF)	<i>Prix Moyen Frontière (PMF) est mise à jour</i>	Au central	Min des Hydrocarbures	-	-			
2.2.4.2	Révision de la Structure des Prix des produits pétroliers	<i>Arrêté portant révision de la structure des Prix des produits pétroliers est pris</i>	Au central	Min de l'Economie nationale, Min des Hydrocarbures, et Min des Finances	-	-			
2.2.4.3	Poursuite de la mise en œuvre du programme de marquage moléculaire des produits pétroliers	<i>Nombre des missions de contrôle effectué</i>	La voie de l'ouest (Kinshasa Kongo-central)	Min des hydrocarbures, Min de l'Economie nationale, DGDA, OCC, DGRAD,	-	-			
2.2.4.4	Approbation et Signature de l'avenant n°9 de la convention Onshore	<i>Avenant n°9 de la convention Onshore signé et approuvé</i>	Au central	Min des hydro ; Min de l'énergie et ressources hydrauliques et électricité, finances et PERENCO	-	-			
2.2.5. Juguler la crise en assurant la sécurité alimentaire					161 456,73	92,26			
2.2.5.1	Renforcement de la riposte contre les criquets pèlerins	<i>Nombre d'alertes enregistrés ; Nombre par type des pièges à phéromone acquis ; Nombre par type d'outils acquis et</i>	Provinces Ituri et Haut-Uélé	Présidence ; Min Agriculture/Direction de protection végétaux	10 560,00	6,03			

		<i>développés ; Rapport d'évaluation</i>							
2.2.5.2	Distribution des vivres et produits alimentaires de première nécessité	<i>Quantité de vivres et produits alimentaires distribuée</i>	Toutes les provinces	Présidence ; Min Agriculture/Direction de protection végétaux	45 760,00	26,15			
2.2.5.3	Réhabilitation de 24 unités de stockage par province	<i>Nbre d'unités réhabilitées</i>	Toutes les provinces	Présidence ; Min Agriculture/DEP	6 864,00	3,92			
2.2.5.4	Suspension de perception de certaines taxes provinciales sur les produits agricoles	<i>Nombre de perceptions suspendues</i>	Toutes les provinces	Gouvernements provinciaux	-	-			
2.2.5.5	Adaptation du "Nutrition et Plateforme (logistique)	<i>Accord de don et de non objection signé ; Rapport de mise en œuvre de programme</i>	Provinces touchées	Présidence ; Min de l'Agriculture, PAM, et Belgique	7 480,64	4,27	PAM, Belgique		
2.2.5.6	Adaptation du « Programme conjoint de résilience » (Nord- et Sud-Kivu, PAM, UNICEF, FAO) à la riposte au Coronavirus	<i>Accord de don et de non objection signé ; Rapport de mise en œuvre de programme</i>	Nord- et Sud-Kivu	Présidence ; Min de l'Agriculture, FW (Allemagne)			FW(Allemagne)		
2.2.5.7	Appui à la production de maïs dans les domaines agro-industriels présidentiels (DAIPN)	<i>Quantité produite</i>	Kinshasa ; Kasai-Oriental ; Haut-Katanga	Présidence ; Min de l'Agriculture	21 175,00	12,10			
2.2.5.8	Appui au programme de campagne cacaoyère de Bengamisa	<i>Nbre d'hectares entretenus</i>	Tshopo	Présidence ; Min de l'Agriculture	1 764,00	1,01			
2.2.5.9	Ramassage de la production locale dans toutes les provinces	<i>Quantité par type de produits ramassés</i>	Toutes les Provinces	Présidence ; Min de l'Agriculture	44 200,00	25,26			
2.2.5.10	Appui à l'acquisition et à la distribution d'intrants	<i>Quantité d'engrais acquis et distribués</i>	Toutes les provinces	Présidence ; Min de l'Agriculture	21 840,68	12,48			
2.2.5.11	Acquisition des produits agricoles et vivriers	<i>Nbre par type des produits acquis</i>	Kisangani	Présidence ; Min de l'Agriculture ; FPI	875,00	0,50	FPI		Objectif : vente sur Kisangani
2.2.5.12	Acquisition locale d'une décortiqueuse de riz	<i>Décortiqueuse acquise</i>	Kisangani	Présidence ; Min de l'Agriculture ; FPI	806,75	0,46	FPI		Achat local d'une décortiqueuse
2.2.5.13	Acquisition et usinage des produits agricoles	<i>Quantité de produits achetés et usinés</i>	Gemena	Présidence ; Min de l'Agriculture ; FPI	130,66	0,07	FPI		Vente sur Gemena
2.2.6. Contribuer à l'amélioration de la disponibilité des produits d'élevage et de pisciculture					84 379,15	48,22			
2.2.6.1	Renforcement des capacités de production des principaux opérateurs du secteur de pêche et d'élevage grâce à des subventions incitatives	<i>Nombre d'opérateurs de services identifiés et renforcés</i>	Kinshasa ; Lubumbashi ; Goma ; Ituri ; Matadi ; Kalemie ; et Mbuji-Mayi	Présidence ; Min de Pêche et Elevage	49 276,17	28,16			
2.2.6.2	Appui au programme de recherche sur la pêche, lutte contre les maladies animales et repeuplement de ranchs	<i>Rapport de mise en œuvre du programme de lutte contre les epizootis ; Rapport d'évaluation de stockage halieutique ; Quantité de stock halieutique ; Taux des maladies animales ; Nombre de nouvelles races améliorées introduite ;</i>	Kinshasa ; Lubumbashi ; Goma ; Ituri ; Matadi ; Kalemie ; et Mbuji-Mayi	Présidence ; Min de Pêche et Elevage	17 500,00	10,00			

2.2.6.3	Appui au stockage et la conservation des vivres frais par l'acquisition d'une chaîne de froid et achat aliments	<i>Chaîne de froid acquise ; quantité d'aliments achetés</i>	Kinshasa ; Bukavu	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	1 628,92	0,93	FPI		Objectif : Accroissement prod : 10 à 100 T/an ; Stockage et conservation des vivres frais
2.2.6.4	Appui à la production à travers l'acquisition d'aliments et carburant	<i>Quantité d'aliments achetés ;</i>	Kasangulu	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	5 250,00	3,00	FPI		Objectif : Accroissement prod :100 à 250 T/an. Financement prévu dans le programme d'urgence est de USD 900.000
2.2.6.5	Appui la production par l'acquisition d'un chalutier de 120 T	<i>Chalutier de 120 T acquis</i>	Boma	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	3 500,00	2,00	FPI		Objectif : Accroissement prod : 240 à 360 T/ mois
2.2.6.6	Appui l'acquisition des produits de la pêche et d'élevage	<i>Quantité par type de Produits de pêche acquis</i>	Kinshasa ; Goma	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	3 850,00	2,20	FPI		Vente sur Kinshasa, le Grand Bandundu et le Kongo Central ; Coût total programme : 3.125.559 \$; Vente sur N/S Kivu et Kin
2.2.6.8	Appui à l'acquisition d'équipements de commercialisation (alevins, porcins, etc.)	<i>Nombre d'équipement par type acquis</i>	Kinshasa	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	442,20	0,25	FPI		Vente sur Kinshasa
2.2.6.14	Appui à la transformation des produits d'élevage et aquacoles	<i>Quantité de produits d'élevage et aquacoles</i>	Bukavu	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	643,14	0,37	FPI		Objectif : vente sur Bukavu
2.2.6.15	Acquisition d'équipements pour la commercialisation	<i>Nombre d'équipement par type acquis</i>	Mwenga	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	437,50	0,25	FPI		Vente sur Uvira
2.2.6.19	Appui à l'encadrement des paysans producteurs d'huile de palme	<i>Nbre de paysans encadrés</i>	Fizi	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	451,22	0,26	FPI		Objectif : prod usine 5.000 l/jr
2.2.6.20	Appui à l'acquisition de matériels du complexe agropastoral modèle Songai	<i>Nbre par type de matériel acquis</i>	Kolwezi	Présidence ; Min de la pêche et de l'élevage ; Min de l'Industrie (FPI)	1 400,00	0,80	FPI		Création d'un complexe agropastoral modèle Songai ; coût : 4.000.000 \$
2.2.7. Améliorer les conditions de productivité ainsi que la qualité de vie en milieu rural					321 650,00	184,70			
2.2.7.1	Appui à la sensibilisation, prévention et surveillance des activités de promotion de la santé rurale	<i>Nombre de campagnes d'information-communication et de sensibilisation de la population</i>	Toutes les provinces	Présidence ; SG/DR, partenaires Gouvernements ; Ministre, SG/DR, DEP, E.R, IPDR provinciaux, ITDR ; Min de la Com. et Méd	2 012,50	1,15			
2.2.7.2	Appui à la sensibilisation et vulgarisation à la base des mesures économiques et sociales prises pour faciliter la circulation des biens de première nécessité et l'auto prise en charge	<i>26 CPRDR installés, Arrêté de création signés par le MINIDER et Gouverneurs de Province, commissions Provinciales (CPRDR) sont mises en place et sont opérationnelles</i>	Toutes les provinces	Présidence ; SG/DR, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR ; Min de la Com. et Méd	175,00	0,10			

2.2.7.3	Appui à l'organisation des sites de stockage et récupération des biens de première nécessité (produits agricoles, halieutiques, forestier non ligneux, etc.)	<i>26 CPRDR installés, Arrêté de création signés par le MINIDER et Gouverneurs de Province, commissions Provinciales (CPRDR) sont mises en place et sont opérationnelles</i>	Toutes les provinces	Présidence ; SG/DR, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	3 237,50	1,85			
2.2.7.4	Mise en place du système de ramassage des produits agricoles, halieutiques, forestiers...au niveau local pour ravitaillement des cantines au niveau tant local, provincial que central	<i>26 CPRDR installés, Arrêté de création signés par le MINIDER et Gouverneurs de Province, commissions Provinciales (CPRDR) sont mises en place et sont opérationnelles</i>	Toutes les provinces	Présidence ; SG/DR, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	33 250,00	19,00			
2.2.7.5	Appui à l'alimentation en eau potable en milieu rural et péri-urbain	<i>Nombre de nouveaux forages équipés des pompes manuels et 5 mini-réseaux ; Nombre d'ateliers de forage en état de fonctionnement ; Nombre de puits avec pompes solaires et bornes fontaines sont en fonctionnement</i>	Toutes les provinces	Présidence ; SG/DR, SNHR, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	87 500,00	50,00			
2.2.7.6	Entretien des routes et pistes de dessertes agricoles	<i>Linéaire des routes et pistes rurales entretenues</i>	Toutes les provinces	Présidence ; SG/DR, OVDA, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	140 000,00	80,00			Il s'agit du lancement et la mise en place du système National Permanent de cantonnement manuel en priorité dans les bassins de production les plus représentatifs.
2.2.7.7	Electrification rurale	<i>Nombre de villages éclairés Nombre de ménages éclairés Nombre d'écoles électrifiées Nombre de centres de santé électrifiés Nombre de locaux à usage administratif et communautaire</i>	Toutes les provinces	Présidence ; SG/DR, SNEN, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	19 250,00	11,00			
2.2.7.8	Appui à la production, distribution et approvisionnement en légumes et maraîchage	<i>Volume des ressources</i>	Toutes les provinces	Présidence ; SG/DR, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	35 000,00	20,00			
2.2.7.9	Réhabilitation de 2 ponts sur la rivière Louvua et Musanza et la route de desserte agricole sur 60 Km (en terre ou bitumage)	<i>Nombre de Ponts réhabilités ; Linéaire de route de desserte agricole réhabilité</i>	Kasaï/Tshikapa	Présidence ; SG/DR, OVDA, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	175,00	1,00			
	Réhabilitation de la route Walikale-Itebero-Kasindi-Obaye-Osakari (170 km)	<i>Linéaire des routes réhabilitée</i>	Nord-Kivu	Présidence ; SG/DR, OVDA, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	875,00	0,50			

	Réhabilitation de la route Itebero-Wambo	<i>Linéaire des routes réhabilitée</i>	Nord-Kivu	Présidence ; SG/DR, OVDA, partenaires Gouvernements provinciaux, ITDR	175,00	0,10			
2.2.8. Appui au tourisme					-	-			
2.2.8.1.	Mesures d'appui au tourisme (Hôtels, restaurants, etc.)	<i>Nombre de zones appuyées</i>	Provinces touchées	Min. de Tourisme	-	-			
2.3. Développer les infrastructures de soutien à la relance de la production					180 894,24	104,97			
2.3.1. Promouvoir et développer les technologies de l'information et de la communication					34 739,25	21,45			
2.3.1.1	Mise à la disposition d'une application COVID-19 gratuite et téléchargeable sur toutes les plateformes et fonctionnant avec ou sans internet	<i>Application COVID-19 disponible et gratuit ; Nombre de personnes disposant de l'application ; Nombre de cas de malades signalés ; Nombre de cas de malades détaillés ; Rapport de statistiques sur la pandémie publié</i>	Central et Provincial	Présidence ; Min PTNTIC ; Min Santé ; Min du Plan	-	-			Cette application permettrait le signalement des différents cas de malades, localisation détaillée des différents cas signalés par le Ministère de la Santé et publication des différents statistiques sur la pandémie dans le pays
2.3.1.2	Mise à la disposition du Ministère de la Santé de deux numéros verts 109 et 110	<i>Deux numéros verts opérationnels ; Nombre d'usagers</i>	Central et Provincial	Présidence ; Min PTNTIC	-	-			Ces deux numéros verts permettront à la population d'appeler gratuitement pour des renseignements et informations liées à la pandémie
2.3.1.3	Interconnexion par le MPLS de tous les hôpitaux publics du pays en collaboration avec un opérateur local afin de faciliter la communication et les échanges des données sur les différents cas liés à la maladie	<i>Nombre d'Hôpitaux publics interconnectés ; Rapport des échanges de données sur les différents cas ; Base de données sur les différents cas liés à la maladie COVID-19</i>	Central et Provincial	Présidence ; Min PTNTIC ; Min Santé	-	1,60			
2.3.1.4	Equipement du centre de pilotage de riposte contre le covid-19 d'un système de télé centre vidéo-conférence	<i>Nombre d'équipement par type acquis</i>	Central et Provincial	Présidence ; Min PTNTIC ; Min Santé	89,25	0,05			
2.3.1.6	Interconnexion de tous les hôpitaux publics reliés par MPLS au système de télé centre vidéo-conférence piloté par le centre de riposte	<i>Nombre d'hôpitaux interconnectés</i>	Central et Provincial	Présidence ; Min PTNTIC ; Min Santé	-	-			
2.3.1.7	Formation accélérée du personnel de santé intervenant dans la riposte (Ministères, Hôpitaux publics et Centre de pilotage) en outils informatiques	<i>Nombre de personnes formées ; Durée de formation</i>	Central et Provincial	Présidence ; Min PTNTIC ; Min Santé	-	-			
2.3.1.8	Mise à la disposition du Gouvernement et la Présidence des outils de travail (e-	<i>Nbre de télé centres implantés</i>	Central	Présidence ; Primature et Ministères ; Min PTNTIC ; Min Santé	21 000,00	12,00			Il s'agit de vidéo-conférence afin d'assurer la continuité des services

	mails, gestion électronique des documents et télé-présence)								de l'Etat même en cas de confinement total)
2.3.1.9	Numérisation du système de taxation en ligne des exploitants et prestataires de services rédéposables au Trésors Public	<i>Système de taxation numérisé ; Nombre d'exploitants du service ; Nombre de prestataires du service ; Rapport de la taxation des exploitants et prestataires</i>	Central et Provincial	Présidence ; Primature ; Min PTNTIC ; Min des Finances ; Min de la Décent	2 800,00	1,60			
2.3.1.10	Equipement des services d'assiettes générateurs de recettes du Trésor Public en outils informatiques	<i>Nombre d'équipement par type acquis</i>	Central et Provincial	Présidence ; Primature ; Min PTNTIC ; Min des Finances ; Min de la Décent	-	-			Ces équipements permettront d'effectuer en ligne par tous les services impliqués, les opérations de taxation, d'ordonnancement, d'envoi des factures aux assujettis et de paiement des frais dus au trésor Public dans le délai imparti
2.3.1.11	Vulgarisation en collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile sur toutes les mesures nécessaires à prendre afin prévenir et protéger la population	<i>Nombre de SMS envoyés ; Nombre de personnes atteintes par les SMS</i>	Central et Provincial	Présidence ; Primature et Ministères ; Min PTNTIC ; Min Santé ; Min de la Com. et Méd	-	-			Cette action est actuellement en cours de réalisation par le canal d'envois de SMS à la population
2.3.1.12	Utilisation de big data avec les opérateurs de téléphonie mobile	<i>Nombre d'opérateurs de téléphonie mobile utilisant le big data</i>	Central	Présidence ; Primature et Ministères ; Min PTNTIC ; Min Santé	-	-			Ce projet permettra de d'identifier et traquer les mouvements de toutes les personnes infectées et personnes à risque afin de générer des alertes en termes de distanciation sociale dans chaque périmètre ou le malade ou le suspect se retrouverait
2.3.1.13	Implémentation des télés centres communautaires à travers l'étendue nationale pour faciliter la vulgarisation dans les coins et recoins du pays	<i>Nombre de télé centres implantés</i>	Central et Provincial	Présidence ; Min PTNTIC ; Min de la Com. et Méd	2 100,00	1,20			Dans les anciens bureaux de poste et différentes chefferies
2.3.1.14	Contrôle des flux de télécommunication	<i>Nombre de mission de contrôle de flux effectué ; Rapport de missions de contrôle de flux</i>	National	Présidence ; Primature et Ministères ; Min PTNTIC ; Min Santé	8 750,00	5,00			
2.3.2. Améliorer la desserte en eau					60 025,05	34,30			
	Compensation pour la gratuité de la desserte en eau potable pendant deux mois	<i>Rapport de Compensation due à la gratuité de la consommation d'eau potable ; Taux de desserte en eau dans les 19 villes</i>	Toutes les provinces	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min. du Plan (CNAEHA)	28 443,00	16,25	Gouvernement	Mars et Avril 2020	

2.3.2.1	Subvention due à la gratuité de la consommation d'eau potable dans les centres secondaires	<i>Rapport de Compensation due à la gratuité de la consommation d'eau potable ; Taux de desserte en eau dans les 19 villes</i>	Mbuji-Mayi ; Mwene-ditu ; Kabinda ; Ngandajika ; Lodja ; Tshimbulu ; Ilebo ; Gemena ; Zongo ; Bumba ; Kikwit ; Kenge ; Idiofa ; Gungu ; Bulungu ; Bagata ; Masi-Manimba ; Mangayi ; et Dibaya-lubwe	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min. du Plan (CNAEHA)	28 443,00	16,25	KfW/GIZ (Allemagne pour 19 villes)	Toute la période du PMUAIC-19	le projet est déjà encouru et il intervient pour éviter l'arrêt des activités de production de l'eau potable dans les centres secondaires
2.3.2.2	Travaux d'alimentation en eau potable de 15 quartiers périphériques de la Ville Province de Kinshasa	<i>Rapport de travaux d'alimentation en eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; Nombre de quartiers périphériques alimentés en eau potable</i>	Kinshasa	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min. du Plan (CNAEHA)	709,30	0,41			
2.3.2.3	Travaux d'adduction d'eau potable dans le quartier SAKOMBI/Commune de KIMBANSEKE	<i>Rapport de travaux d'adduction d'eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; quartiers SAKOMBI alimentés en eau potable</i>	Kinshasa	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min. du Plan (CNAEHA)	531,97	0,30			
2.3.2.4	Finalisation de l'adduction d'eau potable à KAMBA MULUMBA/Ville province de Kinshasa	<i>Rapport de travaux de finalisation de l'adduction d'eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; quartiers alimentés en eau potable</i>	Kinshasa	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min. du Plan (CNAEHA)	147,77	0,08			
2.3.2.5	Création d'un Fonds d'indemnisation des personnes affectées dans le périmètre des travaux de construction de l'usine de traitement d'eau potable de Lemba	<i>Arrêté de création ; Proportion des indemnisés</i>	Kinshasa	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité, Exim Bank Korea ; Min. du Plan (CNAEHA)	1 750,00	1,00	Gouvernement		Les problématiques : Arrêt des travaux de construction de l'usine ; Non tenue de l'engagement vis-à-vis du Partenaire (Gouvernement de Corée du Sud) et des conditionnalités du financement (EXIM Bank of Korea) et mise en mal de la coopération bilatérale ; Risque d'annulation du prêt ; Hypothèque de l'une des

									solutions à très court terme du problème de desserte de la ville de Kinshasa en eau potable NB: Il s'agit de 53 parcelles en raison de 18.868\$.
2.3.2. Améliorer la desserte en énergie					71 825,00	41,04			
2.3.2.1	Subvention due à la gratuité de la consommation de l'énergie électrique	<i>Rapport de décaissement de fonds</i>	National	Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min des Finances	64 600,00	36,91			
2.3.2.2	Acquisition des produits pétroliers et des lubrifiants de 18 centres thermiques	<i>Volume de produits pétrolier et lubrifiants acquis par centre thermique</i>	National	Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min des hydrocarbures ; Min des Finances	2 850,00	1,63			
2.3.2.3	Installation de deux groupes thermiques de 800 KVA et équipements associés à Kananga	<i>Nbre de groupes installés</i>	Kananga	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min des hydrocarbures ; Min des Finances	4 375,00	2,50			
2.3.3. Renforcer la mobilité pour la surveillance des mesures sanitaires					881,95	0,50			
2.3.4.1	Acquisition des 15 véhicules 4x4 de surveillance et contrôle de l'application des mesures contre le COVID -19 dans les différents points d'accès (aéroports, ports et Beachs, péages etc.)	<i>Nombre de véhicules acquis ; Rapport de l'application des mesures contre le COVID-19 dans les différents points d'accès</i>	Kinshasa Kasangulu Mongata Kasumbalesa Kasindi Lufu	Présidence ; Min. du Transport	881,95	0,50			
2.3.4. Gérer le réseau routier d'intérêt général					13 423,00	7,67			
2.3.5.1	Construction de 3 Sauts de moutons (Entrée Debonhomme, quartier 1 et Mokali) sur l'axe routier RN1	<i>Nombre de sauts de moutons Nombre d'ouvrages construits</i>	Kinshasa	Min ITPR/Offices des Routes	13 423,00	7,67			
AXE 3 : ATTENUATION DE RISQUES ET SOUTIEN AUX POPULATIONS					1 377 458,97	787,12			
3.1. Renforcer la résilience de l'Etat et baliser la voie d'une reprise					5 840,00	3,34			
3.1.1. Renforcer les capacités sanitaire, financière et administrative provinciale et locale pendant et après la pandémie					5 840,00	3,34			
3.1.1.1	Accélération du processus de transfert des compétences et des ressources (humaines et techniques)	<i>Nombre de laboratoire moderne installé ; Nombre de personnes formés ; Nombre d'équipements par type acquis</i>	Toutes les provinces	Min Dév. Rural ; Min de la Santé ; Min de l'Agri ; Min de l'EPST ; Min du Dév Rural	300,00	0,17	Gouvernement	Avril - Décembre 2020	Aux fins de permettre aux Provinces et ETD de répondre efficacement aux défis qu'impose la pandémie, il est plus qu'urgent que les Ministres de ces 4 secteurs prioritaires décentralisés prennent chacun dans son

									domaine, des mesures qui permettent le transfert des compétences. Cependant compte tenu du retard de rétrocession de 40% et de la libération de fonds de péréquation, le Gouvernement central devra appuyer les provinces et les ETD (Villes, Communes, Secteurs et Chefferies) pour organiser la riposte contre COVID-19.
3.1.1.2	Appui à la coopération interprovinciale et inter ETD dans la lutte contre le COVID-19	<i>Cadre de coopération crée ; Nombre de réunions de coopération tenus ; Rapport de coopération</i>	Toutes les provinces	Min Dev Rural ; Min de la Santé ; Min du Budget ; Min du Plan/INS ; Min des Finances ; Provinces/ETD	1 900,00	1,09	Gouvernement	Avril - Décembre 2020	Deux ou plusieurs Provinces peuvent mutualiser leurs efforts dans un certain nombre de domaines en vue de l'amélioration des conditions de vie de leurs populations respectives. La Constitution a prévu ce mécanisme sous la dénomination de la coopération interprovinciale (art.204 point 2). Dans le cadre de la lutte contre cette pandémie, au regard du déficit des infrastructures hospitalières et techniques dans nos Provinces à travers notamment la construction/Réhabilitation de laboratoire moderne de dépistage, la prise en charge ou l'hospitalisation des malades affectés par le COVID-19 dans les installations hospitalières rapprochées.

3.1.1.3	Appui socio-économique en faveur des provinces à travers la Caisse Nationale de Péréquation	<i>Caisse Nationale de Péréquation mise en place et opérationnelle</i>	Toutes les provinces	Min Dév. Rural ; Min Budget ; Min du plan/INS ; Min des Finances ; CNP	3 000,00	1,71	Gouvernement	Avril - Décembre 2020	Cet appui concerne les secteurs socio-économiques étant donné que la perception des recettes et le recouvrement des taxes dues aux provinces sont suspendus. Il est de même du secteur agricole (Agriculture, Développement Rural, Pêche et Elevage) aussi décentralisé, qui doit bénéficier de l'appui du Gouvernement Central, mais surtout au niveau des Provinces.
3.1.1.4	Appui à la concertation permanente entre le pouvoir central et les provinces	<i>Nombre de table ronde organisée ; Rapport de suivi de recommandations ; Taux d'exécution de recommandations</i>	Toutes les provinces	Min Dév. Rural ; Min de la Santé ; Min du Budget ; Min du Plan/INS ; Min des Finances ; Provinces/ETD	100,00	0,06	Gouvernement	Avril - Décembre 2020	Cet appui passe pour une priorité dans la mesure où le Pouvoir Central doit constamment se retrouver avec les Provinces aux fins d'échanger sur les stratégies de lutte contre COVID-19 et les mécanismes de la survie de l'Etat pendant et après celui-ci. Le Ministère entend développer et poursuivre les contacts permanents avec les Provinces et les ETD pour mieux juguler la pandémie et assurer la réponse décentralisée ainsi que la mise en œuvre de la décentralisation qui évite les conflits et l'incompréhension pendant cette période
3.1.1.5	Appui aux médias communautaires identifiées et aux points focaux/décentralisation pour la sensibilisation de la population sur les mesures présidentielles	<i>Nbre de médias appuyées</i>	Provinces les plus touchées	Min Dév. Rural (CTAD) ; Min de la Santé ; Min de la Com. et Méd	540,00	0,31	Gouvernement	Avril - Décembre 2020	Cette action se fera à travers près de 190 médias communautaires identifiés par la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (CTAD),

									qui travaillent à la vulgarisation de la décentralisation
3.1. Assurer la sécurité de populations, l'accès à l'information, l'accès à la justice ; limiter et contrôler les mouvements de populations					598 482,30	341,99			
3.1.1. Défendre l'intégrité du territoire national et des frontières dans le contexte pandémique					12 297,06	7,03			
3.1.1.1	Renforcement du système d'alerte précoce dans les zones à risque	<i>Système d'alerte renforcé</i>	Kinshasa et provinces	Présidence ; EMG/ZDEF	175,00	0,10			
3.1.1.2	Mise en attente des brigades d'élites bien formées et bien équipées	<i>Nombre de brigades d'élites bien formées et bien équipées créées</i>	Kinshasa et provinces	EMG/ZDEF/FORCES	2,19	0,00			
3.1.1.3	Déploiement des forces spéciales (brigades d'élites) sur toute l'étendue de la République	<i>Nombre d'unités déployées</i>	Kinshasa et provinces	EMG/ZDEF/FORCES/REGION MIL	1 400,00	0,80			
3.1.1.4	Appui aux opérations de sécurisation	<i>Proportion du territoire national touché</i>	Kinshasa et provinces	ZDEF/FORCES/ REGION MIL	6 125,00	3,50			
3.1.1.8	Acquisition des matériels et équipement de lutte contre le Covid-19	<i>Nombre de matériels acquis</i>	Kinshasa et provinces	Présidence ; CORPS MEDICAL	1 140,96	0,65			
3.1.1.9	Acquisition des équipements pour le renforcement de la surveillance	<i>Nombre d'équipements acquis</i>	Kinshasa et provinces	Présidence ; DI S EDIAAM	212,96	0,12			
3.1.1.10	Acquisition des matériels médicaux	<i>Nombre de matériels médicaux acquis</i>	Kinshasa et provinces	Présidence ; CORPS MEDICAL	1 140,96	0,65			
3.1.1.12	Acquisition des véhicules terrestres (ambulances, etc.)	<i>Nombre de véhicules acquis</i>	Kinshasa et provinces	MDNAC/EMG/COR LOGISTIQUE	1 575,00	0,90			
3.1.1.16	Prise en charge psychologique du personnel affecté	<i>Nombre de personnes prises en charge</i>	Kinshasa et provinces	Présidence ; SECAS	175,00	0,10			
3.1.1.17	Prise en charge social du personnel affecté	<i>Nombre de personnes prises en charge</i>	Kinshasa et provinces	Présidence ; SECAS	350,00	0,20			
3.1.2. Renforcer la gouvernance sécuritaire pour le maintien de la paix et l'atténuation de risques et soutien aux populations					488 271,67	279,01			
3.1.2.1	Renforcement de la sécurité des frontières entre les pays voisins par un déploiement des services bien équipés, dans le respect des mesures d'urgence sanitaire	<i>Nombre de services déployés ; Rapport d'évaluation du respect des mesures d'urgence sanitaire</i>	National	Min de l'intérieur (PNC, DGM, ANR, etc.) ; Min de la défense ; Min de la Santé	450,00	0,26			
3.1.2.2	Renforcement de la sécurité des frontières entre les provinces au niveau interne par un déploiement des services de sécurité bien équipés, dans le respect des mesures d'urgence sanitaire	<i>Nombre de services de sécurité déployés ; Nombre de patrouilles organisées ; Rapport d'évaluation du respect des mesures d'urgence sanitaire</i>	Provinces les plus touchées	Min de l'intérieur (PNC, DGM, ANR, etc.) ; Min de la Défense ; Min de la Santé	380,00	0,22			
3.1.2.3	Application des mesures inhérentes à l'état d'urgence sanitaire	<i>Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures d'urgence sanitaire</i>	Provinces les plus touchées	Min de l'intérieur (PNC, DGM, ANR, etc.) ; Min de la Défense ; Min de la Santé ; Min des Droits humains	29 166,67	16,67			

3.1.2.4	Gestion du territoire national pour assurer la riposte et la surveillance des systèmes de santé	<i>Nombre de gouverneurs, maires, administrateurs du territoire, bourgmestres impliqués dans la sensibilisation</i>	Toutes les provinces	Min de l'intérieur ; Min de la Com. et Méd	455 000,00	260,00			
3.1.2.5	Appui à la gouvernance pour le soutien à la population et l'atténuation de risques ; Rapport de suivi de respect des mesures	<i>Nombre des acteurs politiques et leaders d'opinions, de représentants de PAP sensibilisés</i>	Toutes les provinces	Min de l'intérieur	2 275,00	1,30			
3.1.2.6	Appui à l'accès des peuples autochtones pygmées (PAP) et Kitawaliste aux services sociaux de base	<i>Pourcentage de PAP et Kitawaste ayant accès aux services sociaux</i>	Dans 20 provinces	Min Délégué chargé des Affaires Coutumières	1 000,00	0,57			
3.1.3. Améliorer l'accès aux services publics de base : logement, eau et électricité					95 053,75	54,32			
3.1.3.1	Subvention due à la gratuité de la consommation de l'énergie électrique	<i>Rapport de décaissement de fonds</i>	Kinshasa	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min des Finances ; Min. du Plan (CNAEHA)	59 500,00	34,00			
3.1.3.2	Subvention due à la gratuité de la consommation d'eau potable	<i>Rapport de Compensation due à la gratuité de la consommation d'eau potable</i>	Niveau national	Présidence ; Min de Ressources Hydrauliques et Electricité ; Min. du Plan (CNAEHA)	35 553,75	20,32			
3.1.3.3	Octroi de la fourniture d'eau et d'électricité à titre gracieux aux ménages, aux hôpitaux et aux PME qui sont fortement touchées	<i>Nombre de ménages, hôpitaux et PME bénéficiaires n'ayant pas payé la facture d'eau et d'électricité</i>	Toutes les provinces	Présidence ; Ministère de l'Énergie, Ministère des Finances	-	-			
3.1.3.4	Interdiction du déguerpissement des locataires n'ayant pas pu honorer leurs engagements durant la période de crise du Covid-19	<i>Nombre de locataires qui gardent leurs contrats</i>	Toutes les provinces	Ministère de la Justice	-	-			
3.1.4. Assurer l'accès à l'information sur les mesures préventives et de lutte contre COVID-19					2 859,83	1,63			
3.1.4.1	Conception et production supports de l'information sur les mesures préventives et de lutte contre COVID-19	<i>Nombre et types de message élaborés ; Nombre de message et supports conçus et produits</i>	Niveau Central et Provincial	Min de la Com. et Méd	1 071,21	0,61			
3.1.4.2	Diffusion de l'information sur les mesures préventives et lutte contre la pandémie	<i>Nombre d'élus atteints ; Nombre de messages et catégories de personnes par provinces (artistes musiciens atteints ; artistes comédiens atteints ; Chef coutumiers atteints ; Chefs religieux atteints ; animateurs de la Société Civiles atteints ; responsables des médias atteints ; vedettes du monde sportif touchées) ; Nombre des émissions réalisées</i>	Toutes les provinces	Min de la Com. et Méd	287,44	0,16			L'objectif principal est de toucher la population partout où elle se trouve et d'amener les différentes catégories de la population à s'approprier, à adhérer et adopter toutes les mesures barrières. Il s'agira de : (i) <i>informer et sensibiliser les autorités politico-administratives pour leur implication dans la mise en œuvre du</i>

									<i>PMUAIC-19 ; (ii) Informer et sensibiliser la population en vue d'obtenir son adhésion, sa collaboration et l'appropriation de la mise en œuvre du PMUAIC-19 ; (iii) Eclairer les zones d'ombre et corriger tout malentendu sur la pandémie ; iv) Amener la population à s'approprier, à collaborer et à participer à la mise en œuvre du PMUAIC-19 à travers notamment les campagnes de sensibilisation</i>
3.1.4.3	Promotion de la communication de proximité pour prévenir et lutter efficacement contre COVID-19	<i>Nombre de campagnes organisées par provinces ; Nombre d'élus atteints ; Nombre de messages et catégories de personnes par provinces (artistes musiciens atteints ; artistes comédiens atteints ; Chef coutumiers atteints ; Chefs religieux atteints ; animateurs de la Société Civiles atteints ; responsables des médias atteints ; vedettes du monde sportif touchés) ; Nombre des émissions réalisées</i>	Toutes les provinces	Min de la Com. et Méd	1 501,18	0,86			L'objectif principal est de toucher la population partout où elle se trouve et d'amener les différentes catégories de la population à s'approprier, à adhérer et adopter toutes les mesures barrières. Il s'agira de : (i) informer et sensibiliser les autorités politico-administratives pour leur implication dans la mise en œuvre du PMUAIC-19 ; (ii) Informer et sensibiliser la population en vue d'obtenir son adhésion, sa collaboration et l'appropriation de la mise en œuvre du PMUAIC-19 ; (iii) Eclairer les zones d'ombre et corriger tout malentendu sur la pandémie ; iv) Amener la population à s'approprier, à collaborer et à participer à la mise en œuvre du PMUAIC-19 à travers notamment les

									campagnes de sensibilisation
3.2. Améliorer l'accès de la population aux services sociaux essentiels et l'approvisionnement des produits de base					773 136,66	441,79			
3.2.1. Développer un mécanisme d'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et Supérieur à distance					277 918,31	158,81			
3.2.1.1	Renforcement de la pertinence du plan de réponse au Covid-19 en améliorant la planification et la coordination de la mise en œuvre des interventions pour répondre à la pandémie aux plans national et provincial	<i>Nombre de diffusion du programme</i>	Toutes les provinces	Tous les ministères en charge de l'éducation	3 500,00	2,00			
3.2.1.2	Mise en place des approches pédagogiques et d'apprentissage assurant la continuité éducative et permettant la protection des enfants et enseignants contre l'épidémie (avec deux sous parties une quand les écoles sont fermées et une autre pour préparer la réouverture des écoles)	<i>Rapport de mise place</i>	Toutes les provinces	Tous les ministères en charge de l'éducation	-	-			
3.2.1.3	Redynamisation du fonctionnement de l'équipe de gestion des crises du secteur de l'éducation en particulier sur le système d'alerte de surveillance de collecte et d'analyse des données	<i>Nombre d'enseignants mécanisés et payés ; Nombre d'écoles construites ; Nombre d'écoles réhabilitées ; Ratio montant payé sur montant prévu ; Rapport des écoles</i>	Toutes les provinces	Tous les ministères en charge de l'éducation	1 750,00	1,00			
3.2.1.4	Extension en provinces de la Mutuelle de santé des enseignants	<i>Nombre de mutuelle de santé par provinces</i>	Toutes les provinces	Tous les ministères en charge de l'éducation	-	-			
3.2.1.5	Apprentissage à distance via internet à travers le mobile, des applications par un site internet ministériel dédié.	<i>Nombre d'élèves touchées</i>	Toutes les provinces	Tous les ministères en charge de l'éducation	35 000,00	20,00			
3.2.1.6	Apprentissage via la télévision : le gouvernement devra des partenariats avec d'autres chaînes de télévisions publiques et privées provinciales afin de faire relayer par tranche horaire, par grade les contenus dans toute la République en communiquant précisément l'agenda de diffusion	<i>Nombre d'élèves touchées</i>	Toutes les provinces	Tous les ministères en charge de l'éducation	35 000,00	20,00			

3.2.1.7	Apprentissage a distance via la radio (Educ FM) : durant cette crise le gouvernement doit rendre disponible une fréquence permettant la diffusion d'au moins 13 heures de contenus d'affiliée et signer des partenariats avec d'autres chaînes de radios publiques, communautaires et privées nationales (celles ayant une couverture de portée nationale) et provinciales	<i>Nombre d'élèves touchées</i>	Toutes les provinces	Tous les ministères en charge de l'éducation	35 000,00	20,00			
3.2.1.8	Apprentissage à distance via livret devoirs papiers : les livrets de devoirs papiers étant disponibles, il ne reste plus qu'à les dupliquer et les distribuer sur tout le territoire et en particulier dans les zones les plus reculées pour chaque grade du préscolaire au secondaire en passant par le primaire. Il convient d'en faire de même pour les apprentissages fondamentaux de l'enseignement supérieur, de l'enseignement non formel et de l'enseignement professionnel dont les livrets ne sont pas encore développés.	<i>Nombre d'élèves touchées</i>	Toutes les provinces	MEPST, MAS, MFPAM	35 000,00	20,00			
3.2.1.9	Adresse des messages de conseils aux parents sur les manières de se protéger du COVID mais aussi sur la manière d'encadrer, de protéger, de veiller au bien-être et de faire le suivi de l'apprentissage des enfants via tous les canaux de communication disponibles	<i>Nombre de canaux de communication ; Rapport de suivi</i>	Toutes les provinces	MEPST, MAS, MFPAM	17 500,00	10,00			
3.2.1.10	Préparation de la réouverture des établissements d'apprentissage notamment dans ses volets amélioration de l'hygiène (accès à l'eau et l'assainissement des établissements scolaires) ainsi que les séances de remise à niveau des enfants et adolescents qui en ont besoin afin de ne pas creuser les inégalités à la rentrée	<i>Proportion d'Etablissement préparé ; Proportion des enfants touchés</i>	Toutes les provinces	Présidence ; MEPST, MAS, MFPAM ; Min. du Plan (CNAEHA)	80 000,00	45,71			
3.2.1.11	Allègement du coût de connexion internet (voir gratuite) en temps de crise, notamment par la suppression des taxes associées à ces connexions afin de véritablement rendre accessible sans discrimination les contenus des enseignements sur Internet	<i>Taux de réduction de coût de connexion internet ;</i>	Toutes les provinces	Présidence ; MEPST, MAS, MFPAM	35 000,00	20,00			

3.2.1.12	Appui à la sensibilisation à travers le club RFI Goma	<i>Accord de don signé ; Accord de non objection signé ; Nombre de campagnes de sensibilisation ; Rapport d'appui</i>	Nord-Kivu	Min de la Com. et Méd ; Club RFI	168,31	0,10	France	Avril 2020	
3.2.2. Renforcer l'offre des connaissances scientifiques et techniques					243 177,18	138,96			
3.2.2.1	Formulation pilote, préparation et analyse de solutions hydroalcooliques à base des plantes médicinales pour la riposte au COVID-19	<i>Nombre de solutions hydroalcooliques mis au point</i>	National	Ministère de la Recherche Scientifique (IRSS)	40 099,50	22,91	Gouvernement		
3.2.2.2	Formulation pilote et préparation de solutions hydro-alcooliques préventive à la riposte au COVID-19	<i>Nombre de solutions hydro-alcooliques attestées mises au point</i>	National	Min. de la Recherche Scientifique (Commission scientifique en charge d'appui au Secrétariat technique multisectoriel à la riposte au COVID-19)	39 318,75	22,47	Gouvernement		
3.2.2.3	Approche immunothérapeutique contre le COVID-19	<i>Nombre de molécules certifiées</i>	National	Min. de la Recherche Scientifique (Commission scientifique en charge d'appui au Secrétariat technique multisectoriel à la riposte au COVID-19)	23 680,33	13,53	Gouvernement		
3.2.2.4	Essais cliniques de quelques molécules contre le COVID-19	<i>Nbre de personnes testées</i>	National	Min. de la Recherche Scientifique (Commission scientifique en charge d'appui au Secrétariat technique multisectoriel à la riposte au COVID-19)	62 800,00	35,89	Gouvernement		
3.2.2.5	Acquisition d'équipements techniques scientifiques des institutions de recherche en vue de renforcer l'appui à la riposte au COVID-19	<i>Nombre par type d'équipements acquis</i>	Kinshasa	Présidence ; Ministère de la Recherche Scientifique (IRSS, CGEA)	71 314,20	40,75	Gouvernement		Cette action vise à renforcer l'appui à la riposte au COVID-19
3.2.2.6	Modernisation et redémarrage du réacteur nucléaire TRICO II du Commissariat Général à l'Energie Atomique (CGEA)	<i>Réacteur nucléaire modernisé et redémarré</i>	Central	Ministère de la Recherche Scientifique (CGEA)	5 964,40	3,41	Gouvernement		
3.2.3. Promouvoir l'emploi dans le contexte pandémique (COVID-19) et renforcer le système de prévoyance sociale					6 359,05	3,63			
3.2.3.1	Mise en place de la base de données emplois	<i>Base de données mise en place ; Rapport de fonctionnement</i>	Kinshasa	Présidence ; METPS, BAD	885,50	0,51	BAD		
3.2.3.2	Maintien des emplois a durée déterminée aux fins de confinement (inspection du travail)	<i>Ratio nombre d'emplois maintenus sur nombre total d'emploi ; Nombre de rapports de visites des inspecteurs</i>	Toutes les provinces	METPS	631,75	0,36			

3.2.3.3	Renforcer les capacités des Institutions en charge de la promotion des entreprises sur les mesures de soutien aux entreprises dans les contextes de crise, et sur la mise en place des formations à distance, en vue de poursuivre la fourniture des services à leurs cibles	<i>Nombre d'institutions formées Nombre de formations pilotes à distance organisées</i>	National	METPS, Min PME, OPEC, Services d'appui aux entreprises, BIT	100,00	0,06	Gouvernement		
3.2.3.4	Soutenir les entreprises dans l'identification des risques suivies de la formulation et de la mise en œuvre des plans de continuité des affaires, et également sur les adaptations aux nouvelles contraintes et opportunités de marchés, par la mise en place de formations	<i>Nombre de PME formées en ligne à la continuité des opérations d'entreprises dans le contexte de covid19</i>	National	METPS, Min PME, OPEC, Services d'appui aux entreprises, BIT	50,00	0,03	Gouvernement		
3.2.3.5	Elaboration d'une étude sur l'impact de COVID 19 sur l'Emploi, les entreprises y compris le secteur informel et le marché du travail en RDC.	<i>Rapport d'étude</i>	Toutes les provinces	Présidence ; DEME/Plan, METPS, BIT, Gouvernement, Organisations patronales et syndicats de travailleurs, INS	924,00	0,53	BIT		
3.2.3.6	Mise en place, grâce au dialogue Travailleurs+Employeurs+Gouvernement, une série de mesures chiffrées de soutien aux travailleurs exerçant dans les entreprises en difficulté	<i>Document de mesures ; Nombre de travailleurs bénéficiaires</i>	National	Présidence ; METPS, BIT, Gouvernement, Organisations patronales et syndicats de travailleurs	-	-			
3.2.3.7	Estimation rapide du coût des ajustements des prestations sociales pour répondre aux impacts du COVID-19	<i>Rapport d'estimation de coûts et recommandations</i>	National	Présidence ; METPS, BIT	90,00	0,05	BIT		
3.2.3.8	Mise en place des prestations de sécurité sociale de court terme pour les travailleurs de l'économie informelle et rurale	<i>Rapport d'étude nombre de bénéficiaires</i>	National	Présidence ; METPS, BIT, Gouvernement, partenaires sociaux, CNSS	875,00	0,50	BIT		
3.2.3.9	Démarrage de l'opérationnalisation du système de couverture santé universelle, notamment le volet protection sociale en santé	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	National	Présidence ; METPS, MINSANTE, Gouvernement, OMS, BIT, BM	1 000,00	0,57	BIT		
3.2.3.10	Renforcement des capacités des Comités d'Hygiène et Sécurité pour mieux gérer le COVI-19 en milieu du travail	<i>Nombre de Comités d'Hygiène et Sécurité</i>	National	METPS, BIT, Gouvernement, partenaires sociaux, CNSS ; Min. du Plan (CNAEHA)	500,00	0,29	BIT		
3.2.3.11	Formation et sensibilisation des professionnels du secteur des BTP sur les mesures de Santé et Sécurité au Travail à mettre en œuvre dans le secteur des BTP dans le contexte du COVID 19.	<i>Nombre de session de formation organisées ; Nombre de professionnels formés et sensibilisés</i>	Niveau Central et Provincial	METPS, BIT, Gouvernement, partenaires sociaux, CNSS ; Min de la Com. et Méd	350,00	0,20	BIT		

3.2.3.12	Elaboration d'un plan de soutien aux entreprises pour la préservation des activités et des emplois	<i>Plan de soutien élaboré ; Nombre d'entreprises soutenues/Nombre d'emplois préservés dans le secteur moderne</i>	Central et Provincial	Présidence ; METPS, BIT, Gouvernement, partenaires sociaux,	300,00	0,17	Gouvernement		
3.2.3.13	Elaboration d'un programme pilote de soutien à la promotion des emplois pour les jeunes pour la reprise post-COVID	<i>Programme formulé ; Nombre d'emploi de jeunes créés</i>	Central et Provincial	Présidence ; BIT, FNPS, Gouvernement, BAD	630,00	0,36	BIT ; BAD		
3.2.3.14	Accompagnement des jeunes diplômés handicapés et autres vulnérables dans la recherche de l'emploi	<i>Nombre de jeunes diplômés handicapés et autres vulnérables accompagnés dans la recherche de l'emploi</i>	Toutes les provinces	METPS ; Min en charge des personnes handicapées	22,80	0,01		Juin-Décembre 2020	
3.2.4. Prendre en charge les VBG et améliorer l'autonomisation économique de la femme dans le cadre du Covid-19					1 842,75	1,05			
3.2.4.1	Sensibilisation sur les Violences Basées sur le Genre en lien avec le COVID-19	<i>Nombre et types de message élaborés ; Nombre de message et supports conçus et produits ; Nombre de messages et catégories de personnes touchées ; Nombre des émissions réalisées Types des conflits décelés</i>	Provinces les plus touchées par la pandémie (Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu...)	MIN. GENRE ; Min de la Com. et Méd et MIN.SANTE	297,50	0,17	BM/Fonds Social de la République		
3.2.4.2	Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux services de prise en charge	<i>Décret du PM pour l'institutionnalisation des Centres Intégrés de Service Multisectoriels (CISM) de prise en charge ; Nombre des structures renforcées en capacités ; Nombre de cas rapportés ; Numéro vert disponible ; Nombre de site d'alerte implanté</i>	Provinces les plus touchées par la pandémie (Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri...)	MIN. GENRE	245,00	0,14	PNUD		
3.2.4.3	Appui à la conservation des denrées alimentaires et entrepreneuriat communautaire dans la ville de Kinshasa » Projet PAGASE/BAD (installation des chambres froides dans 5 Communes : Kinshasa, Lingwala, Gombe, Kasa-vubu et Barumbu)	<i>Nombre de chambres froides installés Nombre de ménages approvisionnés ;</i>	Kinshasa	Min. GEFAE/ MIN.ENERGIE	1 300,25	0,74	BAD		
3.2.5. Renforcer la protection sociale des personnes handicapées et des groupes vulnérables					179 726,50	102,70			
3.2.5.1	Conception et diffusion des messages en langue des signes et écriture braille en matière de prévention contre la pandémie du COVID19	<i>Nbre de messages en langue des signes et écriture braille élaborés et diffusés/ Nbre de bénéficiaires sensibilisés</i>	Central et Provinciales	Min Affaires Sociales (SGAS/ DICOREPHA) ; Min charge des Personnes Vivant avec Handicap et Autres	262,50	0,15	USAID ; Banque Mondiale ; Unicef ; Handicap International		

3.2.5.2	Programme de filets sociaux ciblant les quartiers pauvres	Liste de quartiers/groupements/villages pauvres sélectionnés ; Bénéficiaires par programme et par province de filets sociaux organisés ; Total des transferts sociaux distribués par les programmes de filets sociaux	Central et Provinciales	Min Affaires Sociales (Fond social/MINAS) ; Min charge des Personnes Vivant avec Handicap et Autres	3 500,00	2,00	USAID ; Banque Mondiale ; Unicef		
3.2.5.2	Acquisition du matériel médical de prévention et de prise en charge des personnes vulnérables face au COVID 19 pour les structures sanitaires du MINAS et leur intégration au système national de santé	Nombre de structures dotées en matériels médicaux/ Liste de matériels médicaux de prévention et de prise en charge acquis par structure	Central et Provinciales	Présidence ; SGAS, DEP, CASI, SENAMES, DEPTA, CFMA, Min de la Santé ; Min en charge des Personnes Vivant avec Handicap et Autres	2 100,00	1,20	USAID ; Banque Mondiale ; OMS ; Handicap International		
3.2.5.3	Approvisionnement des groupes vulnérables (incluant personnes handicapées) en situation difficile en vivres, vêtements et biens de première nécessité, dispositifs de prévention (lavage des mains, cache-nez et autres)	Nombre de vieillards, orphelins et autres personnes vulnérables approvisionnés/ Liste des biens distribués par individu	Central et Provinciales	Min des affaires sociales (SGAS, DEP, DISPE) ; Min en charge des Personnes Handicapées et Autres	3 500,00	2,00	USAID ; Handicap International ; Unicef		
3.2.5.4	Approvisionnement régulier des homes de vieillards/Orphelinats et autres centres d'hébergement transitoire des enfants en situation difficile en vivres, vêtements et biens de première nécessité, dispositifs de prévention (lavage des mains, cache-nez et autres)	Nombre de homes des vieillards, orphelinats et autres centres d'hébergement transitoire approvisionnés/ Liste des biens distribués par structure	Central et Provinciales	Min des Affaires Sociales (SGAS, DEP, DISPE) ; Min en charge des Personnes Handicapées et Autres	1 750,00	1,00	USAID ; Banque Mondiale ; Handicap international		
3.2.5.5	Appui en équipements des structures d'assistance et de prise en charge des populations à risque (aveugles, personnes handicapées) en vivres, vêtements et biens de première nécessité, dispositifs de prévention (lavage des mains, cache-nez et autres)	Nombre de structures d'assistance et de prise en charge des populations à risque appuyés/ Liste d'appuis apportés par structure	Central et Provinciales	Min des Affaires Sociales (SGAS, DEP, DISPE) ; Min en charge des Personnes Handicapées et Autres	22 750,00	13,00	Suède ; Banque mondiale ; Unicef ; Handicap International		Contribution au plan mondial de réponse humanitaire au coronavirus 10 MUSD (multiples partenaires)
3.2.5.6	Mise en place d'un programme des travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO).	Ménages bénéficiaires des programmes des THIMO	Nord Kivu ; Sud Kivu ; Kasaï-central ; Nord Ubangi ; Ituri	Min des Affaires Sociales (SGAS ; DEP)	52 500,00	30,00	BM		
3.2.5.7	Contribution au Fonds Humanitaire en RDC	Décret de création du PM ; Fonds humanitaire	Central	Min des Actions Huma. Et Solidarité Nat. ; Prémature ; Présidence	15 896,36	9,08	Belgique		Focalisée sur la nutrition et la plateforme (logistique). Ouverte aux adaptations pour COVID-19 Contribution accélérée en 2020

3.2.5.8	Appui au populations déplacées internes	<i>Accord de don signé ; Accord de non objection signé ; Rapport d'appui ; Nombre des ménages enregistrés ; Rapport de l'opération retour volontaire ; Nombre de ménages installés ; Nombre ménages appuyés pour les activités génératrices de revenus.</i>	Provinces	Min des Actions Huma. Et Solidarité Nat. ; Min de l'intérieure ; Min de la Décent ; Min du dev Rural ; Min des Affaires Sociales	32 789,00	18,74	Pays-Bas		Response focusses on a) the covid-19 humanitarian response; b) prevention of spread of covid-19 pandemic; c) mitigation of socio-economic effects. All support through UN/IFIs or multidoor funds, mostly through global financing mechanisms
3.2.5.9	Appui aux mesures de prévention au COVID-19	<i>Accord de don signé ; Accord de non objection signé ; Rapport d'appui</i>	Central et Provinciales	Min des Actions Huma. Et Solidarité Nat. ; Min de l'intérieure ; Min de la Décent ; Min du dev Rural ; Min des Affaires Sociales ; Min. de la Santé ; Présidence	7 480,64	4,27	Pays-Bas		Response focusses on a) the covid-19 humanitarian response; b) prevention of spread of covid-19 pandemic; c) mitigation of socio-economic effects. All support through UN/IFIs or multidoor funds, mostly through global financing mechanisms
3.2.5.10	Appui à la réinsertion socio-économiques des personnes guéries de la pandémie COVID-19	<i>Accord de don signé ; Accord de non objection signé ; Rapport d'appui</i>	Central et Provinciales	Min des Affaires Sociales ; Min. de la Santé ; Min du dev Rur ; Présidence	800,00	0,46	Pays-Bas	Avril-Mai 2020	Response focusses on a) the covid-19 humanitarian response; b) prevention of spread of covid-19 pandemic; c) mitigation of socio-economic effects. All support through UN/IFIs or multidoor funds, mostly through global financing mechanisms
3.2.5.11	Mise en place du registre social des ménages pauvres et vulnérables	<i>Personnes inscrites au registre social (RS) ; Partenaires associés au processus de mise en place du système national de protection sociale ; Liste des partenaires signataires des accords d'utilisation du RS</i>	Kinshasa ; Nord Kivu ; Sud Kivu ; Kasai-Central ; Nord Ubangi ; Ituri	Min des affaires sociales (SGAS, DEP, DISPE) ; Min des personnes handicapées	35 000,00	20,00			
3.2.5.12	Appui l'entrepreneuriat des femmes handicapées et autres vulnérables (Formation à la création des micro-entreprises)	<i>Nombre de femmes handicapées et autres vulnérables formées</i>	Toutes les provinces	Min des affaires sociales (SGAS, DEP, DISPE) ; Min des personnes handicapées ; Min CMPMEA	437,50	0,25		Juin-Décembre 2020	

3.2.5.13	Accompagnement dans le processus de la création des micro-entreprises	<i>Nombre de femmes handicapées et autres vulnérables accompagnées</i>	Toutes les provinces	Min des affaires sociales (SGAS, DEP, DISPE) ; Min des personnes handicapées ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie	10,50	0,01		Juin-Décembre 2019	
3.2.5.14	Subvention des micro-entreprises créées	<i>Nombre de femmes handicapées et autres vulnérables subventionnées</i>	Toutes les provinces	Min des affaires sociales (SGAS, DEP, DISPE) ; Min des personnes handicapées ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie	950,00	0,54		Juin-Décembre 2020	
3.2.6. Gérer durablement l'environnement et s'adapter aux changements climatiques					64 112,87	36,64			
3.2.6.1	Elaboration de l'étude et du programme d'impact environnemental et social et gestion de risques de catastrophes	<i>Rapport d'étude et de l'évaluation environnementale stratégique ; Documents des plans national et provincial de gestion de catastrophes élaborés et validés.</i>	Central et Provincial	Min Environnement (DEP, DEHPE, DDD, ACE) ; Min du Plan (DEME)	595,00	0,34	Gouvernement, FEM, PNUD, JICA et Enabel		Instruction immédiate du Président de la République, Chef de l'Etat.
3.2.6.2	Mise en place des mécanismes de gestion des déchets au profit des ETDs	<i>Nombre de structures de gestion des déchets créées et mise en place</i>	Central et Provincial.	Min Environnement (DAS, DEP) et ETDs ; Min. du Plan (CNAEHA)	14 465,67	8,27	BM, Gouvernement et secteur privé		Mobilisation de tous les acteurs concernés.
3.2.6.3	Désinfection des bâtiments, marchés et autres publics par des matériels et produits hygiènes adéquats	<i>Nbre de bâtiment désinfectés</i>	Provinces touchées	Min Environnement (DAS) ; Min de la Santé	14 815,67	8,47			
3.2.6.4	Renforcement de mécanisme de surveillance des risques sanitaires potentiels liés les épidémies dues aux maladies sensibles, à la contamination de l'air et des eaux douces	<i>Nbre de mesures prises</i>	Toutes les provinces	Min Environnement ; Min. du Plan (CNAEHA)	16 273,70	9,30			
3.2.6.5	Renforcement des mécanismes existants en matière d'éducation et sensibilisation sur l'adaptation et atténuation des effets de changement climatique et la réduction des impacts y afférents	<i>Nombre de séances de sensibilisation des acteurs sur le changement climatique et les risques y afférents.</i>	Central et Provincial.	Min Environnement (DDD, DANTIC et DEP) ; Min de Personnes handicapées ; Min de la Com. et Méd	16 273,70	9,30	Gouvernement, PNUD, FEM et Autres		Financement FEM en cours de réalisation
3.2.6.6	Appui à la Production des Huiles Essentielles à base d'Eucalyptus citrodiola en vue de lutter contre le COVID-19.	<i>Quantité d'huiles produites</i>	Central	Min Environnement (DRHO, DGFOR, DEP, DAS)	228,64	0,13	Gouvernement, GIZ et JICA		Ces huiles jouent plusieurs rôles dans la fabrication des produits pharmaceutiques dont les désinfectants, les déodorants, etc.
3.2.6.7	Appui aux populations riveraines des Parcs Nationaux de la Lomami et Kahuzi-Biega	<i>Nombre de populations riveraines appuyées et sensibilisées.</i>	Lomami et Sud-Kivu	Présidence ; DCN, ICCN, DEP et DANTIC ; Min. du Plan (CNAEHA)	520,00	0,30	Allemagne (GIZ) et UE		Activités appuyées par l'Union Européenne qui intervient dans les périphéries des aires protégées en RDC

3.2.6.8	Promotion des services éco systémiques et valorisation des Produits forestiers non ligneux	<i>Rapport des services éco systémiques promus. Nombre de produits forestiers vulgarisés et intégrés officiellement dans l'alimentation</i>	Central et Provincial	DEP, DDD et DG For	350,00	0,20	Gouvernement, GIZ, FAO, FEM et JICA		Valoriser et vulgariser certains aliments locaux méconnus par la population en vue de contribuer à la disponibilité alimentaire pendant la période de COVID-19
3.2.6.9	Renforcement des mécanismes sensibilisation et vulgarisation des énergies propres	<i>Rapport des séances organisées. Nombre de personnes ayant accès aux foyers améliorés à gaz.</i>	Central et Provincial	DTEB, DANTIC, DG For et DEP ; Min de la Com. et Méd	130,67	0,07	Les ONG et secteur privé en partenariat avec le Min de l'EDD		Encourager les initiatives privées dans la lutte contre le changement climatique
3.2.6.10	Renforcement d'encadrement et de sensibilisation à distance des assujettis sur la problématique de la pandémie COVID-19 et la mobilisation des recettes.	<i>Nombre d'entreprises/ assujettis encadrés, sensibilisés et mobilisés.</i>	Central et Prov.	DANTICWDAF, DEP, DEHPE, CCV et FFN ; Min de la Com. et Méd	350,00	0,20	Gouvernement		Soutenir la stabilité macroéconomique pendant la période de COVID-19
3.2.6.11	Appui à l'élaboration des mesures d'application de 3 décrets dans la protection de l'environnement et les changements climatiques	<i>Nombres d'actes signés.</i>	Central	DRCE, DEP, CCV	109,82	0,06	Gouvernement, FAO, PNUD		Décret fixant les mesures de restriction et de contrôle, décret fixant les normes d'émission dans l'air et le décret déterminant les critères physiques, chimiques et biologiques des effluents.

2. MATRICE DES MESURES D'APPUI A LA RELANCE

N°	Axes/Programmes/Sous-programmes/Projets	Indicateurs	Localisation	Structures responsables (impliquées)	Coût en 2020 (en millions de CDF)	Coût en 2020 (en millions de USD)	Sources de financement	Durée d'exécution	Observations
TOTAL GENERAL					898 182,05	513,25			
AXE 1: RIPOSTE, SURVEILLANCE AU COVID-19 ET RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE					18 465,76	10,55			
1.1. Interrompre la transmission de COVID-19 et minimiser son impact sanitaire et socio-économique sur toute l'étendue de la RDC					18 465,76	10,55			
1.1.1. Renforcer la gouvernance et organiser les structures de prise en charge des personnes touchées par le Covid-19					2 780,61	1,59			
1.1.1.1	Redynamisation des structures multisectorielles	<i>Nombre de mesures prises</i>	Niveaux Central et Provincial	Min Santé	2 780,61	1,59			
1.1.3. Renforcer le système logistique d'urgence de Covid-19 et assurer la prise en charge psychosociale					7 232,96	4,13			

1.1.3.1	Prise en charge psychosociale, matérielle et des besoins spécifiques des personnes affectées (particulièrement enfants séparés et des orphelins)	<i>Nbre d'enfants séparés et orphelins pris en charge</i>	Provinces touchées	Min Santé	7 232,96	4,13		
1.1.4. Mettre en œuvre les mesures de mitigation de risque de propagation notamment celles de distanciation sociale					5 581,19	3,19		
1.1.4.1	Organisation des missions de supervision évaluative	<i>Rapport de mission de supervision</i>	Provinces touchées	Min Santé	2 232,48	1,28		
1.1.4.2	Renforcement de la gestion des déchets	<i>Nbre de mesures prises pour la gestion de déchets</i>	Provinces touchées	Min Santé	3 348,71	1,91		
1.1.5. Promouvoir la prise en compte de la donne handicap et vulnérabilité dans les stratégie et actions de riposte					2 871,00	1,64		
	Mise en place et formation du noyau de sensibilisation sur le handicap, vulnérabilité et COVID-19	<i>Noyau de sensibilisation mise en place ; Nombre de noyau de sensibilisation formé ;</i>	Toutes les provinces	Min en charge des personnes handicapées ; Min de la Santé	273,00	0,16		Juin-Décembre 2020
	Formations et affectation des interprètes en langues des signes dans les centres de santé et Hôpitaux de référence	<i>Nombre d'interprètes formés et affectés</i>	Toutes les provinces	Min en charge des personnes handicapées ; Min de la Santé	273,00	0,16		Juin-Décembre 2020
	Réhabilitation et Equipements de centres d'hébergement et de formation pour les catégories confondues	<i>Nombre de centres réhabilités, assainis et équipés</i>	Toutes les provinces	Min en charge des personnes handicapées ; Min de la Santé	2 325,00	1,33		Juin-Décembre 2020
AXE 2 : SOUTIEN A LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET A LA RELANCE ECONOMIQUE					675 147,14	385,80		
2.1. Soutenir la stabilité macroéconomique dans le contexte de la crise sanitaire					3 577,50	2,04		
2.1.1. Améliorer la gestion des finances publiques					-	-		
2.1.1.1	Renforcement par la DGDA, de SYDONIA	<i>SYDONIA renforcé et opérationnel</i>	Niveau central	Ministère des Finances, DGDA	-	-		
2.1.1.2	Orientation vers le guichet unique de toutes les perceptions douanières connexes qui s'effectuent encore en dehors de ce guichet	<i>Montant des perceptions douanières orienté vers le Guichet unique</i>	Toutes les provinces	Ministère du Commerce, Ministère des Finances, DGDA	-	-		
2.1.3. Planifier, Programmer et Assurer le Suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Urgence COVID-19 tant au niveau central, provincial que local					2 625,00	1,50		
2.1.3.1	Revue du Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des effets de la COVID-19 en République démocratique du Congo (PMUAIC-19)	<i>Rapport de mise en œuvre</i>	Niveau national	Min du Plan/DEME	2 625,00	1,50		
2.1.4. Améliorer le climat des affaires					952,50	0,54		
2.1.4.1	Création du Fonds de stabilisation des Coopératives Agricoles de Crédit destiné à financer les coopératives agricoles de crédit	<i>Décret</i>	Niveau national	Primature	100,00	0,06		

2.1.4.2	Lancement du programme de Formation Agricole Spécialisée destinée à former des fermiers spécialisés dans la production des produits agricoles d'exportation	<i>Arrêté Ministériel</i>	Niveau national	Min. Agriculture	100,00	0,06			
2.1.4.3	Implantation de 4 unités locales privées et étatiques pour la production des intrants agricoles, semences de haute qualité et engrais	<i>Arrêté Interministériel</i>	Kisangani ; Lubumbashi ; Mbuji-Mayi ; et Boma	Min Fin, Agriculture et Industrie	100,00	0,06			
2.1.4.4	Elaboration d'un diagnostic économique et financier des entreprises privées	<i>Rapport diagnostic</i>	Kinshasa	Min de l'Economie Nationale	500,00	0,29			
2.1.4.5	Mise en œuvre effective des dispositions des accords de l'OMC, des Accords régionaux et bilatéraux en vue tirer les avantages y relatifs dans le contexte de la crise	<i>Nombre d'avantages obtenus</i>	Administration Centrale	Ministère du Commerce Extérieur	52,50	0,03			
2.1.4.6	Protection de l'industrie locale en situation de crise face à la concurrence extérieure par des mesures de régulation et d'appui à l'investissement	<i>Nombre d'industries protégées</i>	Tous les postes frontaliers	Ministère du Commerce Extérieur/Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Economie	100,00	0,06			
2.1.4.7	Révision du Code des Investissements	<i>Code révisé</i>	National	Min du Plan (ANAPI) ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie et autres					Afin d'élargir son champ d'application aux micro-entrepreneurs
2.1.4.8	Modernisation du cadre juridique sur le Petit commerce	<i>Cadre juridique modernisé</i>	National	Min du Plan (ANAPI) ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie et autres					Il s'agit précisément de : (i) Révision de l'ordonnance-loi n°90-046 du 08 août 1990 sur l'exercice du petit commerce ; (ii) Révision de l'arrêté n°0029/80 du 07 avril 1980 sur le petit commerce ; (iii) Révision du Décret n°011/37 du 11 octobre 2011 portant mesures conservatoires pour l'exercice du petit commerce et du commerce de détail ; (iv) Révision de la loi sur la gestion de la métrologie légale des MPMEA

	Mobilisation du "Fonds Africain de Garantie" (FAG)	<i>Fonds Africain de Garantie mobilisé</i>	Central	Min du Plan (ANAPI) ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie ; Min des Finances et autres			BAD		Cette mobilisation de fonds se fera à travers la BAD
	Révision de la loi relative aux marchés publics	<i>Avant-projet de loi révisé validé et promulgué</i>	National	Min du Budget ; Min des Finances ; Min du Plan (ANAPI) ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie et autres					Cette action a pour objectif de prévoir des allotissements en faveurs des PME congolaises
2.2. Assurer la relance économique					299 251,39	171,00			
2.2.1. Renforcer l'intégration des filières prioritaires ciblées					20 167,00	11,52			
2.2.1.1	Appui aux projets d'extension des unités de production de transformation des cultures vivrières	<i>Nombre d'entreprises (jeunes et femmes) disposant des projets porteurs sélectionnés ; Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la formation en business plans ; Rapport d'encadrement de projets porteurs</i>	Provinces touchées	Min de l'Industrie (BNEPI, DEP)	742,00	0,42			
2.2.1.2	Finalisation de la loi sur l'entrepreneuriat	<i>Avant-projet de loi validé et promulgué</i>	Niveau central	Min CMPMEA ; Primature ; Présidence ; Assemblée Nationale	525,00	0,30			Il s'agit de moderniser le cadre juridique de l'entrepreneuriat en RDC
2.2.1.3	Elaboration et promulgation de la loi sur l'artisanat	<i>Avant-projet de loi validé et promulgué</i>	Niveau central	Min CMPMEA	525,00	0,30			
2.2.1.4	Finalisation de la mise en place de deux incubateurs pilotes des PME	<i>Nbre d'incubateurs du cuir et multi-filière mis en place</i>	Central	Min CMPMEA ; Min de l'Industrie ; Min de l'agriculture ; Min CMPMEA	14 000,00	8,00			Ce projet est financé en partie par le COMESA et le Gouvernement
2.2.1.5	Appui aux associations patronales aux PME	<i>Nbre d'associations appuyées</i>	Toutes les provinces	Min CMPMEA	1 750,00	1,00			
2.2.1.6	Appui à la mise en œuvre effective de la sous-traitance dans le secteur privé	<i>Rapport de la mise en œuvre</i>	Niveau central	Min CMPMEA	2 625,00	1,50			
2.2.5. Juguler la crise en assurant la sécurité alimentaire					224 694,00	128,40			
2.2.5.1	Développement de la filière semencière	<i>Quantité de semences produite</i>	Toutes les provinces	(INERA, SENASEM et Partenaires)	22 880,00	13,07			
2.2.5.2	Production et distribution des semences améliorées	<i>Quantité de semences produite et distribuée</i>	Toutes les provinces	(INERA, SENASEM et Partenaires)	63 360,00	36,21			
2.2.5.3	Développement des cultures vivrières	<i>Quantité par type de cultures vivrières produite</i>	Toutes les provinces	Ménages agricoles et Organisations paysannes	80 860,00	46,21			

2.2.5.4	Développement des cultures maraichères	<i>Quantité par type de cultures maraichères produite</i>	Kinshasa, Kongo-central, Haut-Katanga	Maraichers et Organisations	36 910,00	21,09			
2.2.5.5	Installation des projets volontaristes agricoles	<i>Nombre de PVA installés</i>	Bas Uélé, Kasai et Tanganyika	Min Agriculture	8 750,00	5,00			
2.2.5.6	Renforcement de la riposte contre la chenille légionnaire d'automne	<i>Nombre d'alertes enregistrés ; Nombre par type des pièges à phéromone acquis ; Nombre par type d'outils acquis et développés ; Rapport d'évaluation</i>	Toutes les provinces	SG MINAGRI/ DPROTV, IP/Min d'Agri ; IPAPEL, CAID	10 560,00	6,03			
	Construction des entrepôts pour stockage des produits agricoles	<i>Nombre d'entrepôts construits</i>	Provinces ciblées		598,00	0,34			
	Construction des aires de séchage des produits agricoles dans les quatre provinces	<i>Nombre d'aires de séchage construits</i>	Kasai ; Kasai-Oriental, Nord et Sud-Kivu	DAF/MINAGRI	776,00	0,44			
2.2.6. Contribuer à l'amélioration de la disponibilité des produits d'élevage et de pisciculture					26 250,00	15,00			
2.2.6.1	Relance des activités de pêche et aquaculture/pisciculture à travers l'encadrement des ménages et Organisations paysannes dans la Terre à vocation halieutique et élevage	<i>Nombre de ménages et organisations paysannes appuyées</i>	Lomami, Sankuru, Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango, Kasai, Kasai central, Kasai-Oriental, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Equateur et Ituri	Min de la pêche et élevage (DPRH, DA, SENADEPA et Provinces)	26 250,00	15,00			
2.2.7. Améliorer les conditions de productivité ainsi que la qualité de vie en milieu rural					28 140,39	16,08			
2.2.7.1	Identification et Financement des acteurs (ONGDs, PME, PMI...) sur la chaîne de valeurs dans la filière (à préciser)	<i>Nbre de acteurs identifiés</i>	Niveau Central et Provincial	Min Dev Rural (SENAUHUP, ER, SNCOOP, ITDR/IPAPEL) ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie (FPI)	30,39	0,02			
2.2.7.2	Multiplication des races améliorées à introduire dans les élevages familiaux	<i>Nbre de races améliorées</i>	Provinces ciblées	Min Dev Rural (SENAUHUP, ER, SNCOOP, ITDR/IPAPEL) ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie (FPI)	8 750,00	5,00			
2.2.7.3	Appui aux ménages en matériels d'élevages dans toutes les provinces	<i>Nombre de ménages dotés ; Rapport de suivi</i>	Provinces ciblées	MINIDER, PTF, Gvt Provinciaux, SENAUHUP, ER, SNCOOP, ITDR/IPAPEL	5 000,00	2,86			

2.2.7.4	Appui aux fermes pastorales émergentes	<i>Nombre de fermes pastorales dotées</i>	Provinces ciblées	Min Dev Rural (SENAUHUP, ER, SNCOOP, ITDR/IPAPEL) ; Min CMPMEA ; Min de l'Industrie (FPI)	8 750,00	5,00			
2.2.7.5	Réalisation de 75 forages équipés de pompe solaire	<i>Nbre de forages équipés</i>	Provinces ciblées	Min Dev Rural (SG/DR, Gvt Provinciaux, ONHR, et ITDR)	1 777,50	1,02			
2.2.7.6	Construction de 150 forages équipés des pompes immergées alimentées par les groupes électrogènes plus mini réseau de distribution	<i>Nombre de forages construits</i>	Provinces ciblées	SG/DR, Gvt Provinciaux, ONHR, PTF et ITDR	3 832,50	2,19			
2.3. Développer les infrastructures de soutien à la relance de la production					372 318,25	212,75			
2.3.1. Améliorer la desserte en énergie électrique					282 727,20	161,56			
2.3.1.1	Mise à disposition des arriérés (créance) de l'Etat à la SNEL S.A pour la fourniture des matériels électriques d'exploitation (câbles, disjoncteurs, transformateurs...) en vue d'assurer la continuité de la desserte dans les zones stratégiques	<i>Rapport de décaissement de créances</i>	Kinshasa	Min Energie	214 050,00	122,31			
2.3.1.2	Mise en place de l'autorité de Régulation de l'électricité et le service d'électrification en milieu rural	<i>Ordonnance promulguée</i>	Kinshasa	Présidence ; Min Energie	277,20	0,16			Intervention des opérateurs privés tributaire de l'opérationnalisation de l'ARE
	Fonds de contrepartie + Gestion et Suivi de la mise en œuvre de l'installation de 60.000 lampadaires d'énergie solaire dans plusieurs villes, cités, localités et villages du territoire national (36.000.000 USD) pour la viabilisation et la modernisation ainsi que le renforcement de la sécurité de ces différents milieux	<i>Nombre de lampadaires d'énergie solaire installées ;</i>		Présidence ; Min Energie	68 400,00	39,09			
2.3.2. Améliorer la desserte en eau potable					89 591,05	51,19			
2.3.2.1	Réhabilitation du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Inongo dans la province de MAÏNDOMBE	<i>Rapport de travaux Réhabilitation du système d'alimentation en eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; quartiers alimentés en eau potable</i>	Maï-ndombe	Min Energie	1 887,74	1,08			

2.3.2.2	Réhabilitation du système d'alimentation en eau potable de la ville de Lusambo dans la province de SANKURU	<i>Rapport de travaux de Réhabilitation du système d'alimentation en eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; quartiers alimentés en eau potable</i>	Sankuru	Min Energie	1 447,71	0,83			
2.3.2.3	Réhabilitation du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Isiro dans la province de Haut-Uélé	<i>Rapport de travaux de Réhabilitation du système d'alimentation en eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; quartiers alimentés en eau potable</i>	Haut-Uélé	Min Energie	1 000,00	0,57			
2.3.2.4	Travaux d'adduction d'eau potable dans certains Territoires les provinces jusqu'ici touchés par le COVID-19	<i>Rapport de travaux d'adduction ; Capacité de production % de desserte de la population locale</i>	Territoires des cinq provinces jusqu'ici touchés par le COVID-19	Min Energie	3 261,10	1,86			
2.3.2.5	Réhabilitation du système d'adduction d'eau potable dans la ville de BUTA dans la province de Bas-Uélé	<i>Rapport de travaux de Réhabilitation du système d'adduction d'eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; quartiers alimentés en eau potable</i>	Bas-Uélé	Min Energie	832,59	0,48			
2.3.2.6	Protection des sites de captage d'eau potable de 3 grands centres urbains de production (Kinshasa, Matadi, Lubumbashi)	<i>Rapport de travaux de Protection des sites de captage d'eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; quartiers alimentés en eau potable</i>	Kinshasa ; Kongo-central ; Haut-Katanga	Min Energie	1 161,91	0,66			
	Mise à disposition des arriérés (créance) de l'Etat à la REGIDESO SA pour la consommation de l'eau par les Instances Officielles pour la fourniture des matériels d'exploitation (produits de potabilisation de l'eau, pièces de rechanges, tuyaux et autres consommables de réseaux, ...) en vue d'assurer la continuité de la desserte dans les zones stratégiques	<i>Rapport de décaissement de créances</i>	Kinshasa	Min Energie	80 000,00	45,71	Gouvernement		
AXE 3 : ATTENUATION DE RISQUES ET SOUTIEN AUX POPULATIONS					204 569,16	116,90			
3.1. Assurer la sécurité de populations, l'accès à la justice ; limiter et contrôler les mouvements de populations					53 798,11	30,74			
3.1.1. Défendre l'intégrité du territoire national et des frontières dans le contexte pandémique					20 604,63	11,77			
3.1.1.1	Construction de hangars pour les personnes déplacées	<i>Proportion de zones touchées</i>	Kinshasa et province	CORPS DU GENIE	525,00	0,30			
3.1.1.2	Aménagement des espaces vitaux	<i>Proportion de la population touchée</i>	Kinshasa et province	CORPS DU GENIE	262,50	0,15			
3.1.1.3	Appui à l'évacuation terrestre, aérienne, fluviale et lacustre	<i>Proportion d'évacuations</i>	Kinshasa et provinces	CORPS LOGISTIQUE	2 957,63	1,69			
3.1.1.4	Acquisition des matériels d'entretien et de réparation force navale	<i>Nombre de matériels acquis</i>	Kinshasa et provinces	FORCE NAVALE	175,00	0,10			
3.1.1.5	Acquisition des matériels d'entretien et de réparation force aérienne	<i>Nombre de matériels acquis</i>	Kinshasa	FORCE AERIENNE	875,00	0,50			

3.1.1.6	Acquisition des équipements divers	<i>Nombre de matériels acquis ; Nombre de matériels de transmissions acquis</i>	Kinshasa et provinces	CONTREUUS PEDICAS ; CORPS DE TRANSMISSIONS	15 284,50	8,73			
3.1.1.7	Mise en place des mécanismes d'accueil des populations déplacées	<i>Proportion de la population touchée</i>	Kinshasa et provinces	SECAS/CORPS DU GENIE	525,00	0,30			
3.1.2. Renforcer la gouvernance sécuritaire pour le maintien de la paix et l'atténuation de risques et soutien aux populations					30 163,47	17,24			
3.1.2.1	Organisation de la conférence des Gouverneurs dans le cadre de partage d'expériences de la gestion du Covid-19	<i>Rapport de la conférence</i>	Provinces les plus touchées	Min Déc	197,75	0,11			
3.1.2.2	Appui au fonctionnement de la caisse nationale de péréquation	<i>Caisse nationale de péréquation appuyée</i>	Central	Min Déc	3 000,00	1,71			
3.1.2.3	Appui à la gouvernance sécuritaire pour le maintien de la stabilité macroéconomique		Toutes les provinces	Min de l'intérieur	6 622,09	3,78			
3.1.2.4	Appui à la gouvernance pour le soutien à la population et l'atténuation de risques		Toutes les provinces	Min de l'intérieur	5 468,64	3,12			
3.1.2.5	Appui à l'articulation entre le DDR III et le relèvement communautaire au profit des éléments démobilisés	<i>Nbre de personnes prises en charge</i>		Min Plan/STAREC	14 875,00	8,50		Fond de Cohérence pour la Stabilisation (FCS)	
3.1.3. Renforcer la Lutte contre l'impunité et la corruption					3 030,00	1,73			
3.1.3.1	Validation et consolidation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption	<i>Validation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption</i>	Kinshasa	MJ(CTLCI) BCNUDH/TRIAL/RCN / MONUSCO/ESSOR/ UNODC	150,00	0,09			
3.1.3.2	Accélération du processus d'adoption de la loi anti-corruption	<i>Promulgation de la loi</i>	Kinshasa	MJ/CPRDC/CTLCI/SD E/ONU DC/PNUD/BCNU DH/TRIAL/RCN J&D/MONUSCO/ESSOR/ UNODC	200,00	0,11			
3.1.3.3	Coordination, harmonisation des activités et renforcement des institutions œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption	<i>Nombre de réunions de coordination</i>	Kinshasa	MJ/CTLCI/SDE/CSM/ CPRDC/PNUD/BCNU DH/TRIAL/RCN J & D//MONUSCO/ESSOR/ UNODC	200,00	0,11			
3.1.3.4	Renforcement de la justice de proximité	<i>Nombre d'audiences foraines organisées</i>	Provinces touchées	Min de la Justice	200,00	0,11			
3.1.3.5	Acquisition des ambulances et équipements de lutte contre le COVID-19 dans les prisons	<i>Nombre de prisons équipées</i>	Provinces touchées	Min de la Justice	2 280,00	1,30			

3.2. Améliorer l'accès de la population aux services sociaux essentiels et l'approvisionnement des produits de base					150 771,05	86,15			
3.2.5. Renforcer la protection sociale des personnes handicapées et des groupes vulnérables					150 674,80	86,10			
3.2.5.1	Mise en place des programmes des transferts monétaires	<i>Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires</i>	Nord Kivu ; Sud Kivu ; Kasai-Central ; N-Ubangi ; Ituri ; Kinshasa ; Kwilu ; Kasai et Kwango	Min des affaires sociales (SGAS, DEP, DISPE) ; Min des personnes handicapées	150 500,00	86,00			
3.2.5.3	Création d'un centre d'approvisionnement en produits dermatologiques pour les personnes albinos et en intrant orthopédiques pour les personnes handicapées (physiques, moteurs, aveugles et Sourds-muets) et extension de leurs réseaux de distribution dans les 26 provinces	<i>Centre créée</i>	Toutes les provinces	Min Délégué chargé des personnes vivant handicapés	131,00	0,07			
	Renforcement de la collaboration entre le Ministère Délégué et le Ministère de la Recherche Scientifique et l'Innovation Technologique pour des recherches sur l'albinisme	<i>Cadre de collaboration créée ; Rapport de collaboration périodique ; Rapport de recherche sur l'albinisme</i>	Toutes les provinces	Min Délégué chargé des personnes vivant handicapés ; Min. de la Recherche Scient et l'Inno Tech	43,80	0,03			
3.1.6. Renforcer l'action humanitaire et assurer la gestion stratégique de la solidarité nationale					-	-			
3.1.6.1	Renforcement des mécanismes de veille humanitaire	<i>Nbre de mécanismes renforcés</i>	Provinces ciblées	Min Actions Humanitaires		-			
3.1.7. Améliorer l'accès aux services publics de base: Eau-Hygiène-Assainissement					96,25	0,06			
3.1.7.1	Elaboration d'un Plan Opérationnel du programme National Eau-Hygiène-Assainissement	<i>Plan opérationnel disponible</i>	Niveau National	Min. du Plan (CNAEHA)	87,50	0,05	Unicef et Gouvernement		La Fiche Technique UNICEF - CNAEHA en cours de signature
3.1.7.2	Organisation de la Tables rondes de plaidoyer et de mobilisation des Fonds sont organisées	<i>Nombre d'acteurs et des parties prenantes sensibilisés ; Rapport de plaidoyer et mobilisation de fonds disponible</i>	Niveau National	Min. du Plan (CNAEHA)	8,75	0,01	Unicef et Gouvernement		

3. MATRICE DES MESURES STRUCTURELLES

N°	Axes/Programmes/Sous-programmes/Projets	Indicateurs	Localisation	Structures responsables (impliquées)	Coût en 2020 (en millions de CDF)	Coût en 2020 (en millions de USD)	Sources de financement	Durée d'exécution	Observations
TOTAL GENERAL					541 770,33	309,58			
AXE 2 : SOUTIEN A LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET A LA RELANCE ECONOMIQUE					539 850,33	308,49			
2.1. Soutenir la stabilité macroéconomique dans le contexte de la crise sanitaire					1 068,40	0,61			
2.1.4. Améliorer le climat des affaires					1 068,40	0,61			

2.1.4.1	Création des cadastres agricoles (les corridors de croissance agricole) dans les milieux ruraux et de zones de transformation des produits agricoles de base pour attirer les investisseurs du secteur privé dans les zones rurales	<i>Edits Provinciaux</i>	Niveau Provincial	Gouverneurs des P	100,00	0,06			
2.1.4.2	Institution de l'enregistrement et de la biométrie des agriculteurs et réduction de l'insécurité foncière en vue d'améliorer l'inclusion financière des agriculteurs par les banques	<i>Arrêté Interministériel</i>	Niveau national	Min PTNTIC, Ag et F	100,00	0,06			
2.1.4.3	Automatisation de l'octroi du numéro d'identification Nationale	<i>Système d'automatisation</i>	Niveau national	Min de l'Economie Nationale	268,40	0,15			
2.1.4.4	Elaboration et publication de la mercuriale de prix	<i>Mercuriale de tous les produits à jour</i>	Kinshasa et provinces	Min de l'Economie Nationale	500,00	0,29			
2.1.4.5	Mise en œuvre effective de la gestion de risque pour la réduction du temps dans les procédures	<i>Instruction douanière en vigueur ; Temps moyen de la marchandise aux frontières</i>	Tous les postes frontaliers	DGDA, DGM, Hygiène aux frontières, OCC et SEGUCE	100,00	0,06			
2.2. Assurer la relance économique					36 183,00	20,68			
2.2.1. Juguler la crise en assurant la sécurité alimentaire					18 683,00	10,68			
2.2.5.8	Appui à l'aménagement et équipement du parc agro-industriel de Bukanga-Ionzo	<i>Nbre d'hectares aménagés ; Nbre par type d'équipements acquis</i>	Kwango	Présidence ; Min de l'Agriculture	2 126,00	1,21			
2.2.5.9	Appui au programme volontariste agricole	<i>Nbre de bénéficiaires formés et actifs ; Document de la cartographie ; Nbre par type de matériels acquis</i>	Bas-Uélé, Kasai ; Tanganyika, Lualaba, Haut Katanga, Maï-ndombe et Lomami	Présidence ; Min de l'Agriculture	16 557,00	9,46			
2.2.2. Assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et la valorisation du Gaz					-	-			
2.2.3.1	Approbation et Signature de l'avenant n°9 de la convention Onshore (à expliciter)	<i>Avenant n°9 de la convention Onshore signé et approuvé</i>	Au central	Min des hydro énergie et ressources hydrauliques, finances et PERENCO	-	-			
2.2.3. Contribuer à l'amélioration de la disponibilité des produits d'élevage et de pisciculture					17 500,00	10,00			
2.2.6.1	Appui à la relance de la Société SOCOPE (société à économie mixte)			Présidence, Min de la pêche et de l'élevage ; SOCOPE	17 500,00	10,00			
2.3. Développer les infrastructures de soutien à la relance de la production					502 598,93	287,20			
2.3.1. Améliorer la desserte en énergie					25 311,20	14,46			
2.3.1.1	Construction du poste HT de Goma II	<i>Poste HT de Goma II construit</i>	Nord-Kivu (Goma)	Présidence ; Min Energie (ELSAP)	25 311,20	14,46		NELSAP	Projet de renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques de pays de lacs

									équatoriaux du Nil (NELSAP)
2.3.2. Améliorer la desserte en eau potable					95 043,00	54,31			
2.3.2.1	Construction de l'usine de traitement d'eau potable à Lemba Imbu	<i>Rapport de Construction de l'usine de traitement d'eau potable ; Capacité de production % de desserte de la population locale ; quartiers alimentés en eau potable</i>	Kinshasa	Min Energie	94 179,00	53,82			
2.3.2.2	Raccordement des stations de pompage de la REGIDESO au réseau électrique de Virunga Energies SAU à Goma pour la fourniture permanente de 3,2 MW (6mois)	<i>Nbre de stations raccordées</i>	Nord-Kivu (Goma)	Ministère de l'Energie, Ministère des Finances	864,00	0,49			
2.3.4. Gérer le réseau routier d'intérêt général					382 244,73	218,43			
2.3.4.2	Poursuite de transfert des bacs et de montage sur l'axe routier Tshikapa-Frontière-Angola, site Kamonia	<i>Nombre de bacs déployés</i>	Province de Kasai	Min des ITPR	112 542,60	64,31			
2.3.4.3	Acquisition des équipements de génie civile pour 145 brigades des territoires, villes de Kinshasa et 26 brigades des provinces	<i>Nombre d'équipement de génie civile par type acquis par brigades</i>	Central et Provincial	Min Dev Rural (OVDA) ; Présidence ; Min de l'Agri	127 938,13	73,11			L'acquisition des équipements de génie civile pour 145 brigades des territoires, villes de Kinshasa et 26 brigades des provinces aura un effet sur l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement, partant des bassins de production jusqu'aux centres de consommation, ainsi que la relance économique
2.3.4.4	Installation de l'Office des Voies de Desserte Agricole	<i>Office des Voies de Desserte Agricole installée</i>	Provincial	Min Dev Rural (OVDA) ; Présidence	12 250,00	7,00			L'opérationnalisation de cet office aura un effet sur l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement, partant des bassins de production jusqu'aux centres de consommation, ainsi que la relance économique

2.3.4.5	Acquisition des ateliers de forage et autres équipements pour 145 territoires, villes de Kinshasa et 26 provinces	<i>Nombre d'ateliers acquis ; Nombre d'équipements par type acquis par territoire</i>	Central et Provincial	Min Dev Rural (OVDA) ; Présidence	117 264,00	67,01			L'acquisition des ateliers de forage et autres équipements pour 145 territoires, villes de Kinshasa et 26 provinces aura un effet sur l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement, partant des bassins de production jusqu'aux centres de consommation, ainsi que la relance économique
2.3.4.6	Installation de l'Office National d'Hydraulique Rural	<i>Office National d'Hydraulique Rural installé</i>	Provincial	Min Dev Rural (OVDA) ; Présidence	12 250,00	7,00			L'opérationnalisation de cet office aura un effet sur l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement, partant des bassins de production jusqu'aux centres de consommation, ainsi que la relance économique
AXE 3 : ATTENUATION DE RISQUES ET SOUTIEN AUX POPULATIONS					1 920,00	1,10			
3.1. Assurer la sécurité de populations, l'accès à la justice ; limiter et contrôler les mouvements de populations					1 920,00	1,10			
3.1.2. Renforcer la gouvernance sécuritaire pour le maintien de la paix et l'atténuation de risques et soutien aux populations					1 920,00	1,10			
3.1.2.1	Poursuite de l'installation des commissions consultatives de règlement des conflits coutumiers (CCRCC)	<i>Nbre de CCRCC installées</i>	Dans 11 provinces	Min Délégué chargé des Affaires Coutumières	1 000,00	0,57			
3.1.2.2	Evaluation des commissions consultatives (CCRCC) dans les 15 provinces déjà installées	<i>Rapport d'évaluation</i>	Dans 15 provinces	Min Délégué chargé des Affaires Coutumières	920,00	0,53			
3.2. Améliorer l'accès de la population aux services sociaux essentiels et l'approvisionnement des produits de base					-	-			
3.2.3. Promouvoir l'emploi dans le contexte pandémique (COVID-19) et renforcer le système de prévoyance sociale					-	-			
3.2.3.1	Création d'un fonds de soutien aux travailleurs informels et indépendants (les femmes et les jeunes)	ss	Kinshasa	METPS		-			

